Titre : **5e REGIMENT D'INFANTERIE** **J.M.O.** **2 septembre 1939 au 6 février 1940**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Infanterie** **1939-1945**
Auteur :	Origine : **S.H.D.** **P.N.**
Référence : **Cote** **34 N 43**	Transcripteur : **Martine DESNOS** **Marcel CANILLO** Date : **2013**

Ancestramil

2 Septembre 39 Voir carte n°1

Le premier jour de la mobilisation est le 2 Septembre 1939, à 0h00.

A cette date les échelons A du régiment occupent depuis le 28 août les cantonnements suivants qu'ils ont rejoint directement après avoir débarqué à Stenay (Transport par voie fluviale des garnisons, départ le 27 Août 39).

- EM, Compagnie de commandement, CHR ► Château-de-Bronelle.
- 1e Bataillon ► Brouennes. (Avec 2 groupes d'artilleurs du 32e RAD.
- 2e Bataillon ► Vigneul-sous-Montmédy.
- 3e Bataillon ► Nepvant.

Le 1er Septembre 39 des travailleurs, mis à la disposition du secteur fortifié de Montmedy pour doubler un réseau de fils de fer devant la ligne d'arrêt de la tête de pont de Montmedy dans le Sous-Secteur Est. Ces travaux qui doivent être poursuivis sans interruption commencent à partir de la bande Ouest du secteur (500 mètres Est de Malandry), et exécutés par 400 travailleurs fournis par roulement, (2 semaines sur 3) à raison de 200 (1 compagnie à 5 sections de 40 hommes plus une section de mitrailleurs de DCA pour la protection) par bataillon.

Le Capitaine **MIGNOT**, commandant la CA2, est major des travaux.

Dans l'après-midi, le 2e Bataillon va cantonner de Vigneul-sous-Montmédy à Olizy-sur-Chiers pour se rapprocher du lieu des travaux et de la partie de secteur à occuper éventuellement (partie Ouest).

Le même jour arrive les échelons B du régiment qui partis des garnisons le 1er septembre 39 et transportés en chemins de fer, débarquent à Dun-sur-Meuse et rejoignent les éléments A correspondants.

Transport des hommes par camionnettes, équipages par la route.

Mouvements terminés le 2 Septembre 39 soir à l'exception des équipages de la CRE, CHR et de la Compagnie de commandement qui n'arrivent au Chateau-de-bronelle que le 3 Septembre 39 à 11h30.

3 Septembre 39.

La composition du régiment à la date du 3 Septembre 39 est la suivante. *(A) = Active.* (R) = Réserve.

État-major du régiment :

Colonel d'unité :	**BESSE**	*(A)*	*Commandant le 5e RI.*
Chef de bataillon :	**BALLEYDIER**	*(R)*	*Chef d'Etat major.*
Capitaine :	**PARADE**	*(A)*	*EM du RI.*
Lieutenant :	**MERLEAU-PONTY**	*(R)*	*Officier de renseignements.*
Sous-Lieutenant:	**PALARIC**	*(A)*	*Officier de détail.*
Lieutenant :	**DESEILLIGNY**	*(R)*	*Officier de liaison avec l'ID.*
Médecins Commandant :	**MATHIEU**	*(R)*	*Chef de service.*
Lieutenant :	**DAUGUEN**	*(R)*	*Vétérinaire.*
Compagnie de commandement :			
Lieutenant :	**VALLET**	*(A)*	*Commandant de Compagnie.*
Sous-Lieutenant :	**JULLIEN**	*(R)*	*Chargé des transmissions.*
Lieutenant :	**GALIBERT**	*(R)*	*Chef de la section de pionniers.*
Lieutenant :	**KERRIEN**	*(A)*	*Chef de la section d'éclaireurs motocyclistes*

Ancestrama

CHR

Capitaine :	**CARMANT**	*(R)*	*Commandant de compagnie.*
Lieutenant :	**MONSIN**	*(A)*	*Chargé de l'approvisionnement.*
Lieutenant :	**SULLOS**	*(R)*	*Chargé du ravitaillement.*
Lieutenant :	**SCHMITT**	*(R)*	*Dépannage.*
Capitaine chef de musique	**CHAILLEUX**	*(A)*	*Service sanitaire*
Pharmacien Lieutenant	**JEANNIN**	*(?)*	*Pharmacien*

CRE

Capitaine :	**SALLES**	*(A)*	*Chef de compagnie*
Sous-Lieutenant :	**MECHAIN**	*(R)*	*Chef de section de 25*
Sous-Lieutenant :	**Le GLOANNEC**	*(R)*	*Chef de section de 25*

1e Bataillon

État-major :	Chef de bataillon :	**JOSSET**	(A)	Commandant le bataillon.
	Capitaine :	**MONNIER**	*(R)*	*Officier adjoint.*
	Sous-Lieutenant:	**MARY**	*(R)*	*Transmission et Z.*
	Lieutenant :	**COURTILLE**	*(R)*	*Médecin.*
1e Compagnie :	Capitaine :	**De MONPEZAT**	(A)	Commandant de compagnie.
	Lieutenant :	**CARREAU**	*(R)*	*Chef de section.*
	Lieutenant :	**DASSAS**	*(R)*	*Chef de section.*
	Lieutenant :	**D'ETIOLLES**	*(R)*	*Chef de section.*
2e Compagnie :	Capitaine :	**VAUTRAVERS**	(A)	Commandant de compagnie.
	Lieutenant :	**BORIVIER**	*(R)*	*Chef de section.*
	Lieutenant :	**FERAY**	*(R)*	*Chef de section.*
	Sous-Lieutenant :	**LACHAUT**	*(R)*	*Chef de section.*
3e Compagnie :	Capitaine :	**GRISONI**	(A)	Commandant de compagnie.
	Lieutenant :	**BOPLIN**	*(R)*	*Chef de section.*
	Sous-Lieutenant :	**LANGLES-DAURIAC**	*(R)*	*Chef de section.*
	Sous-Lieutenant :	**VERNEUIL**	*(R)*	*Chef de section.*
CA1 :	Capitaine :	**BAZERQUE**	(A)	Commandant de compagnie
	Lieutenant	**HAUBERT**	(R)	Chef de section
	Lieutenant	**MAILLARD**	*(R)*	*Chef de section*
	Lieutenant	**HERVIEUX**	*(R)*	*Chef de section*
	Lieutenant	**ROUSSEAU**	*(A)*	*Chef de section*

Ancestramil

2e Bataillon

État-major :	*Chef de bataillon*	**POUVREAU**	*(A)*	*Commandant le bataillon*
	Capitaine	**DUFFAU-de-SAINT-ÉTIENNE**	*(R)*	*Officier adjoint*
	Lieutenant	**BACQUEVILLE**	*(R)*	*Transmission et Z*
	Médecin-Lieutenant	**CUNERAUX**	*(R)*	*Santé*
5e Compagnie :	*Capitaine*	**BINET**	*(A)*	*Commandant la compagnie*
	Lieutenant	**DAUPHIN**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**BRANCHE**	*(A)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**PAYON**	*(R)*	*Chef de section*
6e Compagnie :	*Capitaine*	**LESUEUR**	*(A)*	*Commandant la compagnie*
	Lieutenant	**DELAMARE**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**De-FABRE-de-MAZAN**	*(A)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**BOURSIER**	*(R)*	*Chef de section*
7e Compagnie :	*Lieutenant*	**FRENEAUX**	*(A)*	*Commandant la compagnie*
	Lieutenant	**SORASIO**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**KOLODKINE**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**BON**	(R)	Chef de section.
CA 2 :	*Capitaine :*	**MIGNOT**	(A)	Commandant de compagnie
	Lieutenant	**MAGNARD**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**COURSIER**	*(A)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**PERRIN**	*(R)*	*Chef de section*

3° Bataillon

État-major :	*Chef de bataillon*	**MUSSAT**	*(A)*	*Commandant le bataillon*
	Capitaine	**VAUX**	*(A)*	*Officier adjoint*
	Capitaine	**DELAROCHE-VERNET**	*(R)*	*Transmission et Z*
	Médecin-Lieutenant	**JOFFRE**	*(A)*	*Santé*
9° Compagnie :	*Capitaine*	**CUVIER**	*(A)*	*Commandant la compagnie*
	Lieutenant	**NAOUR**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**KRUMENACKER**	*(A)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**ODINEZ**	*(R)*	*Chef de section*
10° Compagnie :	*Capitaine*	**VERGES**	*(A)*	*Commandant la compagnie*
	Lieutenant	**SIGG**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**MARC**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**DUPUIS**	*(R)*	*Chef de section*
11° Compagnie :	*Capitaine*	**BOURGET**	*(A)*	*Commandant la compagnie*

Ancestrama

	Lieutenant	**MOTHERE**	*(R)*	*Chef de section*
	Lieutenant	**VINSON**	*(R)*	*Chef de section*
	Sous-Lieutenant	**JUBERT**	(R)	Chef de section.
CA 3 :	Lieutenant	**MARTIN**	(A)	Commandant de compagnie
	Lieutenant	**BRISSE**	(R)	Chef de section
	Lieutenant	**POTIN**	(R)	Chef de section
	Sous-lieutenant	**DORIN**	(A)	Chef de section
	Adjudant	**PIERDON**	(A)	Engins

Éléments	Officiers	Hommes	Chevaux	Autos	Camionnettes	Camions	Motos	Chenillettes
E.M et CR	*12*	*191*	*17*	*2*	*4*		*14 sids*	
CHR	*6*	*172*	*57*	*1*	*16*	*6*	*6 solos*	*6*
CRE	*3*	*103*	*16*		*2*		*1*	*3*
1er bataillon	*21*	*838*	*55*	*1*	*6*		*1*	
2ème bataillon	*20*	*846*	*65*	*1*	*6*		*1*	
3ème bataillon	*20*	*847*	*51*	*1*	*6*		*1*	
TOTAL	82	2997	261	6	40	6	29	9

4 septembre 39.
Gains 4 hommes. Perte 3 chevaux (1 mort subite, 1 coliques, 1 accident).
Le lieutenant **BOPLIN** est muté de la 3e Compagnie à l'EM du 5e RI pour y remplir les fonctions d'officier X.

5 septembre 39.
La CRE est portée du Château-de-Bronelle à la Ferme-des-Etangs (1500m du château précité) où elle cantonne en vue de desserrer le cantonnement du château.
Le mouvement est exécuté dans la matinée.
Le Lieutenant **SIGG** de la 10e Compagnie est évacué sur un centre de neuropsychiatrie.

9 septembre 39.
A 18h50, le régiment reçoit de la 10e DI un avis téléphonique prescrivant de cesser les travaux sur compte du secteur fortifié de Montmédy.
A 19h15, Appel téléphonique de la 10e DI précisant d'être prêts à faire mouvement à partir du 10 septembre 1939 20h00.
Ces avis sont immédiatement répercutés par téléphone puis par écrit dans les différents éléments du régiment.

10 septembre 39.
A 11h30, le Colonel est convoqué à la 10e DI reçoit l'ordre d'avoir à faire un mouvement avec tout son 5e RI dans la nuit du 10 au 11 septembre 39, pour gagner une zone située à 2 km au Sud de la zone actuelle.
Au moment où vers 14h30, les ordres se donnent aux chefs de bataillon réunis au PC du Colonel, contre-ordre est reçu téléphoniquement de la 10e DI: mouvement décommandé, continuation des

Ancestram

travaux pour le compte du secteur fortifié à partir du 11 septembre 39 et par bataillon entier constitué (un bataillon par jour).
Dans l'après-midi, le Colonel fait une reconnaissance d'itinéraire accompagné du médecin chef.
Vers 18h00, le Médecin Commandant **MATHIEU**, est victime d'un accident d'auto. A un virage, la voiture n'obéissant pas à la direction, se jette contre un arbre. Le Commandant présente une très violente commotion avec syncope de plusieurs minutes, une longue plaie contuse linéaire au niveau du maxillaire supérieur gauche, une 2ème plaie contuse au niveau de la lèvre supérieure gauche et un épanchement palpébral complet de l'œil gauche, en plus quelques petites contusions au coude et à la main gauche. Le médecin Commandant Mathieu ressent quelques contusions multiples au poignet droit et au côté droit, le conducteur de la voiture **BOUGEART** contusion légère et plaie contuse de la crête du nez provoquée par le casque qui le protège d'un accident qui aurait pu être mortel, épanchement palpébral de l'œil gauche; la voiture a l'essieu avant tordue, le pare-brise en morceaux, le côté de la carrosserie défoncée.
Le lieutenant **SIGG** évacué le 5 septembre 39 rejoint le Corps.

11 septembre 39.
Le 2e Bataillon en entier travaille pour le secteur fortifié (pose de réseau au Nord-est de Bièvres).
Dans la soirée, un ordre de la 10e DI (note de service 5 2/3 du 11 septembre 39 (annexe N°1) prescrit d'arrêter les travaux le 12 septembre 39 au soir, et de consacrer le 13 septembre 39 aux préparatifs d'un départ possible dans la nuit du 14 au 15 septembre 39.

12 septembre 39.
Le 1er Bataillon en entier travaille pour le secteur fortifié (pose de réseau au Nord de Lamouilly, immédiatement à l'Est de la Chiers).
Conformément aux ordres reçus, la veille, les travaux cessent le 12 septembre 39 au soir.

13 septembre 39.
Préparatifs de départ et remise en main des unités.
Vers 15h00, un coup de téléphone de la 10e DI signale que l'éventualité d'un départ est remise au 15 septembre 39.
En conséquence ordre est donné aux éléments de poursuivre l'instruction dans la journée du 14 septembre 39.
Le lieutenant **SIGG** de la 10e Compagnie est muté à la 6eCompagnie à la date du 13 septembre 39.

14 septembre 39.
A 20h00, le 5e RI reçoit de la 10e DI la note de service N°6 5/3 (annexe N°2), l'ordre préparatoire d'un mouvement dans la nuit 15-16 et 16-17 septembre 39. En exécution est donné à 20h50 l'ordre préparatoire N°2 (annexe N°3).

15 septembre39.
A 11h00, suite aux ordres donnés la veille et en l'absence de nouvelles instructions de la 10e DI, le Colonel donne l'ordre particulier N°2 (annexe N°4) pour le mouvement des détachements précurseurs et d'un convoi de camionnettes d'allègement.
A 11h45, à la suite d'un coup de téléphone de la 10e DI, le Colonel donne l'ordre particulier N°3 (annexe N°5) réglant le mouvement des convois hippos qui doit se faire ce jour dans l'après-midi du 15 septembre 39.
Vers 15h00, réception de l'Ordre Général d'Opération N°4 de la 10e DI (annexe N°6).

Ancestram

A 16h00, le Colonel donne l'Ordre Général N°2 (annexe N°7).
D'après cet Ordre le 5e RI doit gagner dans la nuit du 15 au 16 septembre 39 les cantonnements suivants :
EM du 5e RI, Organes Régimentaires et 2e Bataillon ► Marville
1er Bataillon ► Rupt-sur-Othain
3e Bataillon ► Saint-Jean-lès-Longuyon (près Marville)
Par les itinéraires :
a) Olizy-sur-Chiers ► Nepvant ► Brouennes ► cote235 ► Chauvency-le-Chateau ► Thonne-les-Prés ► Montmédy ► Iré-le-Sec ► Marville ► Rupt-sur-Othain
Colonne auto : départ à 20h00 de la sortie Est de Brouennes.
b) Olizy-sur-Chiers ► Nepvant ► Brouennes ► Quincy-Landzecourt ► Landzecourt ► Han-les-Juvigny ► Juvigny-sur-Loison ► Marville
Colonne à pied : départ sortie Est de Brouennes à 20h10.

16 septembre 39.Voir carte n°2
Les mouvements ordonnés s'exécutent dans la nuit du 15 au 16 septembre 39, (nuit sombre et froide) sans autre incident que le cisaillement à 2 reprises de la colonne à pied par des colonnes d'artillerie (retard de 2 heures environ) et la difficulté d'accéder à Marville où d'autres éléments (groupes de 15e DI, trains du 46e RI, éléments du 32e RAD) cisaillent l'itinéraire ou sont stoppés par la difficulté de l'itinéraire (côte très accentuée).
Néanmoins les éléments du 5e RI gagnent les cantonnements prévus où ils sont tous installés entre 4h30 et 5h15. Cantonnements assez larges mais rationnés dans l'ensemble (manque de paille).
A 9h50, le 5e RI reçoit de la 10e DI l'Ordre Général d'Opération N°5 du 16/9 (annexe N°8) relatif au mouvement pour la nuit du 16 au 17 septembre 39.
En conséquence le colonel donne :

1. A 11h15, l'ordre particulier N°4 pour mouvement des détachements précurseurs dans la journée du 16 septembre 39 (annexe N°9).
2. Puis à 14h25, l'Ordre Général N°3 pour les mouvements du 16 au 17 septembre 39 (annexe N°10).

Le 5e RI suivi de ses trains hippos doit suivre l'itinéraire suivant:
Marville ► Saint-Laurent-sur-Othain ► Pillon ► Châtillon-l'Abbaye ► Duzey ► Nouillonpont ► Saint Supplet, en vue de gagner les cantonnements suivants:
1er Bataillon ► Han-devant-Pierrepont
2e Bataillon (avec EM, BHR et groupe 32e RAD) ► Saint-PierreVillers - Les Eurantes
3e Bataillon ► Rouvrois-sur-Othain
Passage au point I (carrefour 1500 mètres Sud-ouest de Grand-Failly) à 21h25.
Les éléments autos suivent le même itinéraire.
Point I (carrefour de la Maison-Rouge à 400 m à l'Ouest de Rupt-sur-Othain) à 20h00.

17 septembre 1939
Les mouvements s'exécutent par une nuit très sombre et pluvieuse.
Au cours de l'après-midi, du16 septembre 39 les détachements précurseurs font mouvements sans incident, la colonne auto a été détournée au cours de la nuit de Duzey sur Saint-Pierre Villers suivie à longue distance par les chenillettes qui arrêtées par le service régulateur au carrefour Est de Duzey suivent finalement l'itinéraire prévu Nouillonpont à Saint-Supplet. La colonne auto rejoint les divers cantonnements à 0h30, les chenillettes Saint-Supplet à 4h00.
La colonne à pied suivie des trains se heurte aux mêmes difficultés que la veille par suite de retards

Ancestramil

dans les éléments le précédent sur son itinéraire.
Aussi après un arrêt de 40 minutes à Châtillon-L'Abbaye Est il décide d'accord avec le service régulateur de réorienter l'itinéraire.
Le 1er Bataillon continu directement par Arrancy-sur-Crusne sur Han-Devant-Pierrepont.
Les Organes Régimentaires suivent l'itinéraire prévu par l'ordre général N°3.
Les 2e Bataillon et 3e Bataillon continuent directement sur Saint-PierreVillers - Rouvrois-sur-Othain suivis de l'ensemble des trains; le train du 1er Bataillon rejoint Han-devant-Pierrepont par la cote 315 (route Nouillonpont ► Saint-Supplet)
Les différents éléments arrivent dans leur cantonnement entre 2h30 et 4h30.
Homme et chevaux sont très fatigués (voir CR 1170/Secteur du 17 septembre 39 18h30 Pi N°11).

Le régiment cantonne :
EM, Organes Régimentaire ► Saint-Supplet (ou se trouve déjà l'EM et le CHR 63e R. Régional ??)
1er Bataillon ► Han-Devant-Pierrepont
2e Bataillon ► Saint-Pierre Villers (avec l'EM, la BHR et un groupe du 32e RAD)
3e Bataillon ► Rouvrois-sur-Othain.
Cantonnements suffisants. Les chevaux peuvent être abrités saufs à Saint-Pierrevilers où les chevaux de trait sont à la corde.

18 septembre39.
Continuation de l'installation dans les cantonnements et de la réalisation des mesures de sécurité.

19 septembre39.Voir carte N°3 et N°4
Reprise de l'instruction à l'échelon Compagnie.
Le Chef de Corps convoqué pour 17h00 (par un message téléphoné) au PC de la 10e DI y reçoit avis d'un mouvement prévu à partir du 20 septembre 39 en vue de faire participer un bataillon aux travaux de la ligne d'arrêt du secteur fortifié de la Crusnes et de mettre le reste du 5e RI (EM compris) à la disposition du Colonel commandant l'ID 10 pour créer et occuper une position avancée le long de la frontière Luxembourgeoise dans la région Nord de Thil.
A 19h15, le Colonel donne en conséquence à l'ordre préparatoire N°5 (annexe N°12) prescrivant aux détachements précurseurs de se tenir prêts à faire mouvement le 20 septembre 39 à partir de 11h30 et aux gros à partir de 15h00.
Le Commandant du 3e Bataillon est avisé téléphoniquement d'avoir à se tenir prêt à son PC le 20 septembre 39 à 7h30 où le Chef de Bataillon commandant le génie divisionnaire le prendra pour reconnaissance des travaux exécutés sur la ligne d'arrêt du secteur de Crusnes dans la région de Morfontaine.
A 21h35, le Corps reçoit de la 10e DI la note N°98/3 (annexe N°13) (confirmant ces premières dispositions).

20 septembre 39
A 6h45, le 5e RI reçoit l'ordre N°120/3 du 21e CA en date du 18 septembre 39 (notifié le 19 septembre 39 sous le N°302 par l'ID 10) (annexe N°14) concernant l'organisation d'une position avancée dite de Longwy à laquelle le 5e RI doit participer à l'exception d'un Bataillon.
A 8h45, le 5e RI reçoit la note de service N°100/3 de la 10e DI en date du 19 septembre 39 précisant les mouvements à exécuter le 20 et 21 septembre 39 et la mission des 3 unités du 5e RI (annexe N°15).
A 10h15, En conséquence le Colonel donne l'ordre particulier N°6 réglant le mouvement du détachement précurseur dans l'après-midi du 20 septembre 39 (annexe N°16), puis à 13h30 l'Ordre Général d'Opération N°14 réglant le mouvement du gros dans la matinée du 21 septembre 39

Ancestrami

(annexe N°17), enfin à 13h30 une note précisant la mission des éléments du 5eRI dans leur nouveau stationnement (annexe N°18)

21 septembre39.
Le mouvement du 5e RI s'exécute dans les conditions prévues sans incident autre qu'un certain allongement de train Hippos par suite du profil de la route suivie.
Les divers éléments ont terminé leurs mouvements.
1er Bataillon à 11h15, CRE et CDT à 12h00, 2e Bataillon à 12h20, 3eBataillon à 10h45.
Le stationnement est alors le suivant:
EM, CDT, CRE, Section Sanitaire de la CHR, 1er Bataillon ► Thil.
2e Bataillon ► Tiercelet.
3e Bataillon et CHR ► Fillieres.
Le soir même les 1er Bataillon et 2e Bataillon, et le colonel procèdent à la reconnaissance des quartiers de Thil et de Villerupt de la position avancée à organiser.

22 septembre 39.
Commencement des travaux sur la position précitée.

23 septembre.
Un adjudant chef, 4 sous-officiers et 4 caporaux prélevés sur les 3 CA du régiment sont envoyés à Mercy-le-Haut pour y suivre du 23 au 26 septembre 39 inclus un cours d'instruction sur la mitrailleuse de 20 mm.
A 14h00, le 23 septembre 39 le Colonel donne l'ordre pour l'organisation de quartier de Thil et de Villerrupt N° 1310 st (annexe N°19)

27 septembre.
Repos pour l'EM, le 1er Bataillon et le 2e Bataillon.

27 Septembre 39.
La Crusnes à eu repos le 24 septembre 39.
A 15h00, le Colonel confirme l'instruction verbale donnée le 27 août 39 pour l'organisation de la position (note de service N°1462 st du 28 Septembre 39, 15h10, (annexe N°20).

29 Septembre 39.
En exécution de la note de service N°133/3 en date du 26 septembre 39 réorganisant le secteur Est du Corps d'Armée secteur qui est passé aux ordres du général commandant la 10e DI, le 26 septembre 39 à 0h00 (annexe N°21) et de la note de service N° 148/3 de la 10e DI en date du 28 septembre 39 (annexe N°22) le 3eBataillon affecté dorénavant au Sous-secteur d'Aumetz fait mouvement à partir de 7h00 pour gagner Errouville et le camp d'Errouville ;
Le CHR du 5e RI fait également mouvement à partir de 8h00 pour gagner Errouville. Mouvement terminé pour 10h30.
Par suite le Régiment est dès lors stationné comme suit :
EM, CDT, CRE, 5eSection de la CHR ► Thil.
1er Bataillon ► Thil.
2e Bataillon ► Tiercelet.
3e Bataillon ► camp d'Errouville (compagnie de FV) et Errouville (CA3).
CHR (moins 5e Section) ► Errouville.

Ancestramil

D'autre part dans la nuit du 28 au 29 septembre 39, 3 officiers du 5e RI (Capitaine **BAZERQUE**, Sous-lieutenant **BRANCHE**, et Lieutenant **MOTHERE**) sont dirigées sur le camp de Mourmelon pour y suivre du 29 au 1er octobre 39 un stage de perfectionnement aux méthodes de tir contre avion volant bas.
Sont mis en route sur Bouligny pour y suivre les 30 septembre 39 et 1e octobre 39 un stage d'emploi des mines et piquets antichars, les Sous-lieutenants **PERRIN** et **ROUSSEAU** et 2 sous-officiers (un de la CA2, un de la CA3).
Le Sous-lieutenant **de FABRE de MAZAN** (6eCompagnie) est affecté à la 9eCompagnie (raison de service).

1er octobre 39.
Le Sous-lieutenant de **FABRE de MAZAN** de la 9e Compagnie est promu lieutenant à la date du 1er octobre 39. (décret 20 septembre 39, JO du 25 septembre 39).
Le Colonel et convoqué dans l'après-midi au PC de la 3e DC (à Tucquegnieux). Il apprend que la position de Longwy passe sous les ordres du général commandant la 3e DC (le 2 octobre 39 à 12h00) et met cet officier au courant de l'état d'avancement de la position dans les quartiers occupés par le 5eRI.
Il lui est indiqué que le 1e Bataillon sera porté à Villerupt, le 2e Bataillon à Thil, Tiercelet devant être occupé par des éléments de la 5e Brigade de Cavalerie, ce mouvement étant à prévoir très prochainement.
Le soir, en rentrant le colonel donne un ordre préparatoire en vue de ce mouvement (annexe N°23).

3 octobre 39.
Un coup de téléphone reçut de la 3e DC qui prescrit d'effectuer le mouvement prévu de façon à libérer tiercelet pour le 4 octobre 39 à 7h00.
Le cantonnement de Villerupt encore occupé par le GR de la 10e DI, le mouvement prévu est suspendu.
Le Sous Lieutenant **MECHAIN** de la CRE est dirigé sur Piennes pour y suivre les 4 et 5 octobre 39 un stage sur l'emploi des mines et piquets anti-char.

4 octobre 39.
Le Général **PETIET** commandant la 3eDC et la position de Longwy, visite dans la matinée les quartiers occupés par le 5e RI. Il est décidé d'inclure le mouvement de La-Houtte dans la ligne principale et de repartir plus à l'Ouest la limite avant du quartier de Villerupt.
Le Lieutenant **BECCI**, venant du dépôt rejoint la CA1.
Le mouvement prévu dès le 2 octobre 39 étant remis à une date ultérieure, les travaux qui avaient cessé le 3 octobre 39 à 12h00 sont repris le 4 octobre 39 à 12h00. Les travaux à faire sont précisés par la note N°1325/Sous-secteur, 18h20 (annexe 24).
Une section de mitrailleuses de 20 mm à trois pièces est créée à la CRE.

5 octobre 39.
Le Capitaine **BINET**, commandant la 5e Compagnie, quitte le 5e RI pour rejoindre le 120eRI où il est affecté (Décision N°28/M.O en date du 27 Septembre 39 du Général commandant la IIe Armée).
Dès les premières heures de la journée, le régiment relève les postes de protection des destructions préparées dans sa zone savoir : 3 postes dans le quartier de Thil relevés par des éléments du 2e Bataillon, 3 postes dans le quartier de Villerupt relevés par des éléments du 1er Bataillon. (Exécution de l'ordre particulier N°16 de la 3eDC, N° 115 3/3 du 4 octobre 39, arrivé à 17h35, (annexe 25).

Archestramil

6 octobre 39.
Le 1er Bataillon quitte Thil pour aller cantonner à Micheville et Villerupt (partie Nord), le 2e Bataillon quitte Tiercellet pour venir cantonner à THIL.
Les mouvements ont lieu dans la matinée et sont terminés à 11h00 (voir ordre particulier N°7 du 5 octobre 39 à 19h00, annexe N°26, donné en exécution de la note de service N°1164 /Secteur en date du 4 octobre 39 de la 3e DC, arrivée le 5 octobre 39 à 14h10, (annexe N°27)

7 octobre 39
Le Capitaine **VAUTRAVERS** et le Lieutenant **POTIN** sont mis en route sur le camp de Mourmelon pour y suivre du 9 au 11 octobre 39 un stage de perfectionnement dans les procédés de tirs contre les avions des armes de l'infanterie.
Le 3e Bataillon se porte d'Errouville sur Ottange, ou il entre dans la composition d'un groupement aux ordres du Général commandant l'ID 10. Mouvement exécuté dans la matinée.

9 octobre 39
Le Sous Lieutenant **ODINEZ** en surnombre à la 9e Compagnie est affecté à la 10e Compagnie.
Le Lieutenant **KERRIEN** du Peloton d'Eclaireurs Motos est victime d'un accident qui entraîne son évacuation et celle du conducteur du side-car. Ce conducteur meurt le 12 octobre 39 à l'ambulance.
A 14h00, le Colonel adresse aux unités sous ses ordres directs, un extrait (annexe N°28) de l'ordre général N°15 de la 3e DC en date du 30 septembre 39 transmis le 9 octobre 39 par le Sous-secteur de Villerupt (annexe N°29) et donnant l'organisation générale du secteur de Longwy.
Le même jour le Colonel envoie un extrait (annexe N°31) de l'ordre général N°16 de la 3e DC, en date du 7 octobre 39 reçu le 9 octobre 39 à 9h15 (annexe N°31) et visant à la prise d'une position améliorée en cas de violation par l'ennemi du territoire Luxembourgeois.
Dans ce cas et d'après les instructions verbales reçues du Général Commandant le Sous-secteur de Villerupt le 5e RI aurait à occuper le mamelon 36 secteur Nord Est de Redange et à relier ce point d'appui à la position de résistance par un autre point d'appui au cimetière-de-Redange.

12 octobre 39
Le régiment reçoit plusieurs exemplaires de la note N°139 6/3 de la 3e DC en date du 12 octobre 39 xxx des directives pour la diffusion de l'alerte en cas de violation de la Belgique ou du Luxembourg (annexe 32). Un exemplaire est immédiatement transmis aux unités subordonnées.

14 octobre 39
A 14h30, le Colonel notifie sous le N°182 Sous-secteur, les mesures à prendre en cas d'alerte en exécution de la note N° 573 /Secteur du Sous-secteur de Villerupt reçu le 11 octobre à 11h30 (annexe N°33).
Dans cette notification (annexe N°34) qui tient également compte des préoccupations de la notification N°59 2/5 du Sous -Secteur de la note N°139 6/3 de la 3e DC en date (annexe N°35) reçue le 13 octobre 39 à 8h30, il est prévu l'occupation progressive de la position au fur et à mesure des travaux.
Comme suite aux instructions verbales reçues de la 3e DC par le Sous-secteur une reconnaissance faite de concert par le Général Commandant le Sous-secteur, le Colonel, et le Commandant du Quartier d'Audun-le-Tiche détermine le tracé général de la position améliorée entre la-Houtte et la cote 410 (Est d'Audun-le-Tiche) qui est arrêté comme suit : lisière Nord Est de Redange-le-Crassier Ouest de la station d'Audun-le-Tiche, cette station, pont sur la voiexxxxxx en 718-992 où se fera la liaison entre le 5e Bataillon du 5e RI et le 2e BDP, cote 402.2 (carte au 1/20000e) les reconnaissances pour le tracé exact tant dans cette région que dans la région Redange – Cimetière-de-Redange devant être entrepris d'urgence et les travaux commencés dès le 16 octobre 39 matin.

Ancestrale

Ces instructions sont communiquées dès 18h00 le 13 octobre 39 aux Chefs de Bataillon convoqués au PC du Colonel et confirmé le 14 octobre 39 à 15h00 par note 1954 Sous-secteur (annexe N°36).
Peu après à 15h10, le 5e RI reçoit du Sous-secteur pour la prise de possession et l'occupation de la position améliorée N°610 /Secteur (annexe N°37) qui ne fait que confirmer pour le 5e RI les dispositions déjà ordonnées,
Au cours de la journée les reconnaissances prescrites sont exécutées et dans le quartier de Thil. Le tracé de la position améliorée est en partie piquetée et décapée.

15 octobre 39.
Le Sous lieutenant **Le-GLOANNEC**, un canon de 25, 1 chef de pièce et 1 pointeur de la CRE sont mis en route sur le camp de Mourmelon pour y effectuer du 17 au 19 octobre 39 inclus un stage d'instruction concernant la défense contre engins blindés par canon de 25.
A 21h00, le 5e RI reçoit l'ordre général N°18 de la 3e DC N°155 1/3 en date du 14 octobre 39 annulant l'ordre d'opération N°16 de la 3e DC en date du 7 octobre 39 et mettant au point les opérations à entreprendre en vue de prendre possession de la position dite améliorée (annexe N°38).
A la même heure, le 5e RI reçoit également l'ordre N°616 /Secteur du Sous-secteur de Villerupt suite à l'ordre N°610 /Secteur du 14 octobre 39 et visant l'exécution de la prise de possession et occupation de la position améliorée (annexe N°39). Ces ordres ne font que confirmer les dispositions déjà prises dans le quartier Besse tenu par les 1er Bataillon et 2e Bataillon du 5e RI.

16 octobre 39.
A 0h35, un coup de téléphone du Sous-secteur prescrit de renforcer les postes aux issues et de barrer toutes les voies de communication. Cet ordre est répercuté aux 2 quartiers à partir de 0h40.
Le colonel alerté rejoint son PC.
Vers 2h30, réception de l'alerte « Cigarette-capote ». Les unités se portent sur la position améliorée, dont l'occupation complète est réalisée pour 4h30 dans le quartier de Thil et 5h00 dans le quartier de Villerupt.
Les trains sont tenus prêts soit à rejoindre les emplacements prévus pour les TC1 et TC2, soit Errouville pour les trains autos, le mouvement devant avoir lieu au petit jour (application de la notification N°1829 /Secteur 14h30 du 14 octobre 39 annexe N°33).Le PC de combat du 5e RI est occupé à partir de 5h30.
Les trains autos sont mis en route sur Errouville par Villerupt, Cantebonne, Crusnes, passage de la tête à Cantebonne à 6h20 (exécution d'un ordre verbal du Sous-secteur reçu par téléphone vers 4h30 et prescrivant de ne pas dépasser Cantebonne avant 6h15). Les trains hippos des éléments stationnés à Thil gagnent les emplacements prévus (mouvement terminé vers 7h00).
Ceux du 1er Bataillon restent sur place à Micheville.
A 12h35, le 5e RI reçoit une note de service de la 3e DC transmise par la brigade **MAILLARD** (Sous-secteur de Villerupt sous le N°620 /Secteur (annexe N°40).Le Chef de Corps téléphone aux chefs de bataillons pour leur faire part de cette note et des dispositions qu'il compte faire en exécution en vue d'assurer aux troupes le repos maximum, soit de cantonner :
Le 2e Bataillon: 1 compagnie, 1/2 CA, avec engins à Redange, le reste à Thil.
Le 1e Bataillon, 1/2 compagnie, à Audun-le-Tiche, 1/2 compagnie à Russange, le reste à Micheville.
Après avis des chefs de Bataillon, le Chef de Corps adresse au Sous-secteur à 16h40 ses propositions en vue de l'application de la note précitée (note N°2004 /Secteur, (annexe N°41).
Après réception d'un coup de téléphone du Sous-secteur approuvant les propositions avec maintien des armes lourdes en fonction et sur demande du commandant du 2e Bataillon devant laisser ses 2 compagnies en ligne à titre d'instruction, le dispositif pour la nuit est arrêté en fin de journée et fait

l'objet de la note de service N°2008 /Secteur 19h40 (annexe N°42).
Le 2e Bataillon conserve sa position dans le quartier de Thil 2 compagnies et toutes ses armes lourdes, la compagnie réserve de 5e RI revient à Thil et en garde les issues.
Le 1er Bataillon conserve en position des fractions de piquet, le reste cantonnant à Russange, Audun-le-Tiche, Micheville, conformément à l'ordre de ce bataillon daté de 15h00 (annexe N°43) et dont l'exécution a été différée mais en conservant les armes lourdes en place avec une fraction de piquet.
Toutes les unités sont alertées, les travaux doivent reprendre dès le 17 octobre 39 au matin.
A 19h20, réception de l'ordre N°625 /Secteur du Sous-secteur, confirmant ces dispositions. (annexe N°43bis). Le dispositif est réalisé vers 21h00. Aucun incident n'a été signalé au cours de la journée. Les cuisines roulantes ont normalement assuré la distribution des repas.

17 octobre 39.
A 1h00, réception d'un modificatif N°7/3 à la note N°1396/3 de la 3e DC du 12 octobre 39 relatif à la diffusion de l'alerte (annexe N°44).
A 8h15, réception du Sous-secteur d'un message prescrivant la fin de l'alerte et de reprendre et activer les travaux (annexe N°45). Ce message est diffusé dans le courant de la matinée et le train autos rappelé d'Errouville rejoint les unités au début de l'après-midi.
A la suite d'un coup de téléphone du Sous-secteur reçu par le colonel, celui-ci adresse au Sous-secteur des propositions en vue d'un nouveau stationnement permettant l'accélération des travaux et l'occupation rapide des positions (note N°2029 /Secteur 12h25 (annexe N°46)
A 14h00, le colonel reçoit le commandant de quartier à son PC de Thil en vue de les orienter sur l'urgence des travaux, les cantonnements à prendre, l'occupation des positions par roulement entre les unités sur la base de 1/4 au minimum de l'effectif, les observations auxquelles ont donné lieu le chargement des voitures le 16 octobre 39.
Vers 18h00, le commandant du Sous-secteur passe au PC, approuve le cantonnement proposé et demande de stationner à Thil les éléments du 4e Hussard (1 chef d'escadron, 1 escadron environ et un peloton de mitrailleurs).
A 20h00, le colonel confirme les instructions verbales de l'après-midi : note N°2055 /Secteur 20h00 (annexe N°47)
Vers 20h30, arrive à Thil les éléments du 4e Hussard annoncé qui sont logés dans la partie Nord-Ouest du village.
En conséquence, à partir du 17 octobre 39 soir, les éléments du 5eRI à disposition de la Position de Longwy sont répartis comme suit :

- EM du 5e RI, CRE, CDT ► Thil (avec un escadron et 1 peloton motorisé du 4è hussard)
- EM 1er Bataillon ► Micheville
- 1re Compagnie avec 1SM ► Audun-le-Tiche (partie Nord et partie Ouest)
- 2e Compagnie : 3 sections avec 2SM et les engins de la CA1 ► Russange
- 3e Compagnie, reste de la CA1 ► Micheville
- EM 2e Bataillon, 7e Compagnie, 2 SM de la CA2, 5e Compagnie ► Thil
- 6e Compagnie, 2SM et les engins de la CA2 ► Redange (avec 2 escadrons du 6e Dragons)

L'occupation permanente de la position est réalisée sur les bases suivantes :
Quartier de Thil (2e Bataillon) moitié de chacune des compagnies de 1ère ligne et armes lourdes avec fraction de piquet auprès de chaque groupe.
Quartier de Villerupt (1 xxxxxx), 1 section de la compagnie occupant la-Houtte, 1 groupe par section dans les 2 autres compagnies en ligne, armes lourdes avec guetteurs auprès de chacune d'elles. 1SM en DCA au Sud de Micheville.
La section de mitraille de 20 mm de la CRE mise en DCA le 16 au Nord de Thil reste sur place et

Archives militaires

conserve en permanence la mission de défense de ce cantonnement.

18 octobre 39.
L'exécution des prescriptions de la note N°2055 /Secteur du 17 octobre 39 (annexe N°47).
Les travaux sont activement poussés sur la position améliorée. 2 pièces de 25 de la CRE renforce le quartier de Villerupt dans la partie Est de ce quartier. En raison de l'occupation permanente des positions, il est décidé de ne plus donner repos à date fixe mais de donner par roulement à l'intérieur des bataillons 2 jours consécutifs de repos tous les 8 jours (note N°2076 /Secteur, 10h55, (annexe N°48).

19 octobre 39.
En raison du nouveau tracé de la position améliorée, les Sous-quartiers portent dorénavant les noms suivants de l'Ouest à l'Est :

Quartier de Thil :	Sous-quartier de Redange
	Sous-quartier de l'Hôpital
Quartier de Villerupt :	Sous-quartier de la-Houtte
	Sous-quartier de Russange
	Sous-quartier d'Audun-le-Tiche

(note N°2131 /Secteur, 13h30, (annexe N°49).

20 octobre39.
Le Général **PETIET**, commandant la 3e DC et la position de Longwy, visite la partie Ouest du Quartier de Villerupt dans l'après-midi. Il est accompagné par le Général **MAILLARD** commandant le Sous-secteur de Villerupt, le Colonel commandant le 5e RI et le commandant du 1er Bataillon du 5e RI.
Au cours de cette visite le Général **PETIET** décide de prolonger dans le quartier de Villerupt le tracé de la ligne d'arrêt déjà arrêtée et en cours d'exécution dans le Quartier de Thil.
Le tracé devra suivre les pentes Sud de la cote 402,8, les lisières Nord du bois-de-Diggental (Est de Villerupt) et emprunter ensuite l'ancienne ligne de résistance jusqu'au cimetière d'Audun-le-Tiche.
Confirmation de ce tracé est donné au Quartier Villerupt par le Colonel commandant le 5e RI dans la journée du 21 septembre 39 (note N°2227 /Secteur, 13h00, 21 octobre 39, (annexe N°50)
La pluie presque continue au cours de la journée des 18,19 et 20 octobre 39 a fait endommager les travaux (tranchées et positions d'armes envahies par l'eau) par ailleurs ralentis pour ne pas laisser trop mouiller les travailleurs.

23 octobre39.
A 9h10, réception de la note de service N°226/3 ? de la 3e DC à propos du ravitaillement munition notifié le 22 octobre 39 sous le N°3695, par le Sous-secteur de Villerupt (annexe N°51).

25 octobre 39.
A 8h00, réception:
1. D'une note du Sous-secteur de Villerupt, N° 705 /Secteur du 24 octobre 39 à propos de la délégation des ordres de mise de feu aux dispositifs de destruction (2ème catégorie, route), 8 dans le quartier Besse (annexe N°52).
2. De la transmission N° 706 /Secteur du 24 octobre 39 du Sous-secteur de Villerupt de la note N°422 /Secteur du 21eCA du 22 octobre 39 à propos de la relève des postes GRM chargés de la surveillance de la frontière (annexe N°53).
3. De la note N° 707 /Secteur du Sous-secteur en date 24 octobre 39 à propos de la relève par le 5e RI de certains postes de protection de dispositifs de destruction de 2ème série (annexe N°53 bis).

A 11h55, en conséquence par note de service N° 2379 /Secteur (annexe N°54) le Colonel donne l'ordre

Ancestramil

de relever avant 15h00 les postes de GRM N°28 (sortie Nord de Redange) 28 bis (ferme-la-Forêt) et 30 bis (Nord d'Audun-le-Tiche) et le poste des 6e Dragons assurant la garde du dispositif de destruction 5 MM bis (Sud-ouest de Redange).
Il délègue les ordres de mise de fin aux Commandants des Compagnies de 1ère ligne à savoir :

- Poste 5 MM (Nord de Redange et 5 MM bis (Sud-ouest de Redange) au Capitaine **LESUEUR** commandant le Sous-quartier de Redange.
- Poste 4 bis MM (passage-à-niveau-1 de la route Redange - Russange) et le poste 4 MM pont-sur-la-Beler au Nord de Redange au Capitaine **GRISONI** commandant le Sous-quartier de La Houtte
- Poste 8 AVF, 3 MM (Nord-Ouest d'Audun-le-Tiche) et 3MMbis (route Villerupt – Audun-le-Tiche) au Capitaine de-Montpezat commandant le Sous-quartier d'Audun-le-Tiche

Le Colonel se réserve la délégation pour le poste 39 bis MI (sortie Ouest de Thil)
L'ordre pour le poste 21 MVF (voirie Nord d'Audun-le-Tiche) est réservé à l'autorité supérieure. Les relèves s'exécutent dans le délai fixé, mais le poste de la GRM 28 n'ayant pas d'ordre reste en place et n'est donc pas relevé.
Il en est de même du poste GRM 30 bis.
Ces postes continuent donc leur mission de surveillance de la frontière et en même temps de protection des dispositifs de destruction voisins de leurs emplacements (5 MM et 8 AVF, 3 MM, 21 MVF).
A 16h15, par note de service N°2400 /Secteur (annexe N°55) le Colonel donne les ordres pour le ravitaillement des munitions en cas d'alerte (poste de ravitaillement de Sous-quartier, centres de ravitaillements de Quartier, rassemblement initial de TC1).

27 octobre 39.
A 8h45, Réception :

1 De l'ordre de défense de la Position de Longwy N°260/3 en date du 25 octobre 39 de la 3e DC avec annexe N° 2 (annexe N°56).
2 De l'ordre de défense du Sous-secteur de Villerupt N°718/Secteur en date du 26 octobre 39 (annexe N°57).
3 De l'ordre particulier pour l'opération-de-Belvaux N°722 /Secteur en date du 27 octobre 1937 du Sous-secteur de Villerupt (annexe N°58)

28 octobre 39.
En exécution, le Colonel précise le 28 octobre 39 10h25 par note N°2498/ Secteur (annexe N°59) l'appui à apporter aux armes lors de l'opération-Belvaux et les modalités de repli de l'avancée de Redange sur la ligne principale.
A 11h00, il expédie le plan de reflux du Quartier N°2503 /Secteur (annexe N°60) lequel, après l'occupation initiale des avancées de Redange et de Russange - Audun -le-Tiche prévoit comme mission principale , la défense de la ligne principale calvaire-de-Redange, mouvement de terrain 422,6 et 415,5 la Houtte, terre-plein Est des aciéries de Micheville, coupe au Sud de la route Villerupt - Audun-le-Tiche et cimetière-de-Redange avec maintien aussi prolongé que possible que l'avancée Russange - Station d'Audun-le-Tiche, puis en cas de repli obligé dans la partie Ouest (Sud-ouest de Redange) défense de la ligne d'arrêt au Nord Ouest de Thil - de la-Houtte etc.…
Entre-temps à 8h30,*-réception:*

1 Du rectificatif N°75 3/5 à la date du 27 octobre 39 à l'ordre de défense N°71 8/5 du 26 octobre 39 du Sous- Secteur de Villerupt (annexe N°60 bis).
2 De l'annexe N° 1 à l'ordre de défense N°26 0/3 de la 3e DC en date du 25 octobre 39, annexe traitant des évacuations sanitaires (annexe N°62).

Ancestrami

29 octobre 39.
A 8h45, réception à 8h40 de la note N°73 9/5 du Sous-secteur de Villerupt concernant les itinéraires en cas de repli. (Annexe N°62).
A 16h00, à la suite de l'examen des comptes-rendus de travaux et de visite sur la position, le Colonel donne une directive aux quartiers sur l'orientation à donner aux travaux en raison des prescripteurs du plan de défense. Note de service N°254 Sous-secteur suivant (annexe N°63).

30 octobre 39.
Reconnaissance du Général commandant la 3e DC accompagné du Général commandant le Sous-secteur de Villerupt et du Colonel commandant le 5e RI des points à occuper au Sud de la coupure Thil - Villerupt pour interdire ou retarder l'accès aux plateaux Sud de cette coupure (à partir de 8h30).

Dans l'après-midi reconnaissance du colonel accompagné du commandant du quartier de Villerupt (1er Bataillon) pour déterminer le tracé de la ligne d'arrêt dans ce quartier.
A 8h15, réception entre temps:

1 De la note sur l'emploi des réserves de la 10e DI, N°27 9/3 de la 3e DC en date du 28 octobre 39 (annexe N°64), note qui ordonne en outre l'organisation d'une position de barrage (au Sud de la coupure Thil - Villerupt pour le quartier Besse)
2 De la note N°75 4/5 du Sous-secteur de Villerupt en date du 29 octobre 39 précisant le tracé de la position de barrage (annexe N°65).

31 octobre 39.
A 13h00, le Colonel précise par note de service N°2607 /Secteur (annexe N°65) le tracé de la ligne d'arrêt dans le quartier de Villerupt. Cette ligne sera discontinue et comportera 4 points d'appui:

- Extrémités de la coupe 402,8 et station-de-Villerupt ;
- Carrefour Est de Villerupt et issue Nord de la Cité-de-Butte ;
- Croupe au Sud de l'extrémité Est du Stade-de-Micheville ;
- Lisière du Bois-Diggental à cheval sur le chemin de terre carrefour 300 m Nord du cimetière-d'Audun-le-Tiche cote 421,6 dans le Bois-de-Butte où elle se raccorde à la ligne principale de résistance.

A 19h15, par note N°2617 /Secteur (annexe N°67) le Colonel donne des instructions au quartier pour la reconnaissance des itinéraires de repli) et à la même heure il confirme par note N°2618 /Secteur (annexe N°68) les instructions verbales données à 18h00 au cour d'une réunion des commandants de quartier au sujet de l'organisation d'une position de barrage laquelle doit comporter dans la zone du 5e RI, 6 points d'appui barrant les cheminements (xxxxxxx) et itinéraires conduisant de la coupure Thil - Villerupt sur les plateaux au Sud.

1er novembre 39.
A 15h10, réception de l'ordre général N°13 (1ère partie) N°45 2/3 en date 31 octobre 39 du Général commandant la 10e DI au sujet de l'organisation de secteur d'Aumetz. Il est prévu qu'après repli de la position de Longwy et du groupement Est, le 5e RI passera en réserve du secteur (EM et 2e Bataillon) dans la région Bois-Rond - Bois-de-Bazonville ou de ??? CA (1er Bataillon au Bois-des-Hayes) Sud Ouest de Joppécourt (annexe N°69).

2 novembre 39.
A 22h00, réception de la note N°31 2/3 en date du 1er novembre 39 de la 3e DC au sujet de propositions à adresser pour la construction de blockhaus en béton sur la position de Longwy (annexe N°70), et de

Archives Trame

l'extrait des plans de feu d'artillerie N° 785/5, Sous-secteur du Sous-quartier de Villerupt en date du 31 octobre 39 (annexe N°71) qui sera notifié le 3 novembre 39 par le Colonel sous le N°2732 T, 17h00

3 novembre 39.
Le Capitaine **CUVIER** commandant la 9e Compagnie est dirigé sur Reims à la disposition d'un centre de rassemblement de permissionnaires.

5 novembre 39.
A 10h30, une réunion, au PC du Sous-secteur de Villerupt arrête un premier plan des abris bétonnés à construire dans le Sous-secteur.
Une nouvelle réunion le 6 novembre 39 à 9h00 au PC de la 3e DC confirme ce premier plan.

6 novembre 39.
L'aspirant **LEGRAS** de la 1re Compagnie est nommé Sous-lieutenant à la date du 10 novembre 39 par décret du 27 octobre 39 (J.O du 1er novembre 39).

Le Colonel notifie sous le N°2860 suivant la note N°31 7/3 de la 3eDC en date 3 novembre 39, transmise le 4 novembre 39 sous le N°79 5/5 par le Sous-secteur au sujet du plan de travaux de la position de Longwy à arrêter définitivement.
Le Colonel y joint un état des blockhaus bétonnés qui seraient à établir dans les 2 quartiers occupés par le 5e RI (annexe N°72).
En l'absence d'instruction du commandement et pour coordonner les reconnaissances faites par les quartiers le Colonel par note de N°2907/Secteur (annexe N°73), précise comment peuvent être envisagées les différentes phases du repli d'après les prescriptions du plan de défense du 5e RI, et indique l'occupation à réaliser sur chaque position successive.

9 novembre 39.
Vers 10h30, le Colonel reçoit à son PC de Thil la visite du Colonel commandant l'ID 10 et du Chef d'EM de la10e DI qui lui annoncent que le 2e Bataillon relèvera dans le Quartier d'Audun-le-Tiche le 2e BDP lequel viendra occuper le quartier de Thil, et qu'après relève, les 2 quartiers de Villerupt et d'Audun-le-Tiche passeront aux ordres de la 10e DI, et formeront avec le 3e Bataillon à Ottange et le RDIe 10 un groupement avancé aux ordres du Colonel commandant l'ID10, (PC à Aumetz). Les mouvements doivent être terminés pour le 11 novembre à 12h00.
A 10h45, le Colonel est convoqué avec le commandant du 2e Bataillon et du commandant du 2e BDP au PC du Sous-secteur à Tiercelet y reçoit confirmation de la communication ci-dessus.
Les ordres de détail pour la relève sont immédiatement arrêtés. La relève commencera dès le neuf après-midi pour se terminer le 11 novembre dans la journée, le Colonel commandant le 5e RI conserve son ancien commandement jusqu'au 11 novembre à 12h00.
Ces ordres sont confirmés dans la soirée par ordre particulier N°85 75 du Sous-secteur de Villerupt reçu à 17h00 (annexe N°74).
Les mouvements prévus pour le 9 novembre 39 s'exécutent sans incident. Ils se terminent tardivement en raison de l'arrivée tardive des ordres verbaux (14h45) et bien que le Colonel eut prescrit au 2e Bataillon dès 10h45 de cesser tout travaux et de se tenir prêt à faire reconnaissance dans l'après-midi.

10 novembre 39.
Continuation sans incident des mouvements de relève.

Archives Nationales

11 novembre 39.
Fin des mouvements de relève.
A 12h00, le Colonel prend à Villerupt le commandement du groupement Ouest du détachement avancé de la 10e DI (aux ordres du Colonel commandant de l'ID 10, PC à Aumetz).
Le groupement Ouest comprend les anciens quartiers de Villerupt (tenu par le 1er Bataillon renforcé de 2 canons de 25 et d'un groupe de mortiers de 81 de la CRE) et d'Audun-le-Tiche (tenue par le 2e Bataillon renforcé de 4 pièces de 25 de la CRE).
La CDT, la section sanitaire cantonnant à Villerupt.
A la même date le 3e Bataillon toujours à Ottange fait parti du groupement Est (aux ordres du Commandant du xRD10 PC à bure) du détachement avancé de la 10e DI.
La CHR reste à Errouville.
A 14h15, le colonel reçoit l'ordre particulier N°55 1/3 de la10e DI en date du 10 novembre 39 (annexe N°75) qui précise l'organisation et la mission du détachement avancé.

12 novembre 39.
Le colonel est prévenu verbalement de ce que le mouvement de relève de 2 Compagnies du I/72e (3e DC) par 2 Compagnies du II/32e (10e DI au Sud Ouest de Cantebonne prévu pour le 13 novembre est suspendu.
Il apprend peu après que le I/72e sera retiré le 14 novembre 39 à 12h00 et ne sera pas remplacé.

13 novembre 39.
Pour éviter les confusions possibles le Colonel décide que le Sous-quartier Est du Quartier de Villerupt prendra le nom de Sous-quartier de la station au lieu de Sous-quartier d'Audun (NDT Lequel???) (note de service N° 3093 /Secteur, 14h15, (annexe N°76). Peu auparavant et sur instruction verbale reçue du Général commandant la 10e DI, le Colonel prescrit au Commandant de la CRE d'étudier la relève par 2 pièces de 25 de son unité de la section de 25 de la CDAC en position dans le groupement Ouest au Nord d'Ottange (note N°3092 /Secteur, 13h10, (annexe N°77).

14 novembre 39.
A 18h45, le Colonel reçoit la notification N°56 0/3 de la 10e DI d'une note N°71 8/3 du 21e CA en date du 13 novembre 39, confirmant que l'artillerie de la 10e DI ne sera pas poussé en avant de la position fortifiée de Crusnes. Du fait le groupement Ouest-Est dès lors privé du soutien de l'artillerie (annexe N°78).

16 novembre 39.
La relève préparée d'une section de 25 mm de la CDAC par 2 pièces de 25mm de la CRE aura lieu le 18 novembre 39 (O.P. 59 1/3 de la 10e DI annexe N°79).

17 novembre 39.
Au cours des matinées des 15,16 et 17 novembre, le Général Commandant la 10e DI accompagné du Colonel commandant l'ID 10 et le Colonel commandant le 5e RI visitent l'ensemble du secteur tenu par le 5e RI. Au cours de ces visites sont confirmées verbalement les instructions données au cours d'une réunion des Chefs de Corps faite le 14 novembre à 17h00 au PC de la 10e DI à Audun-le-Roman et prescrivant de porter l'effort des travaux sur les abris. Ces instructions avaient fait entre-temps l'objet de la note N°3175 /Secteur en date du 15 novembre 18h40 du Chef de Corps (annexe N°80).

Ancestramil

18 novembre 39.
Le capitaine **CUVIER** qui avait été détaché au centre de rassemblement des permissionnaires de Reims, rentre au Corps et reprend le commandement de la 9e Compagnie. Le même jour est rayé des contrôles du Corps le capitaine Monnier, adjoint au Commandant du 1er Bataillon est désigné pour la Mission Française près de l'armée Britannique en France.

19 novembre.
A 20h45, réception de l'ordre pour la mise en œuvre des instructions N°60 0/3 du 18 novembre de la 10e DI (annexe N°81) qui remet la délégation des ordres de mise de feu non plus aux Commandants de Sous-quartier, mais aux commandants de Quartier.

20 novembre39.
Notification de l'ordre précédent aux Commandants de Quartier du groupement Ouest (N° 337 /Secteur, annexe N°82).
Commencement des départs en permission (1/200 par jour de l'effectif relayé par Bataillon, soit 13 hommes, 2 sous-officiers par jour, 1 officier tous les 2 jours)
Rassemblement à Villerupt des éléments destinés à constituer le groupe Franc du Régiment. Ces éléments sous les ordres du Sous-lieutenant **PALARIC** comprennent 1 sous-officier adjoint, et en principe un groupe de combats par Bataillon choisi parmi les volontaires. Le groupe cantonne à Micheville.
Le Sous-lieutenant **PALARIC**, officier de détail sera remplacé dans ses dernières fonctions par le Lieutenant **DESEILLIGNY**. (prise de consignes jusqu'au 30 novembre 39).

28 novembre 39.
A 9h45, réception du plan d'emploi de l'artillerie pour l'appui du groupement avancé Ouest (note N°4143/Secteur de l'AD10 en date du 25 novembre 39).

30 novembre 39.
A 9h50, réception de la note de service N° 605 /Secteurs du 29 novembre 39 du colonel commandant l'ID10 approuvant le prolongement de la ligne avancée sur la crête 410-417 (Est d'Audun-le-Tiche) et fixant le tracé de la ligne d'arrêt : cote 402,8 dans secteurs de Villerupt, carrefour 421,6 dans le bois-de-butte, mamelon 406,3-405,3 (Sud du Bois-de-butte) abord Nord de la Ferme-Hirps; 391,2 (annexe 83).
Le soir, sont mis en route sur le CM211 à Coulommier :
4 officiers :
Capitaine **CUVIER**, commandant la 9e Compagnie.
Lieutenant **VALLET** commandant la CDT.
Lieutenant **MOTHERE** de la 11e Compagnie.
Sous-lieutenant **DORIN** de la CA3,
7 Sergents et 4 Caporaux chefs. Pour participer à l'instruction et à l'encadrement des unités de la classe 39.Un autre officier (Capitaine **VAUX**), 1 Adjudant chef, 1 Adjudant en permission, un Sergent à l'hôpital, désignés pour la même mission, seront mis en route sur Coulommiers dès leur rentrée au régiment.

2 décembre 39.
A 15h15, réception du rectificatif N°718/3 de la 10e DI à l'annexe à l'OG'O N°13, rectificatif en date du 30 novembre 39 (annexe N° 84) concernant la DCB du Secteur d'Aumetz.
A la suite du départ des Officiers mentionnés le 30 novembre 39, le Lieutenant **GALIBERT,** chef de la Section de ????panniers????, à pris à la date du 1er décembre 39, le commandement de la CDT.

4 décembre 39.
Le Lieutenant **SIGG** (6e Compagnie) et le sous lieutenant **PAYON** (5e Compagnie) permutent dans l'intérêt du service.

Dans la soirée, le Colonel envoie aux intéressés le plan de défense pour le groupement Ouest (N°3930 /Secteur, 18h20, 5 décembre 39 (annexe N° 85).

6 décembre 39.
Le Capitaine **VAUX**, adjudant major au 3e Bataillon, rentré de permission est dirigé sur le CM211(voir 30 novembre 39).
A partir du 7 décembre 39 le taux des permissions est porté à 10 %.

9 décembre 39.
1. Le Sous-lieutenant **Dupuis** de la 10eCompagnie, 2 Sous-officiers, et 15 hommes pour y suivre un cours de pionniers régimentaires du 10 au 25 décembre 39.
 Sont mis en route dans la matinée est dirigée sur Verdun (centre d'instruction de la IIe Armée).
2. Le Sous-lieutenant coursier de la CA2, 2 Sous-Officiers et huit hommes pour y suivre un cours de mitrailleuses du 10 au 17 décembre 39.
3. Le Sous-lieutenant **MECHAIN** de la CRE, 2 Sous-Officiers et 6 hommes de la CRE, pour y suivre un cours de DCB (canon de 25 mm) du 10 au 13 décembre 39.

11 décembre 39.
Le Lieutenant **MERLEAU-PONTY** officier de renseignement du Corps, est mis en route sur Longwy-bas pour y suivre du 11 aux 16 décembre 39 inclus un cours d'officier de renseignements organisés par le 21e CA.

13 décembre 39.
Son mis en route dans la matinée et dirigée sur le centre d'instruction d'armée.
Le Sous-lieutenant **VERNEUIL** de la 3eCompagnie, 3 Sous-Officiers et 6 hommes pour un cour de mortier de 60 du 14 au 17 Décembre 39.
Le Lieutenant **BECCI** de la CA1, 1 Sous-officier et 6 hommes pour un cour de DCA du 14 au 17 Décembre 39.

14 décembre 39.
En raison du départ en permission de Colonel Commandant l'ID 10, le Colonel **BESSE** commandant le 5e RI prend le commandement :
1 De l'ID 10 jusqu'à la rentrée du Colonel **SAUSSE** commandant le 24e RZ (19 décembre 39 au soir).
2 Du détachement avancé de la 10e DI jusqu'à la rentrée du Colonel commandant l'ID10 (29 décembre au soir).

Il conserve le commandement du groupement Ouest.

25 décembre 39.
Le Médecin commandant **MATHIEU**, médecin du 5e RI, mis à la disposition du Directeur de Sous-secteur de la région de Paris quitte le régiment le 25 décembre 39 au soir. Il est remplacé comme médecin chef du régiment par le Médecin-Lieutenant **JOFFRE**, médecin du 3e Bataillon. Le Médecin-

Ancestrami

Lieutenant **MIELLET** arrivé au Corps le 23 remplace le Médecin-Lieutenant **JOFFRE** au 3e Bataillon.

26 décembre 39.
La CRE (section de commandement et 1 groupe de canons de 25mm) qui cantonnait à Audun-le-Tiche est ramenée à Villerupt.
Ce mouvement va assurer la subsistance de la musique reconstituée à la CDT depuis le 17 Décembre 39 et de la clique qui sera rassemblée le 27 Décembre 39 à Villerupt. Ces reconstitutions (musique et batterie) sont effectuées en exécution des instructions verbales données le 14 Décembre 39 par le Général commandant la 10e DI.

27 décembre 39.
En exécution de la notification N°756/2 du détachement avancé en date du 11 Décembre 39 de la note de service N°958/2 /Secteur du 7 Décembre 39 du 21e CA (annexe N°86), et après renseignement pris auprès des maires au sujet des évacuations civile, le Chef de Corps donne par note N°4625 /Secteur du 27 Décembre 39, aux 2 quartiers l'indication des mesures à prendre en cas d'afflux de réfugiés Luxembourgeois devant une violation du Luxembourg par les Allemands (annexe N°87).
Le même jour sont notifiés par le Chef de Corps : La 2ème partie du plan de défense (N°4648 /Secteur) (Annexe N°88) et une note sur les dispositions à prendre en cas d'alerte N°4652 /Secteur (annexe N°89).

28 Décembre 39.
A10h00, envoi par le Chef de Corps:

1. D'une note de service N°4659 /Secteur concernant l'organisation générale de replis (annexe N°90)
2. D'une note sur la conduite à tenir en cas de l'opération prévue en Luxembourg N°4661 /Secteur (annexe N°91)

29 Décembre39.
Le Chef de Corps précise (note de service N°4715 /Secteur, 13h00, (annexe N°91 bis) les instructions verbales données la veille aux 2 commandants de quartier du groupement Ouest au cours d'une réunion tenue à partir de 14h00.

31 Décembre 39.
Le Chef de Corps partant en permission de détente, le commandement sera assuré pendant son absence dans les conditions suivantes (31 décembre 39 au 13 janvier 40 inclus)
Commandement du groupement Ouest et expédition des affaires du 5e RI : Chef de bataillon **JOSSET**.
En cas de décisions administrative importante : Chef de bataillon **MUSSAT**.

3 Janvier 40.
Le Sous-lieutenant **MARY** officier de transmission du 1er Bataillon est mis en route sur Euville pour participer à un stage de transmission du 4 au 18 janvier 40.

9 Janvier 40.
Le Lieutenant **MERLEAU-PONTY** officier de renseignement du Corps est dirigé sur le PC de la IIIe Armée pour y suivre un cours de perfectionnement du 9 au 12 Janvier 40 inclus.

Ancestrami

10 Janvier 40.

Au cours d'une réunion des Chefs de Corps au PC de la 10e DI les mesures préparatoires à un déplacement éventuel de la 10e DI sont envisagées. Il est décidé par ailleurs qu'à partir du 12 janvier 40, le nombre des permissionnaires sera réduit à un par compagnie et par jour.

En prévision d'un mouvement, le Chef de Corps prescrit à la suite d'un coup de téléphone reçu à 16h45 de la 10e DI:

1. Le regroupement du matériel des voitures outils (Note de service N°255 /Secteur, 20h, (annexe N°92)
2. La mise en ordre des dossiers de secteur et de cantonnement et l'estimation du tonnage supplémentaire du matériel à emporter (note N°253 /Secteur, 20h00 (annexe N°93).

Il prescrit téléphoniquement à partir de 17h00 de faire cesser les travaux et de remettre d'urgence l'unité en état. (Confirmation N° 264 /Secteur le 11 janvier 40 à 10h20 (annexe N°94).

Au cours d'une nouvelle réunion des Chefs de Corps à la 10e DI à partir de 17h00 les premiers mouvements de relève sont prescrits.

11 Janvier 40.Voir carte n°3.

A 11h00, le Corps reçoit:

1. L'ordre préparatoire N°63/3 de la 10e DI (annexe N°95) annonçant les reconnaissances de la 10e DI relevante à partir du 11 janvier 40 à 13h00 dans les différents PC Secteur.
2. L'ordre particulier N°65/3 de la 10e DI (annexe N°96) prescrivant de tenir prêt à faire mouvement le 12 janvier 39 matin des colonnes hippos du 1er Bataillon du 5eRI.
3. La note de service N°64/3 de la 10e DI (annexe N°97) prescrivant le regroupement de l'outillage du Génie.

Le Corps reçoit:

A 18h30, ordre particulier N°67/3 de la 10e DI (annexe N°98) prescrivant d'être prêts pour mouvement le 13 janvier 40, pour le 3eBataillon du 5e RI et les colonnes hippos des Organes Régimentaires et du 1er Bataillon.

A 19h15, l'ordre particulier N° 66/3 de la 10e DI ordonnant pour le 12 janvier 40, le mouvement des colonnes hippos du 3e Bataillon qui doivent se porter dans l'après midi du 12 janvier 40 d'Ottange ► Sancy (annexe N°99). Cet ordre est répercuté au Bataillon intéressé par l'ordre particulier N°12 (N° 284 /Secteur, 19h30, (annexe N°100).

Vers 20h00, la note de service N°60 de l'ID 10 donnant les prescriptions de détails pour les colonnes hippos faisant mouvement les 12 et 13 janvier 40 (annexe N°101)

12 janvier 40.

Cette note entraîne un additif N°285 /Secteur du 11 janvier 40, transmis le 12 janvier 40 à 7h00, à l'ordre particulier N°12 du 5eRI (annexe N°102)

D'autre part, le Chef de Corps donne :

A 11h45, l'ordre préparatoire N°13 (annexe N°103) N°293 /Secteur pour la mise en route le 13 janvier 40 des colonnes hippos des Organes Régimentaires et du 1Er Bataillon.

A 13h00, l'ordre préparatoire N°14, N°296 /Secteur (annexe N°104) pour le mouvement le 13 janvier 40 du 3e Bataillon.

Le Corps reçoit :

A 14h10, l'ordre particulier N°70/3 de la 10e DI prescrivant les mouvements pour le 13 janvier 40 du 3e Bataillon et des colonnes hippos des Organes Régimentaires et des 1er Bataillon et 3eBataillon (annexe N°105).

Archives Nationales

A 17h40, l'ordre particulier N°78/3 de la 10e DI prévoyant le transport du 3e Bataillon par les camionnettes du 5e RI (annexe N°106) et l'ordre particulier N°80/3 de la 10e DI prescrivant de tenir prêt à faire mouvement le 14 janvier 40, les Organes Régimentaires et le 1er Bataillon, les colonnes hippos du 2e Bataillon (annexe N°107).
En exécution sont donnés :
A 18h20, l'ordre particulier N°15, N°313 /Secteur (annexe N°108) prévoyant le transport du 3e Bataillon à Jouaville par les moyens du Corps.

A 18h20, l'ordre particulier N°16, N°312 /Secteur (annexe N°109) prescrivant le mouvement des colonnes hippos pour le 13 janvier 40 :
Organes Régimentaires de Villerupt et Errouville ► Sancy
1er Bataillon de Villerupt ► Sancy
3e Bataillon de Sancy ► Jouaville
A 18h50, l'ordre particulier N°17, N°314 /Secteur (annexe N°110) prévoyant le mouvement pour le 14 janvier 40 de la colonne hippo du 2e Bataillon.
A 20h45, le Corps reçoit la note de service N°80 donnant les mesures de détail à prévoir pour les mouvements des 13 et 14 janvier en raison du retard des unités relevantes (annexe N°111).
Au cours de la journée, le mouvement de la colonne hippo du 3e Bataillon d'Ottange ► Sancy s'est exécuté sans incident.

13 janvier 40.
A 10h40, le Corps reçoit :
L'ordre particulier N°81/3 de la 10e DI (annexe N°112) prescrivant les mouvements pour le 14 janvier 40 :
Colonnes hippos des Organes Régimentaires et du 1er Bataillon de Sancy ► Hatrize ► Beaumont.
Colonne hippos du 2e Bataillon d'Audun-le-Tiche ► Sancy.
Organes régimentaires par camion de Villerupt-Errouville ► Hatrize.
1er Bataillon de Micheville-Russange—Audun-le-Tiche ► Hatrize - Beaumont
L'ordre particulier N°87/3 de la 10e DI pour le transport en camion des Organes Régimentaires et du 1er Bataillon (annexe N°113) ;
A 13h00, le Corps reçoit l'ordre particulier pour les relèves N°86 de l'ID (annexe N°114).
En raison des retards dans l'arrivée des éléments relevants (57e RI de la 36e DI) le 3e Bataillon n'a pu libérer que ses éléments au repos qui seuls ont été transportés le 13 janvier 40 à Jouaville comme prévu (fin à 13h15).
Les éléments en ligne de ce Bataillon ne sont relevés que dans la nuit et ne pourront être transportés que le 14 janvier 40. Le mouvement de la colonne hippo du 3e Bataillon de Sancy sur Jouaville s'exécute sans incident (fin à 17h00). Celui de la colonne hippo des Organes Régimentaires et du 1er Bataillon sur Sancy s'effectue également sans incident.
Tous les mouvements ont lieu sur des routes glacées et entraînent une grande fatigue des attelages et du personnel conducteur et convoyeur, un cheval blessé du 3eBataillon a dû être laissé à Ludelange.
Entre temps, le Chef de Corps donne à 12h00 l'ordre préparatoire N°18 pour le mouvement des Organes Régimentaires et du 1er Bataillon le 14 janvier 40 (annexe N°115) puis à 16h30 l'ordre particulier pour les relèves N°19, N°339 /Secteur (annexe N°116) pour la fin du transport du 3e Bataillon le 14 janvier 40 matin par les moyens du Corps.
A 15h35, le Corps reçoit l'ordre particulier N°88/3 de la 10e DI d'être prêt à faire mouvement le 15 janvier 40 matin, pour le 2e Bataillon (annexe N°117).
A 18h00, le Chef de Corps donne l'ordre particulier N°20, N°341 /Secteur concernant le mouvement le

Ancestrami

14 janvier 40 de la colonne hippo du 2e Bataillon d'Audun-le-Tiche sur Sancy (annexe N°118).
A 21h00, le Capitaine adjoint est convoqué à la 10e DI et y reçoit avis de modification dans le stationnement prévu et les mouvements en résultant.

L'EM et les Organes Régimentaires vont à Lubey ► Immonville au lieu d'Hatrize.

Le 1er Bataillon à Fleville-Lixières au lieu d'Hatrize et Beaumont.

Ces modifications sont précisées dans l'ordre N°96/3 de la 10e DI (annexe N°119) et l'ordre N°97/3 (annexe N°120) reçus à 22h00.

14 janvier 40. (carte N°3)

Le Colonel Besse, rentrant de permission reprend le commandement du 5eRI.
A 1h00, le Chef de Corps donne l'ordre particulier N°21, N°351 /Secteur (annexe N°121) réglant les mouvements à exécuter le 14 janvier 40 en exécution des modifications apportées au stationnement.
A 11h15, le Corps reçoit l'ordre particulier N°98/3 de la 10e DI prévoyant le mouvement le 15 janvier 40 par camions après relève par le 14e RI (36eDI) du 2e Bataillon d'Audun-le-Tiche sur Ozerailles et le mouvement direct de la colonne hippos de ce Bataillon d'Audun-le-Tiche sur Ozerailles (annexe N°122).
Cet ordre est répercuté au Bataillon par l'ordre particulier N°22, N°359 Secteur à 14h40 (annexe N°123).
A 15h15, le Corps reçoit l'ordre particulier N°61, N° 106/3 du 21e CA prescrivant que la 36eDI prendra le commandement du secteur d'Aumetz le 14 janvier 40 à 18h00, heure à laquelle le commandant du groupement avancé Ouest quittera aussi son commandement (annexe N°124).
La relève du 1er Bataillon commence au matin par 1 bataillon du 18eRI (36eDI) se poursuit au cours de la journée et le Bataillon achève son transport sur Fleville-Lixières pour 18h30.
Les colonnes hippos des 1er Bataillon et Organes Régimentaires achèvent leur mouvement de Sancy sur leurs cantonnements prévus vers 18h00.
Vers 17h00, L'EM du 5e RI quitte Villerupt et arrive à Lubey vers 20h30.
Le reliquat du 3eBataillon est transporté d'Ottange à Jouaville pour 16h00.
La route a été pénible pour les équipages en raison du gel: 1 cheval a été abattu à la CDT, des brancards de voiture ont été cassés, 3 camionnettes sont tombées en panne, 1 mitrailleuse de 20 a été détériorée par une chenillette qui n'a pu freiner sur la glace, la plupart des motos sont indisponibles.
Les cantonnements occupés sont médiocres. L'état sanitaire reste bon.

15 janvier 40

Au cours de la nuit, le 1er Bataillon reçoit directement de la 10e DI l'ordre de se porter le 15 janvier 40 sur Mercy-le-Haut où il sera en réserve du 21e CA, le 2e Bataillon après relève par le 14e RI sera dirigé sur BeuVillers au lieu d'Ozerailles et y passera en réserve de la 36e DI. Le 5e RI assurera le ravitaillement de son 3e Bataillon et des 1er Bataillon et 2e Bataillon du 46e RI stationné à Jarny et Labry (annexe N°125).
Les mouvements prévus s'exécutent en camions pour le 1er Bataillon à partir de 10h30, à pied pour le 2e Bataillon à partir de 12h00. A noter qu'au cours de la nuit, le 2e Bataillon a été alerté sur ses positions. Les mouvements étaient terminés à 17h30. Un cheval du 1e Bataillon a dû être abattu.

16 janvier40.

Le 2e Bataillon reçoit directement l'ordre de faire mouvement après la soupe du matin de BeuVillers sur Mancieulles, mouvement terminé à 18h00 (annexe N°126)
Le soir, le stationnement du 5eRI est donc le suivant :

EM et CDT à Lubey

CHR et CRE à Immonville
2e Bataillon à Mancieulles
3e Bataillon à Jouaville
1er Bataillon à Mercy-le-haut (réserve du 21e CA)
La 10e DI et l'ID sont à Briey

En définitive, le régiment qui avait sur la position avancées ses 3 bataillons en ligne, deux formant le groupement Ouest sous les ordres du Colonel a été relevé par 3 bataillons différents de la 36eDI dans l'ordre de l'Ouest à l'Est, 18e RI, 14e RI, 57e RI, les 3 RI étant disposés en profondeur.

18 janvier40.

Un avis téléphonique de la 10e DI fait connaître que les permissions sont reprises à la cadence de 2 hommes par compagnie et par jour. Dans le début de la matinée le 2e Bataillon reçoit directement de la 10e DI l'ordre de faire mouvement le même jour à partir de 12h00 pour se rendre de Mancieulles à Batilly - Ferme-Anoux-la-Grange. Le Corps est avisé par message de la 10e DI reçu à 9h50 (annexe N°127)

A 9h55, le Corps reçoit de l'ID 10 un message prescrivant de tenir les unités prêtes à faire mouvement le 19 janvier 40 (annexe N°128) Confirmation de ces messages reçu à 15h00 (message de l'ID) et à 17h30 (message de la 10e DI).

Le 2e Bataillon à la disposition duquel sont mises les camionnettes disponibles du 3e Bataillon (4 camionnettes) exécute son mouvement à partir de 12h00. Les éléments à pieds arrivent à Batilly à 16h15, le convoi hippos à 19h00.

Dans l'après-midi, un avis téléphonique de la 10e DI fait connaître, que le 1er Bataillon à Mercy-le Haut sera transporté dans la nuit du 19 au 20 janvier 40 par chemin de fer pour débarquer à Peltre et cantonner à Peltre et Jury.

A 17h00, le Corps reçoit l'Ordre Général d'Opération N°16 de la 10e DI daté du 17 janvier 40 (annexe N°129) réglant les mouvements pour la journée du 19 janvier 40. Cet ordre est répercuté aux éléments du 5e RI par l'ordre particulier N°23 ,19h00 (annexe N°130) lequel prévoit après entente verbale avec la 10e DI, le cantonnement de la CHR à Vernéville, AmanVillers n'offrant pas les ressources suffisantes pour l'ensemble des Organes Régimentaires et donne aussi les premières indications pour le mouvement du 1er Batailllon.

19 janvier 40.voir carte n°3 et n° 5

Dès 8h00 du matin, les mouvements prévus commencent par les camionnettes, ces véhicules devant effectuer 2 et même 3 rotations pour certaines pour emporter le matériel et les sacs.

A 9h30, le Corps reçoit de la 10e DI, l'ordre pour les mouvements des unités stationnées dans le secteur de Morfontaine du 18 janvier 40 N°125/3 (annexe N°131) dont un exemplaire a été adressé directement au 1er Bataillon, intéressé par ce mouvement.

Le mouvement des autres éléments s'exécute comme prévu à partir de 10h00 pour les 2e Bataillon et 3e Bataillon et de 10h45 pour les Organes Régimentaires.

Les conditions atmosphériques (gel intense, vent, routes couvertes de glace) rendent les mouvements très pénibles, surtout pour les convois hippos.

Le 2e Bataillon termine son déplacement à 16h00 (éléments à pieds) et 19h00 (colonnes hippos) et est cantonné à Metz dans les casernes Delarue et Raffenel (Sud de Metz), cette dernière en remplacement de la caserne Colin trouvée occupée par des éléments de chars d'assaut.

Le 3e Bataillon achève son mouvement à 17h00 (éléments à pieds) et 18h00 (colonne hippo), il cantonne tout entier à Marly, la caserne Guignebaudet à Metz qui leur avait été aussi affectée ayant été

Ancestramil

reconnue entièrement occupée par d'autres éléments.

Les Organes Régimentaires arrivent dans le cantonnement :
PC 5e RI à AmanVillers vers 15h00,
CRE, CDT vers 17h00 (éléments à pieds) et 19h00 (colonne hippo),
CHR à Vernéville vers 16h00.

Un certain nombre de voitures ont été ou retardées ou même arrêtées en cours de route par des accidents locaux.
Un important matériel d'habillement distribué la veille du départ par l'intendance a dû être laissé à Lubey faute de moyens suffisants pour le transport.
Les cantonnements, à part ceux du 2e Bataillon sont très médiocres: manque de paille, granges très froides...
A 15h00, le régiment reçoit de l'ID10 un tableau des cantonnements à occuper en fin de mouvement le 20 janvier 40 n°120/3 (annexe N°132).
Le Chef d'EM est envoyé pour reconnaître les cantonnements prévus pour les Organes Régimentaires et le 2e Bataillon tandis que le Colonel va recouper les colonnes du 3e Bataillon qu'il rencontre à l'Ouest de la ferme-Orly et du 2e Bataillon qu'il voit arriver à Metz (colonne à pieds).
A 17h30, revenu au PC, le Colonel reçoit l'Ordre Général d'Opération N°17 de la 10e DI (annexe N°133) pour les mouvements du 20 janvier 40 et une note de service n°126/4D de la 10e DI , prescrivant de ne faire partir aucun permissionnaire dans la nuit du 19 au 20 janvier 40, le mouvement de ces permissionnaires devant reprendre la nuit suivante (20 au 21 janvier 40) (annexe N°134).
Vers 19h00, un avis du chef d'EM du 5eRI fait connaître que si Ars-Laquenexy et Coincy peuvent suffire au 2e Bataillon, il n'y a pas de place pour les Organes Régimentaires dans les autres cantonnements prévus (Borny , Grigy , Mercy-les-Metz)
Par ailleurs le Chef d'EM est en panne à Ars-Laquenexy, l'essence de la voiture ayant gelé.
Mis au courant, le Général de la 10e DI décide que les Organes Régimentaires resteront sur place le 20 janvier 40 (conversation téléphonique vers 19h45). En conséquence, le Chef de Corps donne l'ordre particulier N°24, n°453 /Secteur ,20h00 des mouvements du 20 janvier 40 (annexe N°135).

20 janvier 40

A partir de 10h30, le 2e Bataillon fait mouvement vers des casernes Sud de Metz sur Ars-Laquenexy, Coincy.
Le mouvement se termine vers 15h00 pour les éléments à pieds et 19h00 pour les éléments hippos.
Le Bataillon cantonne comme suit :

Coincy (6e Compagnie)
Ferme-Aubigny et ferme-Colombey (7eCompagnie)
Ars-Laquenexy (EM, 5e Compagnie et CA3)

A 15h50, arrive en gare de Peltre le 1er Bataillon. Ce bataillon qui devait embarquer à Joppecourt le 19 janvier 40 entre 21h00 et 24h00 n'a été embarqué que le 20 janvier 40 matin. Départ du train 12h45.
A 16h00, commence le débarquement, il se termine à 17h00 et le bataillon gagne jury (2eCompagnie) et Chesny et écarts avoisinants (EM, 1re Compagnie, 3e Compagnie, CA2).
Dans l'après midi, réception de la 10e DI un avis téléphonique prescrivant de porter le 21 janvier 40 les Organes Régimentaires à la caserne-Lizé (Sud de Montigny-les-Metz) mouvement à la disposition du Colonel.
Une réunion à laquelle participeront le Chef de Corps, le Chef du 2e Bataillon, et le Commandant du Groupe Franc aura lieu le 21 janvier 40 à 10h30 au PC de la 10e DI à Coincy.
A 18h45, le Colonel donne l'ordre particulier N°25 pour le mouvement des Organes Régimentaires le 21 janvier 40 (annexe N°136).

Amicalement

21 janvier 40.
A partir de 8h00, le mouvement s'exécute pour les camionnettes qui doivent faire 2 à 3 rotations, et de 11h pour les éléments à pieds et hippos. Il est terminé à 15h30 pour les éléments à pieds et hippos. Aucun incident de route. 2 chenillettes en panne au départ de Jouaville peuvent être ramenées par la suite. Étape courte mais pénible par la neige.
Au cours de la réunion prévue à la 10e DI, le Général communique ses observations sur les marches des jours précédents rendues très pénibles par les circonstances atmosphériques (gel, verglas, gros froid, neige) et donne les instructions préparatoires à l'entrée dans le secteur de Tromborn où la 10 e DI doit relever la 2e DI. Dans ce secteur le 5e RI sera placé au centre sur l'axe Boulay - Saarlouis.
Au cours de la réunion il est distribué diverses notes sur les reconnaissances effectuées, le secret des conversations téléphoniques... et l'ordre particulier N°136/3 de la 10e DI (annexe N°137) prescrivant l'embarquement par voie ferrée à Peltre le soir même (départ du train 21h10) de la 6e Compagnie et de I.G.M de la CA3, du Commandant du 2e Bataillon, et du groupe franc à destination de BOULAY d'où ces éléments seront dirigés sur Teterchen.
En exécution le groupe franc qui le matin à été transporté en camionnettes d'AmanVillers à la caserne-Lizé est transporté à nouveau à partir de 19h10 sur la gare de Peltre.
A 22h00, le régiment reçoit l'ordre particulier N°138/3 de la 10e DI (annexe N°138) prescrivant les mouvements pour le 22 janvier 40 à partir de 11h00 du 2e Bataillon (reliquat) sur Silly-sur-Nied. Chevillon, Maizeroy, et du 3e Bataillon de Marly sur Coincy – Ars-Laquenexy.
Ce mouvement annoncé à la réunion du matin avait déjà fait l'objet à 16h00 de l'ordre préparatoire N°26 463 /Secteur, donné par le Colonel (annexe N°139).
A 22h30, une communication téléphonique de la 10e DI annonce qu'il n'y aura pas de mouvement le 22 janvier 40. Cet avis est répercuté aux 2 bataillons concernés à 22h35 et 22h41 (annexe N°140)

21 janvier 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
Le soir, les éléments portés du 5eRI dans la zone avant commencent à procéder aux reconnaissances du Quartier à occuper et aux préparatifs de la relève des éléments du 33eRI.

22 Janvier 40.
A 10h15, un message de la 10e DI annonce qu'en raison de la température il n'y aura pas de mouvement le 23 janvier 40 (annexe N°141). Ce message est répercuté aux intéressés dans l'après midi de 14h15 à 14h45.
Dans l'après-midi, le Chef de Corps, l'officier adjoint, l'officier de renseignements, l'officier de transmissions et le médecin chef se rendent à Boulay pour prendre contact avec le PC du 33e RI que le 5e RI doit relever.
Les commandants des 1er Bataillon et 3e Bataillon accompagnés de leur médecin et de l'officier de transmissions et des commandants de CA, sont convoqués à Boulay pour 14h00 par le Chef de Corps et prennent contact avec les éléments correspondants du 33e RI. Il est arrêté que le 1er Bataillon prendra le quartier Est et le 3e Bataillon le Quartier Ouest.

22 janvier 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
Le groupe franc procède à une reconnaissance minutieuse du terrain entre Bibling et Remering du 22 janvier 40 au 4 février 40.

23 janvier 40.
A 10h10, un message de la 10e DI, fait connaître qu'il y aura pas le mouvement le 24 janvier 40.

(annexe N°141)

24 janvier 40.

A 11h30, un message de la 10e DI, fait connaître qu'il y aura pas le mouvement le 25 janvier 40. (annexe N°142).

Les reconnaissances sont continuées.

Le Chef de Corps prend contact avec le détachement avancé, et le commandant du 2e Bataillon du 5e RI à Teterchen et le commandant du IIeBataillon du 161eRIF qui occupe la position fortifiée dans le Sous-Secteur Centre.

Le Lieutenant **MERLEAU-PONTY,** officier de renseignements du Corps est détaché auprès de l'EM du détachement avancé à partir du 24 janvier 40.

25 janvier 40.

A 9h00, une communication téléphonique de l'EM de la 10e DI au Colonel, fait connaître qu'il y aura mouvement le 26 janvier 40 pour le 2e Bataillon et mouvement probable pour les 2 autres.

A 11h50, un message de la 10e DI, infirme cette communication ; il n'y aura pas de mouvement le 26 janvier 40. (annexe N°143).

Le Chef de Corps continue la reconnaissance du Sous-Secteur Centre. (étude des différents documents de Secteur, plans de défense, travaux, DCA, DCB etc...)

Vers 17h30, un coup de téléphone de la 10e DI, fait connaître qu'il y aura mouvement le 27 janvier 40 pour les 2e Bataillon et 3e Bataillon dans les xxxxxxxxx prévus initialement pour le 22 janvier 40 (voir OP N°138/5 de la 10e DI, (annexe N°138)

A 15h30, un ordre particulier N°150/3 de la 10e DI, donne les cantonnements à occuper par l'infanterie en fin de relève, en deçà de la ligne principale (annexe N°144). Cet ordre contient une erreur matérielle, le Bataillon du 127e RI, mentionné à Boulay Ville étant en réalité à Boulay Camp.

A son retour de reconnaissance le Colonel signale cette erreur à l'EM de la 10e DI (16h30) et attire l'attention sur ce que Loutremange est insuffisant pour la CHR et la CRE et qu'en conséquence cette dernière unité sera portée à Boulay où elle sera d'ailleurs à proximité des emplacements qu'elle doit occuper en permanence et des travaux d'organisation à effectuer. A la suite de cette communication le Chef de Corps adresse aux unités la note de service N°542 /Secteur, 17h50 (annexe N°146) fixant le stationnement à réaliser.

26 janvier 40.

Vers 11h00, une communication téléphonée de la 10e DI, fait savoir que le 3e Bataillon fera mouvement le 27 janvier 40.

A 12h30, le Corps reçoit l'ordre N°159/3 de la 10e DI fixant le mouvement pour le 27 janvier 40 (annexe N°145). Chaque bataillon a reçu directement le même ordre. Les reconnaissances se poursuivent au cours de la journée.

27 janvier 40.Carte N°5 et N°6

Les Bataillons font mouvement :

2e Bataillon d'Ars-Laquenexy, Ferme Colombey et Ferme-Aubigny sur Silly-sur-Nied (EM et CA2) et **CHEVILLON** (5e Compagnie et 7e Compagnie à partir de 8h00, mouvement terminé à 11h30.

1er Bataillon de Chesny et Jury sur Villers-l'Orne (EM, 2e Compagnie et CA1)

Mey (1re Compagnie) **VANTOUX** (3e Compagnie) à partir de 8h00, mouvement terminé à 14h00.

3e Bataillon de Marly sur Ars-Laquenexy à partir de 10h00, mouvement terminé à …

Ancestramil

2 chenillettes de la CHR sont mises à la disposition du 2e Bataillon au détachement avancé et transportées à Teterchen dans la matinée du 27 janvier 40.
La neige tombée la nuit précédente et la pluie (neige fondue) qui tombe à partir de 7h00 rendent l'étape difficile, celle-ci étant courte, aucun incident n'est à signaler.
A 13h45, le 5eRI reçoit l'ordre particulier N°161/3 de la 10e DI (annexe N°147) réglant les mouvements du 28 janvier 40.

28 janvier 40.
Les mouvements s'exécutent comme prévu.

- 2e Bataillon de Silly-sur-Nied et Maizeroy, départ 7h00, sur Teterchen par Courcelles-Chaussy ► Varize ► Helstroff ► Boulay
- 1er Bataillon de Villers-l'Orne ► Mey et Vantoux, départ 7h30 par Nouilly ► Noisseville ► route-nationale-N°54 sur Volmerange et Louttremange (1re Compagnie)
- 3e Bataillon d' Ars-Laquenexy, départ 8h00 Par Marsilly ► Colligny ► Pange, sur Maizeroy (11e Compagnie) et **CHEVILLON**.

La température glaciale, les routes couvertes de verglas rendent très pénible la marche surtout pour les convois hippos.
En particulier de Villers-l'Orne à Noisseville (6 km environs) la distance est parcourue en 5h00.
Les mouvements sont terminés:
A 14h00 (éléments à pieds), 18h00(colonne Hippos) pour le 2e Bataillon.
A 13h00 pour la moitié du 1er Bataillon (1re Compagnie et 3e Compagnie) et 18h30 pour le reste, à 12h00 (éléments à pieds) et 15h00 (colonne hippo) pour le 3e Bataillon.
A 14h00, le régiment reçoit un ordre particulier N°169/3 de la 10e DI prévoyant le mouvement pour le 29 janvier 40 des 1er Bataillon et 3e Bataillon et des Organes Régimentaires.
Le même ordre signale en additif qu'il n'y aura pas de mouvement le 29 Janvier 40 (annexe N°148) en raison de nouvelles instructions de la 10e DI, les cantonnements à occuper en fin de relève sont modifiés et font l'objet de la note de service N° 629 /Secteur, 17h00 du Colonel (annexe N°149).
En conséquence le Chef d'EM du 5e RI est envoyé à Boulay pour répartir les cantonnements en conséquence.

29 janvier 40.
Vers 10h00, avis téléphoné de la 10e DI, fait connaître que les Organes Régimentaires feront mouvement le 30 janvier 40 sur Vantoux et Mey et que les 1er Bataillon et 3e Bataillon cantonnerons sur Boulay, mais l'exécution est subordonnée à un ordre qui sera donné le 30 janvier 40 vers 7h30 en fonction des conditions atmosphériques.
En conséquence le Colonel envoie sa note de service 653 /Secteur à 12h40 (annexe N°150).
Un coup de téléphone de la 10e DI informe qu'à 15h00 à Boulay une réunion pour la répartition des cantonnements entre les parties prenantes. Le chef d'EM du régiment est prévenu téléphoniquement d'avoir à se trouver à cette réunion. Un officier est envoyé dans l'après midi reconnaître les cantonnements de Vantoux et Mey.
Les cantonnements ne peuvent absorber que la valeur de 2 compagnies sans bureaux, ni chambres d'officiers.
A 17h00, le régiment reçoit l'ordre particulier N°202 du 6e CA réglant les mouvements du 30 janvier 40 (annexe N°151)
A 17h30, il est rendu compte téléphoniquement par le Colonel à la 10e DI de l'insuffisance des cantonnements attribués aux Organes Régimentaires. Il est alors ajouté Villers-l'Orne et le Chateau-de-Guinout ?????????.

30 janvier 40.

A 7h10, une communication de la 10e DI fait connaître qu'il n'y aura pas mouvement le 30 janvier 40 **(annexe N°152).**

A10h15, réunion des chefs de Corps au PC de la 10e DI où le Général Commandant la 10e DI communique ses impressions sur le secteur à occuper, il précise les questions qui doivent retenir l'attention (travaux, tracés, défense antichar, xxxxxxx, pillage, circulation à Boulay.

Dans l'après midi, du 29 janvier 40, sur avis du détachement avancé, relève dans la nuit du 30-31 janvier 40.

1 Sergent, 1 Caporal et 8 hommes des transmissions, 1 Sergent-chef et 1 homme observateur du 5e RI sont envoyés à Teterchen à la disposition du 2e Bataillon pour assurer, avec les spécialistes de ce bataillon, le fonctionnement des centraux téléphoniques avancés et des observateurs (note N°660 /Secteur, 14h45, 29 janvier 40, (annexe N°153).

1er février 40.

Le 2e Bataillon relève au cours des nuits du 30-31 et du 31 janvier 40 et 1er février 40 le bataillon du 33e RI servant l'avant ligne et les postes de contact du Quartier de Schaefferbusch dans le détachement avancé.

1er février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.

Le 2e Bataillon commence à relever le 1er Bataillon du 33eRI à partir du 30 janvier 40 soir.

Cette relève s'étendait sur 2 nuits.

- Nuit du 30 au 31 janvier 40: la 6e Compagnie relève les positions avancées
 1 bois-carré ► Section **BOURSIER**
 2 Homerich ► Section **PAYON**.

La 7e Compagnie relève sur l'avant ligne le Sous-Quartier de la cote 372. Mouvements commencés à 17h00 s'achèvent à 22h50 sans incident.

- Nuit du 31 janvier 40 au 1e février 40 : la 6eCompagnie achève la relève de la compagnie de contact.
 1 Cote 213 ► section **GIRAUD**
 2 Peterberg ► section **MAGNARD**
 3 Seitert (PC de compagnie).

La 5e Compagnie relève sur l'avant ligne le Sous-Quartier Flagberg. La relève commencée à 17h00 a lieu sans incident (fin à 22h00) malgré une certaine activité de patrouilles ennemies autour des positions avancées du bois-carré et Homerich.

Le 1er février 40 matin le 2e Bataillon a donc une Compagnie au contact:

6e Compagnie fournissant les positions avancées bois-carré (1section), 213 (2 groupes), Homerich (2 groupes) Peterberg (1 Section et 1 g.M), PC de la compagnie avec 2 groupes au Seitert, 2e Compagnie et la CA (moins 1 groupe) sur l'avant ligne.

Le même jour la 7eCompagnie (cadres) reconnaît la ligne de contact en vue de relever la 6e Compagnie.

2 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.

La position avancée bois-carré est bombardée par 105 (11 obus) vers 16h30 et reçoit ensuite des tirs à la mitraillette.

A partir de 17h00, la 7e Compagnie (**FRENEAUX**) relève sur la ligne de contact la 6eCompagnie et réalise l'occupation suivante :

- Position Avancée bois-carré ► section **SORASIO**

Présentation

- Position Avancée 213 ► section **KOLODKINE**
- Position Avancée de l'Homerich ► section **BON**
- Position Avancée Seitert ► section **PIERROT**
- La Position Avancée Peterberg ► est relevée par une fraction du GRDI.

La relève se passe sans incident par une nuit calme.

3 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
Vers 9h00, le bois-carré est bombardé (15 obus de 105) et le Seitert vers 13h20 (13 obus de 105).
La nuit est assez calme et 2 groupements de travailleurs de la 5eCompagnie vont aider à l'amélioration des Positions avancées Peterberg et bois-carré (travaux de 18h00 à 2h00).

4 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
La 5eCompagnie fournit des travailleurs dans les mêmes conditions que la veille.

Nuit du 4 au 5 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
Des patrouilles ennemies sont signalées autour du bois-carré et du PA 213.

5 février 40.Voir Carte N°6
Le 1er Bataillon stationne à Volmerange – Loutremange, se porte aux ordres donnés directement par la 2eDI (division à relever) sur Boulay-ville et non sur Boulay-camp comme initialement prévu. Le mouvement s'exécute dans la matinée et le 1er Bataillon relève 1 Section du 33eRI de garde au tunnel-de Teterchen.

5 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
L'après-midi quelques activités des 2 artilleries. Au cours de la nuit le groupe franc reconnaît entre 17h30 et 3h00 le Pont (Weissbach)? sur le ruisseau de BerVillers-en-Moselle
(cote 218.6) pente Nord-Ouest de l'Underwald
Des patrouilles ennemies sont signalées autour du bois-carré.

6 février 40.
En exécution de l'ordre particulier N°18, N°207/3 en date du 5 février 40 de la 10e DI (annexe N°154), ordre précédé au cours de la matinée de plusieurs coups de téléphone de la 10e DI, font mouvement le 6 février 40.

Ancestramil

5ème RI

Journal de Marches et Opérations

Fascicule II

(40, 6 février-7 août 40)
État Major de l'Armée
Service historique
N° d'enregistrement 333(20/2/41)

6 février 40 (suite).

a) Le 3e Bataillon de Maizeroy et Chevillon par les-Etangs et Volmerange sur Boulay Camp, départ à **7h00,** mouvement terminé à 13h00.

Pour aider à l'allègement de ce bataillon 4 camionnettes et 2 camions des Organes Régimentaires ont été mis dès le 5 février 40 soir à Chevillon à la disposition du bataillon.

b) L'EM et les Organes Régimentaires de Montigny-Lès-Metz par les-bordes ► Les-Etangs ► Volmerange sur Boulay. Mouvements exécutés : éléments hippos à partir de 7 h00; éléments à pieds transportés par camions autos fournis par l'armée (1 groupe de 18 camions) : Ordre particulier N°28 du Colonel commandant le 5eRI 5 février 40 ,18h20 (annexe N°155).

Selon les ordres reçus les camions autos de l'armée devaient faire 2 rotations et la CHR cantonne à Loutremange.

La section auto n'a pu fournir qu'une rotation (suivant les ordres qu'elle même avait reçus) ayant à ramener d'autres unités.

Le cantonnement de Loutremange étant réservé comme cantonnement de passage à des unités relevées, la CHR (moins la section sanitaire laissée à Loutremange) continue sur Boulay Camp.

L'arrivée s'échelonne de 10h30 à 13h15.

D'autre part dans l'impossibilité de communiquer par téléphone avec la 10e DI à Coincy, le Colonel arrivé vers 8h30 à Boulay, envoie à 9h20 l'officier adjoint à la 10e DI pour rendre compte des difficultés éprouvées dans le mouvement.

Des camions supplémentaires sont mis alors à la disposition du 5e RI pour charger le reliquat du matériel et des hommes à Montigny-Lès-Metz. L'embarquement est terminé à 13h30 et l'arrivée à Boulay à lieu vers 15h30.

En somme les Organes Régimentaires cantonnent au camp de Boulay à l'exception du PC qui s'installe dans Boulay ville à la place de celui du 33eRI relevé dont le Colonel et le chef d'EM restent sur place pendant 48 heures et de la Section Sanitaire laissée à Loutremange.

Les éléments relevés du 33e RI (CRE, CDT, 1 Bataillon au Camp de Boulay) sont donc remplacés par le 3e Bataillon et tous les Organes Régimentaires (moins l'EM) cantonnements très tassés.

6 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.

Journée calme, de nombreux passages de petits groupes ennemis sont signalés sur le Spitze (spitz). Les cadres de la 5e font les reconnaissances en vue de la relève de la 7e sur la ligne de contact.

Ancestramil

7 février 40.
Dans l'après midi, le bataillon et la CDT du 73e RI qui occupaient Boulay ville et Boulay camp (bataillon) étant transportés vers l'arrière la CDT occupe dans Boulay Ville les emplacements libérés.

7 février 40.NDT ce chapitre a été déplacé depuis le livret suivant pour faciliter la compréhension.
A partir de 17h00, relève de la 7eCompagnie par la 5eCompagnie qui occupe:

- Bois-carré ► Section **SIGG**
- Cote 213 ► section **BRANCHERAU**
- Homerich ► section **BRANCHE**.

Le même soir une nouvelle fraction du GRDI relève Peterberg.
Le groupe franc partant de l'Homerich patrouille sur la lisière Sud de l'Unterwald entre 19h00 et 4h00.

8 février 40.
Le Colonel commandant le 5e RI prend à 10h00 le commandement du Sous-Secteur Centre du Secteur de Tromborn qui passe à la même heure aux ordres du Général commandant la 10e DI. (note de service N°220/3 de la 10e DI en date du 7 février 40, annexe N°156).
A cette date le stationnement du 5eRI est donc le suivant:

- EM 5eRI et CDT ► Boulay.
- 1er Bataillon ► Boulay (moins la section au tunnel-de-Teterchen).
- CRE, CHR, 3eBataillon ► Camp de Boulay.
- 2e Bataillon à la disposition du détachement avancé aux ordres du Colonel commandant l'ID10 (PC à Teterchen) servant le Quartier du Schaefferbusch
- Groupe franc à Dalem.

Le 2e Bataillon du 161e RIF qui occupe la ligne Maginot et ses arrières sur 1000 à 1200 mètres de profondeur passe aux ordres du Colonel commandant le 5eRI.

NDT Report de chapitres dans le livret précédent (1 au 7 février40 pour faciliter la compréhension
Journée calme. Vers 22h00 une patrouille ennemie près du bois-carré.

9 février 40.
Le Sous-Secteur Centre du secteur de Tromborn s'étend entre les limites ci-après.

Limite Ouest avec le Sous/Secteur Nord tenu par le 24e RI: Teterchen, ouvrage de Langhep Sud (sud Ottonville : 2 casemattes dans zone boisée Wingerten) (au Sous/Secteur Centre) Corne-Nord-Ouest du bois-d'Ottonville, lisière Est de ce bois (au Sous/Secteur Nord) mouvement du terrain du Foel (Nord Boulay ????) (cote 250.8 et 230.9) au Sous/Secteur Centre.

Limite Est avec le Sous/Secteur Sud tenu par le 46e RI : Le Schaefferbusch, abords Ouest de l'ouvrage de Denting, pont de sur le Mühlenbach, Corne Nord-Ouest du Bois-du-Buchwald.
Dans ces limites la ligne fortifiée de l'ouvrage de Langhep Sud à l'ouvrage de Denting (inclus) étayée par des blockhaus armés de canon de 47 et des tourelles de mitrailleuses est tenue par le 2e Bataillon du 161eRIF (garnison de temps de paix) qui s'étend en arrière jusqu'à la partie Sud-est incluse bois-d'Ottonville et les pentes immédiatement au Sud du Mühlenbach de Walze à Denting.
Cette zone forme la bande avant de la position. Elle est couverte par un avant poste établi sur la cote 260.2 à 1500 mètres Sud de Teterchen et tenue par 4 groupes de FV et 1 groupe de mitrailleurs du 2e Bataillon du 161e RIF.
Au Sud de cette bande avant, les 2 Bataillons du 5e RI sont chargés de tenir la bande intermédiaire, jusqu'à hauteur de Boulay.

Ancestramil

Enfin une bande d'arrêt, s'étend au Sud du Kaltbach, à l'Ouest du Bois-Buchwald pour englober plus à l'Ouest sur la rive droite du Kaltbach le mamelon 230.9.
Le Sous-Secteur est appuyé par 1 groupement d'appui direct aux ordres du Lieutenant Colonel commandant le 23e RAAF et comprenant 1 groupe de 75 de ce régiment, et 1 groupe de 75 du 32eRAC (AD10).
Si les travaux dans la bande avant lesquels comprennent un certain nombre de blockhaus pour canon de 25 ou mitrailleuses en cours de construction, et 1 fossé antichar s'étendant des pentes Sud-Ouest du Langhep par les abords Ouest de Ricrange et de Knallhuette jusqu'à Denting, sont assez avancés, il n'en est point de même dans la bande intermédiaire où il n'existe en somme qu'une tranchée précédée d'un réseau allant du Selboesch ??à la cote 290.7 et dans la bande d'arrêt où il n'y a que de vagues terrassements.
Le terrain couvert de neige, gelé depuis près de 2 mois jusqu'à une profondeur qui atteint 80cm a empêché pendant longtemps et freine encore tout travail efficace.
Le seul travail possible pour le moment est de rehausser sous la neige les emplacements d'armes piquetés par les précurseurs et de nettoyer les tranchées existantes.
A partir de 19h30, le groupe franc patrouille entre l'Homerich et la lisière Ouest de l'Underwald.
Dans la nuit activité marquée dans la région de Bibling (par les avant postes du 46e RI).
A 16h00, réception de l'ordre particulier N°22 de la 10e DI prescrivant la relève dans la nuit du 12 au 13 février 40 dans le détachement avancé du 2e Bataillon par le 1er Bataillon (annexe N°157).
A 17h30, cet ordre est répercuté aux intéresses. La section du tunnel-de-Teterchen fournie par le 1er Bataillon sera relevée le 12 février 40 après-midi par une section du 3e Bataillon.

10 Février 40.
Rien à signaler. La nuit reste agitée autour de Bibling. Des patrouilles ennemies rôdent autour des postes avancés Peterberg, Homerich, 213. L'Homerich reçoit quelques grenades et des coups de fusil.

11 février 40.
Le Capitaine **BAZERQUE** commandant la CA1, est mis à la disposition du détachement avancé pour coordonner l'action des groupes franc de la 10e DI. Grosse activité la nuit vers Bibling.

12 février40.
A 1h30, le groupe franc est alerté à Dalem et se porte à la ferme de l'ancienne forge-de-Falck et rentre à 8h00. La position avancée Peterberg tire à la mitrailleuse pour xxxxxxx Bibling.
Entre 17h30 et 22h30, le groupe franc tend une embuscade entre l'Homerich et 213 et y surprend 1 patrouille ennemie qui se replie emportant 1 blessé par obus V.B.
A partir de la tombée de la nuit, le 1er Bataillon relève le 2e Bataillon.
La 3e Compagnie relève la 5eCompagnie sur la ligne de contact.

- Bois-carré ► section **HERVIEUX**.
- Cote 213 ► Section **DAURIAC**.
- Homerich ► Section **VERNEUIL**.
- Seitert ► Section **BURE** ???

• Peterberg, en même temps le GRD relève sa position avancée.

La 1re, Compagnie avec 5 GM et le groupe de 25 relève la 6e Compagnie dans le Sous-Quartier 372, la 2e Compagnie avec 2 GM et le groupe de 81 relève la 7e Compagnie dans le Sous-Quartier de Flagberg sur l'avant ligne.
A 20h45, la relève se termine sans incident et les 6e Compagnie, 7e Compagnie et CA2 rentrent à Boulay, mouvement terminé à 23h15.

13 février 40.
1 section de la 7eCompagnie (Section **SORAZIO**) est laissée à Dalem auprès du groupe franc. La mission de cette section est d'assurer la protection des travailleurs des positions avancées afin de permettre au groupe franc de conserver la liberté de ses mouvements.
La 5e Compagnie regroupée le matin à Teterchen rejoint Boulay dans l'après midi.

14 février 40.
En vue de décongestionner Boulay, la CHR fait mouvement dans l'après midi pour aller cantonner à la ferme-les-mesnils (Ouest de Courcelles-Chaussy), elle laisse à Boulay la Section Sanitaire et une fraction de la Section de Dépannage.
La nuit précédente une embuscade tendue par le groupe franc entre bois-carré et 213 ne donne aucun résultat.

15 février 40.
Quelques obus de 105 aux abords du Seitert.
A 19h30, réception de l'ordre particulier N°27 de la 10e DI (annexe N°158) qui entraîne un remaniement des plans de feux et de travaux.
La zone de force de la bande intermédiaire devant être reportée plus en arrière à contre pente et la bande d'arrêt sur la rive gauche du Kaltbach.
Par ailleurs les avants postes doivent être réduits.
Des études sont prescrites en application de la note du Général commandant la 10e DI au CA N° 263/3 du 12 février 40 (annexe N°159). Une copie de cette lettre et l'ordre particulier N°27 seront notifiés aux intéressés par le Chef de Corps (annexe N°158) sous le N° 1153 /Secteur.

16 février 40.
1 section du 2e Bataillon est portée de Boulay sur Velving pour faire des étalonnages au profit du Corps dans le bois de Velving et Brettnach. Le mouvement s'exécute en début d'après midi.
Au cours de la matinée bombardement par 105 sur le Seitert et plus au Sud-Ouest. La-Tuillerie est atteinte. 2 soldats **GOMEZ** et **RICHARD** de la section **SORASIO** de la 7e Compagnie qui avait servi de guide sont blessés au cours de ce bombardement.
Le soldat **GOMEZ** assez gravement atteint sera cité à l'ordre de la 10e DI (Ordre Général N°19).

17 février 40.
A partir de la tombée de la nuit, la 2e Compagnie relève la 3e Compagnie sur la ligne de contact :

- bois-carré ► Section **LACHAUT**.
- Cote 213 ► Section **FERAY**
- Homerich ► Section **JARDIN-THIVERNY**
- Seitert ► Section **LUNAUX** ????

La 3e Compagnie en fin de relève occupe le Sous/Quartier Flagberg sur l'avant ligne.
Le Capitaine **BECCI** muté du 5e RI au 6e RI par ordre N°1026 1/PO du 6e CA en date du 5 février 40 et rentrant de permission le 15 février 40, a été mis en route le 16 février 40 après-midi sur son nouveau Corps à LandonVillers.

18 février 40.
Dans la deuxième partie de la nuit vers 3h00, au cours d'une sortie des groupes francs du 5e RI, 24e RI et GRDI en direction de Bockfott ???? (secteur du 24e RI) exécutée en vue de reconnaître la ligne de

résistance ennemie, le Caporal chef **RUBINSON** tombe sous le feu de 2 mitraillettes et est grièvement blessé au bras droit. L'incident se passe à hauteur de Bedem dans le ravin au Sud-Est de ce point.
Le gradé dont la conduite fut édifiante sera décoré le 23 février 40 de la médaille militaire avec Croix de Guerre (Ordre Général N° 20 de la 10e DI).

19 février 40.
Journée calme. Aucun bombardement.

20 février 40.
Bombardements habituels sur les positions avancées du Seitert (échelon de contact). Activité de reconnaissance ennemie. Réglage de tir sur la sortie Est de Dalem.

21 février 40.
Le lieutenant **HERVIEUX** de la 3e Compagnie et le Sergent-Chef **RIOTTE** de la CA2 sont désignés pour suivre un cours d'instruction de la IIIeArmée.
Le Lieutenant **HERVIEUX** : Cours de formation de compagnie à Void ???? (22 février au 15 mars 40).
Sergent-Chef **RIOTTE** : Cours de formation de chefs de section (22 février au 15 mars).
Mise en route assurée le 21 février 40 note N°166/3 de la 10e DI en date du 27 février 40)
Bombardement du poste avancé de Peterberg, tenue par le GRDI.
2 bombardements du poste avancé du Seitert, 1 blessé, main arrachée par éclatement d'un bouchon allumeur au PA du bois-carré 2eCompagnie.

22 février 40.
Journée calme. Survol d'avions et lancement de tracts.

23 février 40.
Dans après-midi, visite du Secteur, par le Duc-de-Windsor (note de la 10e DI et Secteur N° 565 /Secteur du 22 février 40.
Bombardement du PA du Seitert, endommageant la tuilerie. Un blessé léger de la 1eCompagnie, par un éclat d'obus (Soldat Solignac). Un évacué. Deux bombardements du PA du Peterberg tenu par le G.R.D (1 cavalier mortellement blessé)

24 février 40.
(Nuit du 24 au 25 février 40). Tentative de coup de main ennemi sur le PA du Bois-Carre repoussé sans perte. Tentative identique au PA du Peterberg. Aucune perte.

25 février 40.
Journée calme.
Réception de l'ordre particulier N°29. Relève au PA du 1er Bataillon du 5e RI dans la nuit du 27 au 28 février 40 (Ordre N°391/3 de la 10e DI du 24 février 40.)

26 février 40.
Activité de patrouilles ennemies au PA du Peterberg.
Ordre de mutation du Colonel Besse commandant le 5eRI, nommé Chef d'EM de la direction des Etages de la 9eArmée (Ordre de mutation N°10.637 F/T EM du 22 février 40) (annexe N°160).
Le poste du tunnel-de-Teterchen (Section **LEFRANC** du 3e Bataillon du 5e RI est relevée le 22 février 40 après-midi par une section du 2e Bataillon du 5e RI (Section **PAYON**).

Ancestrail

27 février 40.
Bombardement du PA du bois-carré par l'artillerie ennemie.

28 février 40.
Dans la nuit du 27 au 28 février 40, relève du 1er Bataillon du 5e RI par le 3e Bataillon du 5e RI au PA sans incident.
Compagnie de contact 9e Compagnie Lieutenant **POTIN** commandant la compagnie.

- PC compagnie Seitert ► 5e Section Sergent-Chef **de-FLORIVAL**
- Poste bois-carré ► 4e Section Lieutenant **de-Fabre-de-MAZAN**
- Poste cote 213 ► 2e Section Adjudant **BERTHELOT**.
- Poste de l'Homerich ► 1e Section Adjudant **VAMUTELLE**.

Compagnie d'avant ligne.
Sous-Quartier de la cote 372 ► Compagnie **BOURGET**

- PA cote 372 ► 4e Section Lieutenant **VINSON**
- PA Neubusch ► 3e Section Adjudant-Chef **CHOULET**
- PA Glederberg ► 2e Section Sous-Lieutenant **JUBERT**
- PA cote 370-4 ► 1e Section Sergent-Chef **LEFRANC**
- Sous-Quartier du Flagberg ► Compagnie **VERGES**
- PA Langessgled ► 1e Section Lieutenant **NAOUR**
- PA Flagberg Ouest ► 4e Section Sous-Lieutenant **DUPUIS**
- PA Flagberg Est ► 3e Section Adjudant-Chef **GAGNAIRE**

La 2e Section (**MARC**) est détachée en renforcement à Dalem et doit occuper le PA cote 305-6 en cas d'alerte.

CA Sous/Quartier Nord.	2e section Adjudant-Chef **MIODINI**	1 GM	Position avancée Cote 373
		1 GM	Position avancée Cote 370,4
	1e Section Adjudant **BLASY**		Position avancée du Neubusch
	4e Section Sous-Lieutenant **ODINEZ**	1 GM	Position avancée Glederberg
		GM	DCA Téterchen
Sous/Quartier Sud.	3e Section Sous-Lieutenant **KRUMENACKER**		
		1GM	Position avancée Flagberg Ouest
		1GM	Position avancée Flagberg Est
	Engins Adjudant-Chef **PIERDON**		Groupe de 25 Sous/Quartier Nord
			Groupe de 81 Sous/Quartier Sud.

28 février 40.
Journée calme. Activité de l'artillerie amie.

Nuit du 28 au 29 Février.
Quelques tirs de mitraillettes sur la position avancée du bois-carré.

29 février 40.
Journée calme. Activité de l'artillerie amie.
Le Capitaine salles (commandant la CRE), le Lieutenant **MERLAU-PONTY** (officier de renseignements) sont désignés pour suivre le cours du centre d'EM (Note N° 432/3 de la 10e DI en date du 29 février 40.

Ancestrami

1er mars 40.

Nuit du 29 février 40 au 1 mars 40 très calme.
Journée marquée par une assez vive activité de l'artillerie amie.
Annonce d'un renfort du CID/10 5e RI : 5 Sous-Officiers – 7 Caporaux – 58 hommes (note N°859 ID de la 10e DI en date du 29 février 40.
Dans la nuit du 1er au 2 mars 40, embuscade tendue par la section Trin ??? (Compagnie **VERGES**). 150 du réseau frontal dans le vallon de l'Halsbach, mise en place 19h30. Retour au cantonnement à 2**1h00**: RAS
A 20h45, un homme accidentellement blessé par un camarade à la cote 213. Évacue sur le G.R.D à **0h30** (Soldat **BERTHOULOUX** 9e Compagnie)
Très forte activité des artilleries amies et ennemies pendant la nuit.
Dans la journée grande activité des artilleries et des aviations amies et ennemies.
La section branche (2e Bataillon, 5e Compagnie) chargée de faire des étalonnages au profit du 5e RI dans le bois de Velving et Brettnach est relevé le 2 mars 40 soir par la section **MONIOT** (1er Bataillon, 3e Compagnie)

3 mars 40.

Ordre général du régiment en date du 3 mars 40.
Départ du Colonel **BESSE**, commandant le régiment (annexe N°161)
La 11e Compagnie moins une section relève la 9e Compagnie sur la ligne de contact :

- Bois-Carré ► Section **JUBERT**
- Homerich ► Section **CHOULET**
- Seitert ► Section **VINSON**

Le PC de la 11e Compagnie est installé dans les dernières maisons de la sortie Sud de Remering.
La relève s'est effectuée de nuit sans incident. La 9e Compagnie occupe l'avant ligne le Sous-Quartier Nord/Cote 372).
Trois obus dans la journée sur l'avant ligne. Calibre 105 en 417.4- 272.2 encadrant l'abri en construction du groupe **PERISSOUD** de la section **KRUMENACKER** de la CA1.

4 mars 40.

Départ ce matin du Colonel **BESSE**, commandant le 5e RI pour l'EM de la direction des Etages de la 9eArmée.
La section **BERTHELOT** (11e Compagnie) relève dans nuit la section **LEFRANC** (9e Compagnie à la cote 213 sans incident.
La section **LEFRANC** occupe sur l'avant ligne le PA de la cote 370.4. Journée calme. Quelques groupes de travailleurs ennemis sont signalés et dispersés par l'artillerie amie.

5 mars 40.

Journée calme. Quelques obus fusants de petit calibre sur le bois-carré et l'Homerich.
Le soldat **LEVASSEUR pierre** est blessé par la chute d'une corniche de maison en flammes au cours d'un incendie survenu dans le village de Téterchen.

6 et 7 mars 40.

Journée très calme RAS.

8 mars 40.

Journée très calme.

Ancestrami

Trois sections de la 10e Compagnie relève 3 sections de la 11eCompagnie sur la ligne de contact.

- Bois-carré ► Section **NAOUR**.
- Homerich ► Section **GAGNAIRE**.
- Seitert ► Section **DUPUIS**.

Avant ligne–Sous-Quartier Sud (Flagberg) : les 3 sections de la 11e Compagnie remplacent la 10e Compagnie soit :

- PA Langessgled ► Section **JUBERT**.
- PA Flagberg Ouest ► Section **VINSON**.
- PA Flagberg Est ► Section **CHOULET**.

9 mars 40.

Journée et nuit très calme. La section Marc de la 10e Compagnie relève au PA de la cote 213 la section **LEFRANC** de la 11e Compagnie qui vient occuper le PA de la cote 305 dans le quartier Sud du PA.
La section **de-FABRE-de-MAZAN** 9e Compagnie se rend à Dalem (renforcement du groupe franc) en remplacement de la section Marc.

10 – 11 – 12 mars 40.

RAS.

13 mars 40.

Arrivé au Corps du Lieutenant Colonel **BERGER** affecté comme commandant du régiment Mutation du C.Q.G en date du 4 mars 40 N°14002 FTIF (annexe N°162).
Journée calme.
Le 2e Bataillon (**POUVREAU**) relève le 3e Bataillon (**MUSSAT**) au PA.
Dans la nuit du 13 au 14 mars 40, trois sections de la Compagnie **LESUEUR** (6eCompagnie et la section de commandement relèvent la Compagnie **VERGES** (10eCompagnie).

- Remering ► Section de commandement relève le poste 7.11 bis à
- Seitert ► Section **ESPEL** relève le poste N°11.
- Homerich ► Section **DELAMARRE** relève le poste N°9.
- Bois-Carré et au moulin-de-Felsching ► Section **PAYON** relève les postes 7 et 7 bis.

Relève sans incident et terminée à 6h30.

14 mars 40.

Journée calme.
La Compagnie (6e Compagnie) fini de relever la Compagnie **VERGES** (10e Compagnie :

- PA cote 213 Section sergent-chef **GIRAUD**
- PA Peterberg ► Section sous-lieutenant **GOUDAL** (GRDI)

L'avant ligne est relevée Sous/Quartier de Flagberg

- La compagnie **BACQUEVILLE** (5e Compagnie) relève la Compagnie **BOURGET**
- PA Flagberg (Est) ► Sergent-Chef **PALAUD**
- PA Flagberg (Ouest) ► Adjudant-Chef **BRANCHEREAU**
- PA Ruisseau Dalem ????? ► Lieutenant **SIGG**
- PA Schaefferbusch ► Sergent **HUREY** de la CA2

Sous-Quartier de la cote 372
La compagnie **FRENEAUX** (7e Compagnie) relève la Compagnie potin

- PA cote 372 ► Sergent-**DUMAS**
- PA Neubusch ► Sergent-Chef **CORRE**

Ancestrami

- PA Grünenwald ► Sous-Lieutenant **BON**
- PA Bambusch ► Sous-Lieutenant **KOLODKINE**.

Le poste de la maison-forte (NDT. Serait le nom du blockhaus) de la sortie Est de Téterchen est relevé par un groupe de la 5e Compagnie.
La Section branche (5e Compagnie) relève à Dalem la Section **de-FABRE-de-MAZAN** (section de renforcement du groupe franc)
La Section **JARDIN-THIVERNY** de la Compagnie **VAUTRAVERS** (1er Bataillon) relève la section **PAYON** au Tunnel-de-Teterchen.
Relève sans incident. Rien à signaler.

15 mars 40.
Journée calme. Activité assez grande de l'aviation ennemie. Sept vols de reconnaissance protégés par la chasse. Au cours de la nuit, cinq passages d'avions, direction générale Nord-Ouest Sud-Est.

16 - 17 mars 40.
Journée calme.
RAS. Activité réduite de l'aviation ennemie vols de reconnaissance.

18 mars 40.
Journée assez calme.
Entre 0h05 et 1h50, à différentes reprises des tâtent le poste du moulin-de-Felsching, d'abord par le Nord ensuite par le Sud.
De 24h00 à 3h00, d'autre éléments ennemis circulent dans la partie Sud de Remering, autour du PC du Capitaine commandant la compagnie de contact.

19 mars 40.
Journée très calme.
Relève d'une partie de l'échelon de contact dans la nuit. La 7e Compagnie relève la 6e Compagnie.

- PA de Remering et PC du Sous-Quartier ► Lieutenant **FRENEAUX** (7e Compagnie)
- PA Bois-carré et Moulin-de-Felsching ► Sous-Lieutenant **PAYON**
- PA Homerich ► Sous-Lieutenant **BON**
- PA du Seitert ► Sergent-Chef **CORRE**.

Occupation de l'avant ligne Sous-Quartier cote 372.
Sous-Quartier de la cote 372 : Capitaine **LESUEUR** commandant la 6e Compagnie

- PA de la cote 372 ► Lieutenant **DELAMARRE**
- PA Neubusch ► Sergent **ESPEL**
- PA Grunerwald ► Sergent **BOUVARD**
- PA Bambusch ► Sous-Lieutenant **KOLODKINE** (7e Compagnie).

20 Mars 40.
Journée très calme. Suite de la relève de l'échelon de contact (postes pairs) dans le courant de la nuit par la 7eCompagnie.

- PA cote 213 ► Sous-Lieutenant **KOLODKINE**
- PA Petersberg ► Lieutenant **CORNISART** du GRD

Occupation de l'avant ligne (Sous-Quartier cote 372)

- PA Bambusch ► Sergent-Chef **CHARPY**

Amicale Stramil

21 mars 40.
Journée très calme. Un évacué pour maladie.

22 mars 40.
Journée très calme. Sous-Lieutenant **BON** évacué du PA pour maladie.

23 mars 40.
Journée calme. Nombreux passages d'avions à haute altitude. Le Capitaine **BAZERQUE** de la CA1 est muté à l'EM de CJD 61 (d/xx YQY N° 15-652 FT/EM du 9 mars 40 (annexe N°163).

24 mars 40.
Journée calme. Les PA Seitert et 213 sont mitraillés par 2 avions volant en rase motte.

25 mars 40.
Activité de l'aviation.
Le Sergent-Chef **ANGLES-DAURIAC** est muté comme instructeur à l'école militaire de Saint-Cyr (Mggg 11.362 FT/AR du 22/II/40) (annexe N°164).

26 mars 40.
RAS – Occupation du PA du Halsbach comme PC du Quartier.

27 mars 40.
Relève des postes impairs de l'échelon de contact tenus par la 7e Compagnie par la 5e Compagnie.
A l'échelon de contact

- PA Halsbach PC de la compagnie de contact Lieutenant **BACQUEVILLE** commandant la 5e Compagnie.
- PA Homerich ► Sous-Lieutenant **BRANCHE**
- PA Seitert ► Sous-Lieutenant **POTARD**
- PA du bois-carré ► Lieutenant **SIGG**.

Sur l'avant ligne : Sous-Quartier Flagberg
Lieutenant **FRENEAUX** commandant la 7e Compagnie.

- PA Flagberg Est ► Lieutenant **DUMAS**
- PA Flagberg Ouest ► Adjudant-Chef **BRANCHEREAU** (5e Compagnie)
- PA ruisseau ???? ► Sous-Lieutenant **KOLODKINE**
- PA Schaefferbusch ► Sous-Lieutenant **DANGER** ???.

Le Capitaine **BAZERQUE**, le Sous-Lieutenant **PALARIC**, le Sergent-Chef **GORIN**, le Caporal-Chef **SALOME**, le soldat **SIGNOVERT** sont cités à l'ordre de la brigade. Le Sergent **RAVILLY**, le Capitaine xxx **TIERRY** ???, le soldat **BAELLIN** sont cités à l'ordre du Régiment (ordre général N°21 de la 10e DI N°1327 /ID du 27 mars 40).

28 mars 40.
Inspection du Sous/Secteur Centre de Boulay par le Général **LOIZEAN** commandant de 6e CA accompagné des généraux **SISTERON**, commandant la 10e DI et **de la PORTE-du-THEIL** commandant le 42e DI. Suite à la relève des postes du DA occupés par la 7e Compagnie par ceux de la 5e Compagnie :
Echelon de contact PA 213 Adjudant-Chef **BRANCHEREAU**.

Archives Framil

Avant ligne : Sous-Quartier Flagberg PA Flagberg Ouest Sergent-Chef **CORRE**
Réception de l'ordre particulier N°47 (annexe N°166) en date du 27 mars 40 du Secteur de Tromborn indiquant que la division doit être relevée dans son secteur par la 42e DI.
Pour le 5eRI la relève se fera en DA dans la nuit du 2 au 3 avril 40 et non en QR dans la nuit du 3 au 4 avril 40.
Mouvement à régler par ordre particulier.

29 mars 40.
Pa du Peterberg tenu par GRDI relevé par la 5e Compagnie du 2e Bataillon. Chef de poste Sous-Lieutenant **PERRIN** de la CA2.

30 mars 40.
Activité des aviations ennemies et amies.
Réunion des cadres de la division (1 officier de l'EM du 5e RI et 1 officier par bataillon) pour étudier les cantonnements à occuper après la relève dans la zone de stationnement.
Le Lieutenant **BUGLIN**, commandant provisoirement la CDC, est chargé des fonctions d'officier de ravitaillement. Le Sous-Lieutenant **COSSON** officier de ravitaillement est chargé des fonctions d'officier d'approvisionnement ; le xxx **HARBOUDSI** ????, officier d'approvisionnement prend le commandement de la CDC ; Le Lieutenant **HOMBERT** ou **HAUBERT** ????? prend le commandement de la CA1 en remplacement du Capitaine **BAZERQUE** muté à l'EM de l'ID xx.
Le Lieutenant Colonel **CODENNET**, commandant le 80e RI vient prendre contact et annoncer la venue des cadres de son régiment, chargé des mouvements de relève dans le Sous-Secteur, pour le 2 avril 40 à 14h00 pour les PA, les mouvements auront lieu le 31 mars 40 à 14h00.

31 mars 40.
RAS sur la position de contact.
Réception de l'ordre particulier N°49 (annexe N°167) du Secteur de Tromborn fixant les mouvements de relève de la nuit du 3 au 4 avril 40.
Ce mouvement concerne : 1er Bataillon du 5e RI, 3e Bataillon du 5e RI, EM, CDC, CRE, CHR 5e RI. Les cadres du 3e Bataillon du 80e RI qui doit relever le 2e Bataillon du 5e RI sur la position de contact effectuent des reconnaissances.

1er avril 40.
RAS sur les positions de contact. Réception de l'ordre particulier N°50 (annexe N°168) du Secteur de Tromborn en date du 1 avril 40 réglant les mouvements le même jour pour la nuit du 4 au 5 avril 40, du 5 au 6 avril 40 et du 6 et 7 avril 40. Les points de stationnement à occuper en fin de mouvement par le 5e RI sont :

- 1er Bataillon du 5e RI ► Dieulouard, Loisy, Sainte-Geneviève
- 2e Bataillon du 5e RI ► Gorze
- 3e Bataillon du 5e RI ► Autreville, Bezaumont.
- EM, CHR, CDC, CRE ► Ville-au-Val

2 avril 40.
RAS sur la position de contact. Réception de l'ordre particulier N°51 (annexe N°169) du Secteur de Tromborn en date du 2 avril 40.
Le groupe franc du 5e RI fera mouvement par voie de fer le 7 avril 40 ; à Bouley, embarquement à 10h08 à Noveant-sur-Moselle et débarquement à 12h30 de l'équipe du 2e Bataillon du 5e RI ; à

Ancestramil

Dieulouard à 13h02 débarquement du reste du groupe franc.

Réception de l'ordre particulier N°52 (annexe N°170) fixant la date heures de la permutation des commandements dans le secteur. Le général commandant la 10e DI cessera d'exercer son commandement le 4 avril 40 à 10h00 de même que le Colonel commandant l'ID10 et le Colonel commandant le Sous-Secteur Centre (5eRI)

3 avril40.

Le 2e Bataillon du 5e RI est relevé sur la position de contact par le 8e Bataillon du 80e RI (Capitaine **BLAZY**) le 2 avril 40. Relève terminée à 20h30.
Le quartier K du P.A passe sous le commandement du Capitaine **BLAZY**, et le 3e Bataillon du 80e RI.
La relève des P.a a été effectuée au cours de la nuit et s'est terminé vers 5h30.
Un incident s'est produit en cours de mouvement des P.a relevés à 5h10 xx xx xxxxxxxxx venant du bois-carré xxxxxx xxxxxx un passage près du P.a du Halsbach par 2 rafales de FM tirés par méprise par les hommes du 80e RI. Le soldat barré du 5e RI est légèrement blessé par 2 balles à la main et au coude gauche.
Le 2e Bataillon du 5e RI fait mouvement et va cantonner à Coume.
Sur le P.a 4 Des reconnaissances sont effectuées par l'EM et les cadres intéressés du 80èmeRI.
Le 1er Bataillon du 80e RI (Capitaine **BONIMERCE**) relèvera le 1e Bataillon du 5e RI sur le Quartier Sud.
Le 2e Bataillon du 80e RI (Capitaine **CHAUZIN**????) relèvera le 3e Bataillon du 5e RI dans le Quartier Nord.
Réception des notes de service N°7876/4.0 (annexe N°171) et N°7925/4.0 (annexe N°172) de la IIIe Armée en date des 28 et 29 mars 40 mutant deux Bataillons du 5e RI à la disposition du génie de l'armée pour la construction du camp de GORZE et du Pont-d'Arnaville.

4 avril 40.

Le Lieutenant-Colonel **BERGER**, commandant le 5e RI, est promu Colonel (Journal Officiel du 3 avril 40.
L'EM, les Organes Régimentaires, le 1er Bataillon du 5e RI et le 3e Bataillon du 5e RI font mouvement en exécution des ordres du secteur de Tromborn, le Colonel par son ordre particulier N°40 (annexe N°173) en date du 2 avril 40 avait réglé comme suit le mouvement des unités se déployant dans la nuit du 3 au 4 avril 40:

Point initial sortie Sud-Ouest de Volmerange. Passage au point initial (sauf CHR) convoi autos à partir de 20h00, colonnes à pieds et convois autos à partir de 22h00. Nuit très noire. Marche sans incident, délai de route normaux.
Les cantonnements occupés en fin de marche sont les suivants :

- EM, CDC, CRE : ► Noisseville
- CHR : ► Ars-Laquenexy
- 3eCompagnie : ► Petit-Marais
- 1eCompagnie : ► Retonfey
- 2eCompagnie : ► Lauvallières
- EM.B1, CA1 : ► Nouilly
- EM.B3 et CA3 : ► Ars-Laquenexy
- 9eCompagnie : ► Flanville
- 10eCompagnie : ► Coincy
- 11eCompagnie : ► Ogy

Amestramil

Cantonnement suffisants.
A 0h20, le Lieutenant-Colonel **COTTENET** commandant le 80e RI arrive à Boulay.
A 10h00, il prend le commandement du Sous/Secteur Centre
à 16h00, le Colonel **BERGER** quitte Boulay, accompagné du Capitaine **DELASS-VERNET** ???????? , et rejoint son EM à Noisseville.
En exécution de l'ordre particulier N°41 en date du 3 avril 40 (annexe N°174), les mouvements pour les déplacements de la nuit du 4 au 5 avril 40 commencent vers 19h00 en raison de l'éloignement du point initial (Carrefour 240 à 1Km de Peltre) situé à une douzaine de kilomètres de la zone de cantonnement.

5 avril 40.
Vers 2h00, les mouvements se terminent marche rendue très pénible par l'obscurité, le froids et des averses de grêle abondantes et violentes.

- Cantonnements occupés :
- EM, CDC, CRE: ► Marly
- CHR: ► Ferme de haute-Rive près Marly
- 1er Bataillon: ► Marly, Cuvry, Pouilly
- 2e Bataillon: ► Puche, Colligny, Landremont
- 3e Bataillon: ► Coin-les-Cuvry

Cantonnements assez bons.

6 avril 40.
Dans la nuit du 5 au 6 avril, le régiment exécute le mouvement prévu par l'ordre particulier N°42 (annexe N°175) en date du 4 avril 40.
Pour permettre aux hommes de prendre le maximum de repos de nuit l'heure de passage au point initial, laissée à l'initiative des Chef de Corps est fixé à 19h05 pour la première position à passer. Marche assez courte et pénible.
Cantonnements occupés :

- EM, CDC : ► Champey-sur-Moselle
- CRE : ► Vittonville
- CHR : ► Longeville-lès-Cheminot
- 1er Bataillon : ► Cheminot
- 2e Bataillon : ► Coin-lès-Cuvry
- 3e Bataillon : ► Lesménils

Bon cantonnements.
A 10h20, arrive au PC à Champey-sur-Moselle l'ordre préparatoire N°809/3 (annexe N°176), daté du 6 avril 40 de la 10e DI, prescrivant que le régiment se tiendra prêt à faire mouvement à partir de 13h00.
Ces instructions sont immédiatement diffusées aux unités par l'ordre préparatoire N°44 (annexe N°176bis).
L'ordre particulier N°54 de la 10e DI reçu à 13h10 pour les nouvelles heures de passage au point initial (carrefour 1km Nord Pont-à-Mousson) unités 13h40, autres éléments 16h00.
Ces instructions sont répercutées sur les unités par l'ordre particulier N°55 (annexe N°178).
Les mouvements des convois autos commencent immédiatement et le dernier passage à lieu à 14h05.
A partir de 16h00, les premiers éléments à pieds passent au point initial.
Vers 16h30, le général Sisteron, commandant la 10e DI, arrive et assiste au passage du 1er Bataillon.
En fin d'étape les cantonnements suivants sont occupés par le régiment :

- EM du 5e RI, CHR, CDC, CRE. : ► Ville-au-val

Ancestrami

- EM.B3, CA3 : ► Autreville (sur Moselle)
- 9e Compagnie : ► Pont-à-Mousson
- 10e Compagnie et 11eCompagnie : ► Bezaumont
- EM.B1, CA1 : ► 3eCompagnie : ► Loisy
- 1e Compagnie : ► Sainte-Genevieve
- 2e Compagnie : ► Dieulouard
- 2e Bataillon en entier : ► Gorze (Camp)

7 avril 40.

Le Lieutenant **BRISSE** est mis en route pour accomplir un stage au centre d'instruction du personnel de liaison d'Ansi-le-Château?????? (Mxx GYG 20773FT/EN (annexe N°179(du 31 mars 40).

Les comptes rendu d'instruction reçus des différentes unités du régiment font ressortir que 4 cantonnements occupés sont nettement insuffisants : locaux sales, trop exigus et mal adaptés à la destination qui leur est donnée.

Leur éparpillement augmentera les difficultés de l'approvisionnement et la consommation d'essence.

Arrivée du renfort du CID (8 Caporaux, 50 hommes SA, 4 hommes SX, note de service 10e DI 1399/10)

8 avril 40.

La 9e Compagnie quitte son cantonnement de Pont-à-Mousson et rejoint Autreville. Le Colonel **BORNECQUE,** commandant l'infanterie divisionnaire passe au PC et rappelle les prescriptions concernant la tenue. L'Adjudant-Chef **HILLIG** ????? venant du xxx 211 rentre au Corps.

9 avril 40.

A 21h00, le Corps reçoit :

1. La note de service 1526/ID (annexe N°180) du 9 avril 40 désignant le Commandant **JOSSET**, commandant le 1er Bataillon, le Lieutenant **FERAY**, de la 2e Compagnie et le Lieutenant **VINSON**, de la 11e Compagnie, ainsi que l'adjudant, 3 Sergent-Chef et 4 Sergents comme instructeurs des recrues du 2ème contingent 1929.
2. L'ordre de mutation N°13.795-2/1 de la IIIe Armée (annexe N°181), désignant le Capitaine **MIGNOT**, de la CA2 pour exercer le commandement d'un Bataillon du 24e RI.
3. La note de service 822/3 (annexe N°182) de la 10e DI prescrivant que le 3e Bataillon du 5e RI fera mouvement dans la matinée du 13 avril 40 sur Arry où il cantonnera pour participer aux travaux du Pont-d'Arnaville.
4. La note de service 823/3 (annexe N°183) (Ordre particulier N°55) prescrivant que le 2e Bataillon du 5e RI commencera les travaux de construction des baraquements du camp de Gorze le 15 avril 40.

10 avril 40.

Mise en route pour 4 soirs de l'Officier des Détails, des Officiers et son Sous-Officiers désignés pour assurer l'encadrement des recrus du 2e contingent de la classe 39.

Par son ordre particulier N°45 (annexe N°184) le Colonel fixe les mouvements à effectuer par le 3e Bataillon du 5e RI dans la matinée du 13 avril 40.

D'autre part pour assurer un cantonnement moins défavorable au 1er Bataillon et au CHR, il prescrit les mouvements suivant à exécuter après l'évacuation des cantonnements du 3e Bataillon du 5eRI dans la journée du 13 avril 40.

Amicalement

- CHR de Ville-au-Val à Loisy
- EM 1er Bataillon, CA1, 3e Compagnie de Loisy à Autreville
- 2e Compagnie de Dieulouard à Bezaumont
- 1e Compagnie de sainte-Geneviève à Landremont.

11avril 40.
La reconnaissance des cantonnements d'Autreville par le 1er Bataillon ayant fait ressortir des difficultés d'installation l'ordre particulier du xxx N°45 (annexe N°185) prévoie ainsi 4 cantonnements à occuper :

- EM 1er Bataillon, et CA1 à Loisy
- 1re Compagnie à Sainte-Geneviève
- 2e Compagnie à Bezaumont
- 3e Compagnie à Landremont
- CHR à Autreville.

12 avril.
Le cantonnement de la CHR à Autreville ayant soulevé des objections par suite des nouvelles restrictions sur l'essence et de l'éloignement de cette localité des autres cantonnements il a été décidé que le CHR resterait à Ville-au-Val et que la CRE s'installerait à Autreville (annexe N°185bis).

13 avril 40.
Dans la matinée à partir de 6h00, les 1er Bataillon et 3e Bataillon, font mouvement les déplacements sont terminés pour 1er Bataillon à 9h30 et pour le 3e Bataillon à 13h00.
A partir de 14h00, la CRE fait mouvement et le termine à 15h30. Les cantonnements du 3e Bataillon du 5e RI sont beaucoup trop restreints et d'une saleté repoussante. Certaines granges affectées au cantonnement des hommes ayant étés précédemment occupées par des chevaux d'artillerie. Le sol recouvert d'une épaisseur de fumier aggloméré de près de 10 cm.
Des ordres sont donnés pour rechercher des cantonnements meilleurs soit dans la localité soit aux abords de celle-ci.
En fin de journée les cantonnements du régiment s'établissent comme suit:

- EM 5eRI, CDC, CHR à ville-au-Val.
- CRE à Autreville
- EM 1er Bataillon, CA1 à Loisy
- 1re Compagnie à Sainte-Geneviève
- 2e Compagnie à Bezaumont
- 3e Compagnie à Landremont
- 2e Bataillon à Gorze
- 3e Bataillon à Arry

14 avril 40.
Une ferme des écarts d'Arry ayant pu être occupée par le 3e Bataillon, la 11e Compagnie s'y installe.
Par note N°14185-2/1 (annexeN186), de la IIIe Armée désigne :
Le Capitaine Parade, Capitaine adjoint au Colonel du 5e RI, pour prendre le commandement d'un bataillon.
Le Capitaine **PURADE** prend le commandement du 1er Bataillon.
Le Capitaine **DELAROCHE-VERNET** est désigné comme Capitaine adjoint au Colonel commandant le 5e RI.
Le Capitaine **GRISONI** comme adjoint au commandant du 1er Bataillon.

Le Capitaine de **DUFAU-de-SAINT-ETIENNE** comme commandant la CA2.
Le Lieutenant **HERVIEUX** comme commandant la 3e Compagnie.
Le Sous-Lieutenant **LEGRAS** passe de la 2e Compagnie la 3e Compagnie.
Le Sous-Lieutenant **MARY** de la CA1. à la 2e Compagnie (Note de service 5eRI 2832x/c (annexe 187).

16 avril 40.
La 11e Compagnie fait mouvement sur Novéant et s'y installe.

21 avril 40.
Le Capitaine **LESUEUR** de la 6e Compagnie est désigné comme Capitaine adjoint du 2e Bataillon.
Le Lieutenant **DELAMARE**, prend le commandement de la 6e Compagnie.
Le Sous-Lieutenant **BOURSIER**, officier des transmissions du 2e Bataillon est désigné comme officier des renseignements du 5e RI.
Le Lieutenant **SORASIO** est désigné comme officier des transmissions du 2e Bataillon (note de service 5e RI 3126s/c (annexe N°188).
Le Sous-Lieutenant **JUBERT** de la 11e Compagnie est désigné pour suivre les cours de perfectionnement de chef de section, mis en route le 21 avril 40.
Le Lieutenant **BUGLIN** et le Médecin-Lieutenant **CUNERAUX** sont désignés pour suivre des cours Z d'armée, mis en route le 22 avril 40 (note de service 10e DI N°877/3 (annexe N°189)

22 avril 40.
Le soldat **SUINGEDAUW** Julien matricule 4443 de la section de 20mm de la CRE en subsistance à la 11e Compagnie autos à Mousson s'est électrocuté et est mort en arrivant à l'hôpital.

23 avril 40.
Exercice de cadres sous la direction du Colonel **BORNECQUE**, commandant l'ID.
Le Général **SISTERON**, commandant la 10e DI, y assiste. Lieu de l'exercice Vièrge-de-Landremont cote 234.

25 avril 40.
Exercice de cadres sous la direction du Colonel **BERGER**, commandant le 5e RI. Le Colonel **BORNECQUE**, commandant l'ID y assiste. Lieu de l'exercice : cote 234.

27 avril 40.
La CRE fait mouvement sur Viéville-en-Haye où elle travaillera à l'établissement d'un terrain auxiliaire d'aviation.
Ordre particulier N°46. Mouvement commencé à 6h00, terminé dans les meilleures conditions à 12h00. Cantonnement excellent.

28 avril 40.
Le Lieutenant **SORASIO** est désigné pour suivre le cours Z d'armée à Metz, mis en route le 28 avril 40 (note de service N°3421 s/T du 29 avril 40. Durée du stage du 21 avril 40 au 4mai 40.

29 avril 40.
Exercice de cadres inter-armées sous la direction du Colonel **BERGER**, commandant le 5e RI, en présence du Colonel **BONECQUE**, commandant l'ID. Lieux de l'exercice cote 385, route d'Eply à

Ancestramil

Raucourt.

4 mai 40.
Le Lieutenant **DAUPHIN**, revenant de permission de convalescence, passe de la 6e Compagnie à la 9e Compagnie Note de service N°3602 s/t.

5 mai 40.
Le Lieutenant vétérinaire **DAUGUEN**, muté au 32e RAD, est remplacé par le vétérinaire **MONFORT**. Ordre de la IIIe Armée N° 18/361 2/1. Notification de désignation N°3643 s/t.

6 mai 40.
Exercice inter-armes de cadres sous la direction du Colonel ***BERGER***, commandant le 5eRI. Lieu de l'exercice carrefour de la route Nomeny – Metz et du chemin de Vigny.
Le Sous-Lieutenant **BRISSE** du 3eBataillon est muté à la Mission Militaire Française de Liaisons auprès de l'armée Britannique.
Ordre du GQG N°30.137 FT/EH. Notification de la 10e DI N°1923/ID. Mutation à compter du 19 avril 40.
Le Sous-Lieutenant marc du 3e Bataillon est désigné pour suivre le 2ème stage de formation d'observateur en avion. Ordre du G.Q.G N°29.173 FT/AV Notification de la 10e DI N°956/3.

7 mai 40.
Réception de l'ordre de la IIIe Armée 18652 2/1 du 4 mai 40 prononçant la mutation du Médecin-Capitaine **PETRUY** (**Maurice**) du 32eRAD comme Médecin-Chef du 5e RI (annexe N°)

8 mai 40.
Le 2e Bataillon quitte ses cantonnements du camp de Gorze pour occuper les cantonnements suivants :

- EM 2e Bataillon et CA2 : ► Morville-sur-Seille
- 5eCompagnie et 6eCompagnie : ► Eply
- 7eCompagnie : ► Port-sur-seille

Mouvement terminé à 16h00.
Un homme frappé d'insolation à été transporté à l'hôpital de Pont-à-Mousson.
Réception de l'ordre de la IIIe Armée 18.361 2/1 du 3 mai 40 prononçant la mutation du Vétérinaire-Lieutenant **DAUGUEN** (**Armand**) désigné comme vétérinaire du 1er Bataillon du 32e RAD et apportant le Vétérinaire-Aspirant **MONFORT (Yves**) au 5e RI.

9 mai 40.
Par décret en date du 25 mai 40 (J.O. Du 27 mai 40) sont promus lieutenants de réserve pour prendre rang au 25 mars 40 les Sous-Lieutenants de réserve **BON**, **BOURSIER, GARXXXXX** ????, **Le-GLOANNEC**, **MARY, PERRIN, DUPUIS** et **VERNEUIL**.

10 mai 40.
Exercice inter-armée avec chars exécuté avec le concours du GCG, sous la direction du Colonel **BERGER** pour ses éléments du 1er Bataillon et 2e Bataillon du 5e RI sur le territoire de la commune de Thiaucourt-Regniéville.
Le 3e Bataillon quitte ses cantonnements d'Arry et de Noveant, pour s'installer à :

- EM 3e Bataillon et CA3 : ► saint-jure
- 9e Compagnie et 10e Compagnie : ► Raucourt

Archives Nationales

- 11e Compagnie : ► Alémont

Mouvement terminé à 14h00sans incident.
Dans la matinée, le Capitaine du-pontier, officier d'EM de l'I.D, vient au PC, pour prendre contact avec le Colonel Berger en raison des événements qui se sont produit aux premières heures du matin.
Le Colonel et le Capitaine adjoint étant partis avant d'avoir connaissance de ces événements pour assister à l'exercice inter-armée, le Capitaine du-pontier est reçu par le Capitaine **BALLEYDIER**, commandant d'EM du 5e RI. Il lui donne différentes directives concernant xx xxxxxxx en essence et en munition, le rappel immédiat des permissionnaires, la reconnaissance de divers lieux d'embarquement, les consignes de DCA.
A 10h00, parvient au PC :
Un message téléphoné de la Division prescrivant de suspendre toutes les permissions sauf les permissions exceptionnelles.
A 11h20, de la même origine message mettant en état d'alerte les détachements anti parachutistes.
A 13h45, note de service N°1002/3 de la même origine (annexe N° « sans ») prescrivant différents mesures de sécurités anti-aériennes en raison du bombardement effectué le matin dans la zone de stationnement de la 10e DI.
A 15h20, message de la même origine ordonnant le rappel des officiers permissionnaires.
Notes et diverses instructions sont répercutées sur les unités.

14 mai 40.
Les Lieutenants **HOMBERT**, **POTIN** et **GALIBERT** de la réserve ont étés nommés Capitaines de réserve à T-T pour prendre rang du 1er mai 40 (JO du 12 mai 40).
Les Adjudants-Chefs **MIODINI, FOUILLOUX** et **FARDEC**, les Adjudants **VIDAL, ANGEREAU, ERMON** ont étés nommés Sous-Lieutenants d'active pour prendre rang au 1er mai 40 (JO du 12 mai 40).
A 23h15, un message reçu signale la possibilité de nombreuses xxxxxxxx xx en permanence et prescrit de prendre toutes dispositions utiles.
Les unités sont immédiatement alertées et des postes de surveillance installés.
Vers 23h30, le Capitaine **MARCHAND** de l'EM de la 10e DI arrive pour informer le Colonel, que la division sera enlevée le lendemain partie par camions (notamment les éléments combattant du 5e RI), partie par voie ferrée. Eléments prêts à partir de 7h00.

15 mai 40.
A 10h15, le Corps reçoit l'ordre préparatoire N°1034/3 (annexe N°200) prescrivant de se tenir prêts à partir à 12h00 pour les éléments enlevés par camions étrangers au corps, et à 13h00 pour les éléments enlevés par moyens organiques.
Les reliquats faisant mouvement par voie ferrée doivent être prêts à partir dans les plus brefs délais.
Ordre notifié aussitôt sous le N°3960s/c.
A 15h15, un coup de téléphone du Capitaine **PINCON** de l'EM de la 10e DI, demande si le peloton d'EM du 5e RI pourrait se trouver à 16h15 à la sortie Nord-Est de Beaumont pour se joindre au groupement léger constitué sous les ordres du Colonel **DUMAS**, commandant le 424e RI.
Satisfaction pouvant être donnée à notre demande, ordre est donné de l'exécuter.
A 17h00, parvient l'Ordre Général d'Opération N°18 (annexe N°201) donnant l'ordre de mouvement.
Vers 21h00, le régiment quitte ses cantonnements avec comme point de première destination Saint-Mihiel, point atteint vers 3h00 le 16 mai 40.

Amicalement

16 mai 40.

Le convoi continue sur Châlon-en-Champagne et Reims que l'on atteint vers 13h00 après une halte assez longue avant d'entrer en ville.

Vers 14h00, le convoi arrive à Witry-les-Reims où des ordres téléphonés puis confirmés par écrit sur demande, font rebrousser chemin au convoi.

Un contre ordre étant parvenu le convoi reprend sa route dans la direction de l'Aisne et des points de débarquement du régiment à savoir :

Entre Saint-Etienne-sur-Suippe et Boult-sur-Suippe, le 2e Bataillon et 3e Bataillon du 5e RI.

Entre Roizy et L'Ecaille, le 1er Bataillon du 5eRI.

Entre Bergnicourt et Saint-Remy-le-Petit, les Organes Régimentaires.

Devançant la colonne le Colonel **BERGER** et son adjoint le Capitaine **DELAROCHE-VERNET** gagnent Boult-sur-Suippe où se trouve le PC de la 10e DI pour prendre les ordres du général **SISTERON**, qui transmet les ordres pour l'installation de la 10e DI vers son nouveau secteur (Ordre de Défense de l'Aisne, (annexe N°202, suit l'annexe N°203, complément annexe N°204, Rectificatif annexe N°205).

Aux questions posées par le Capitaine adjoint, le général répond que :

- vers l'Ouest une liaison très précaire est établie avec quelques éléments d'infanterie
- que les ponts ne sont pas sautés et qu'il ne dispose pas des moyens pour les faire sauter
- que le front du secteur de la 10e DI est à plus de 60 kilomètres.

Après cette entrevue le Colonel et le Capitaine adjoint après avoir rédigé les ordres pour les bataillons et en avoir assuré l'expédition rejoignent le point de débarquement des Organes Régimentaires.

Le PC conformément aux ordres s'installe à Poilcourt-Sydney dans la mairie.

Le dispositif du régiment est le suivant:

Mission interdire le franchissement de l'Aisne par l'ennemi en s'installant sur la rive même (Rive Sud) de la rivière.

Limites du Sous-Secteur :

A l'Ouest Pignicourt inclus, à l'Est, l'écluse-1 800m Nord d'Asfeld-la-Ville.

Liaison à l'Ouest avec des éléments d'infanterie à l'Est avec le 24e RI.

3 quartiers:

- Quartier Ouest 2e Bataillon – Limites : Ouest un du 5eRI, Est Evergnicourt exclus, Brienne-sur-Aisne exclus.
- Quartier Centre 1er Bataillon – Limites : Ouest Evergnicourt inclus, Brienne-sur-Aisne inclus Est Avaux exclus.
- Quartier Est 3e Bataillon – Limites : Ouest Avaux inclus, Est limite un du 5eRI.

Dispositions prises en exécution des ordres précédemment xxxxxxxx et de l'ordre xx xxx dispensé AV/3 du 16 mai 40 (22h45) (annexe N°206).

17 mai 40.

A 4h00, le dispositif du régiment est en place.

L'artillerie divisionnaire n'étant pas encore arrivée, 1 appui est provisoirement donné par un groupe de 155 court d'une unité de la 10e DI.

Dès 0h30, le Colonel avait fait parvenir aux bataillons un ordre (annexe N°207) confirmant les instructions verbales données antérieurement.

Vers 7h30, des communications téléphoniques des 1er Bataillon et 2e Bataillon signalent que les villages de Neufchâtel-sur-Aisne et de Brienne-sur-Aisne ainsi que les positions en cours d'installation autour de ces localités ont étés violement bombardés par l'aviation ennemie, causant des pertes.

Ancestramil

Les CR arrivés par la suite indiquent 15 tués dont le Lieutenant **SIGG** du 2e Bataillon, une vingtaine de blessés et une quinzaine de civils tués ou blessés.
Dans la matinée le chef d'escadron **GUTRON**, commandant le 2e Bataillon du 32e RI ?????????????????? prend contact au PC, avec ?????????????le Colonel et arrête d'accord avec lui, selon les ordres (annexe N°208) les tirs d'appui divers qui pourront être demandés. Notification à ces fins est faite aux Bataillons et CR adressé à la 10e DI (note N°3979 s/t du 17 mai 40, 11h50 (annexe N°209).

A 14h00, la 10e DI remet à la disposition du régiment un peloton d'éclaireurs motocyclistes qui depuis le départ de Ville-au-Val le 15 mai 40 étaient restés aux ordres du Colonel **SAUSSE**, commandant le 24e RI.
A 14h45, parvient l'ordre particulier 6 AV/3 du 17 mai 40 (annexe N°210), indiquant que le secteur de la 10e DI doit étendre son front jusqu'à Berry-au-Bac inclus.
Le 5e RI en conséquence étendra son Sous-Secteur jusqu'à Guignicourt exclus soit par glissement sur la gauche, soit par relève du Bataillon du Centre (1er Bataillon).
A 17h30, le Colonel décide d'opérer le mouvement par glissement et envoie à cet effet l'ordre particulier N°47(annexe N°211) et à 18h20 l'ordre particulier N°48 (annexe N°212).
La limite Ouest du Sous-Secteur se trouve de ce fait reportée à Guignicourt exclus.
Le mouvement est exécuté dans la nuit.

18 mai 40.
Apparition de l'infanterie ennemie qui est violement prise à partie par notre artillerie.
A 0h45, survient au PC l'ordre AV 15/3 du 17 mai 40 notifié sous le N° 709 par l'ID, prescrivant la destruction du pont de Neufchâtel-sur-Aisne (annexe N°213).
Cet ordre est transmis pour exécution au Commandement du 1er Bataillon sous le N°4009 s/t (annexe N°214).
A 9h15, ordre particulier N°61 de la 10e DI (annexe N°215).
Vers 19h00, la 10e DI revient sur l'ordre du CA à surseoir aux destructions du pont : Ordre notifié aux bataillons sous le N°4015 s/t (annexe N°216).

19 mai 40.
Vers 11h30, des avions bombardent la partie du village de Poilcourt-Sydney où est installé le PC du 5e RI et atteignent 3 maisons mettant le feu à l'une d'elle.
Le PC est transféré dans la soirée sur Le-Mesnil à l'extrémité Est de Poilcourt-Sydney. L'infanterie ennemie arrive en formations nombreuses mais de peu d'importance qui s'infiltrent dans la localité, puis sur la rive Nord de l'Aisne.
A la demande et sur les indications faites par le 5e RI de nombreux tirs d'artillerie sont exécuté sur ces troupes et leur inflige des pertes.
Le Lieutenant-Colonel **DAMIEN** commandant le 151e RI vient prendre contact avec le Colonel **BERGER** pour régler les détails de la relève du 2e Bataillon du 5e RI par le 2e Bataillon du 151e RI qui doit avoir lieu dans la nuit. G.OyO N°19 (annexe N°217) complété par la réponse portée sur la note N° 4022 s/t du 5eRI (annexe N°218) donne les ordres pour cette opération.
Les limites du Sous-Secteur du 5e RI après exécution du mouvement seront de Neufchâtel-sur-Aisne exclus au confluent du ruisseau des Barres avec l'Aisne.
Vers 21h00, l'ordre particulier N°63 (annexe N°219) suspend cette opération.

Ancestramil

20 mai 40.

Les ordres relatif à la suspension de la relève n'ayant pas été exécutés par le 2e Bataillon du 151e RI et n'ayant touché que tardivement le5e RI une très faible portion de celui-ci a été relevée. (annexes N°220, N°221, N°224) et cette opération faite de jour a provoqué l'intervention de l'artillerie ennemie (annexe N°223, N°224).

A la fin de la journée parvient de la DI l'ordre particulier N°64 (annexe N°225).

L'aviation de reconnaissance ennemie déjà active les jours précédents, se manifeste par une activité encore plus marquée.

L'ennemi est en contact sur toute la ligne de l'Aisne. Les liaisons téléphoniques sont partiellement détruites par les bombardements de l'artillerie ennemie et dans certains cas on croit relever des traces de sabotage.

Journée caractérisée par une vive activité de l'artillerie ennemie notamment en fin de contre xxxxxxx.

Les PC sont également pris à partie. Le PC du 3e Bataillon (Capitaine **MUSSAT**) est violemment bombardé le matin et le PC du 5e RI où on relève quelques blessés, à 15h00.

21 mai 40.

Activité de l'artillerie ennemie.

Tentative de franchissement de l'Aisne devant le pont du Bataillon **MUSSAT** repoussée.

Un tir violent de xxxxxxxxxxx sur le Bataillon **PALARIC** est atteint par un tir de notre artillerie. Un officier le Sous-Lieutenant **LEGRAS** est blessé en ramenant dans nos lignes le corps d'un de ses hommes.

La relève du 2e Bataillon du 5e RI par le 2e Bataillon du 151e RI s'est effectuée sans incident.

Le 2e Bataillon du 5e RI stationne pour la journée entre Auménancourt-le-Grand et Auménancourt-le-Petit.

En fin de matinée, parvient l'ordre particulier N°65 de la 10e DI (annexe N°226) relatif à la défense sur la Retourne et sur la Suippe: Le Secteur Poilcourt-Sydney inclus, Sault-Saint-Remy est placé sous le commandement du Colonel commandant le 5e RI.

A 19h30, arrivent ensemble l'ordre particulier N°66 du 21 mai 40 14h30 (annexe N°227) l'ordre particulier non renuméroté N°46 AV/3 du 21 mai 40. 2H (Annexe N°228) la note de service 53/3 (annexe N°229) L'ordre N°66 fixe les nouvelles limites du Secteur de la 10e DI et des 3 secteurs à savoir :

Pour la 10e DI :

- à l'Est écluse-1 environ 1500m Ouest de Rethel, Acy-Romance, exclus, la Ferme-la-Servelle incluse, Tagnon inclus, Le-Châtelet-sur-Retourne inclus, Mesnil-l'Epinois exclus, Saint-Masmes inclus
- à l'ouest (moulin à la 42e DI) Brienne-sur-Aisne exclu, Pontgivart exclu, route nationale neufchâtel Reims exclue.
- Limites du Sous/Secteur du 5e RI :
- à l'Ouest limites du Secteur.
- A l'Est entre le 5e RI et le 24e RI

 Gomont (5e RI)

 Blanzy-la-Salonnaise (24e RI)

 Roizy (24e RI).

Les ordres concernant l'occupation des quartiers fixent les limites suivantes:

- Quartier Ouest 1er Bataillon du 5eRI.

 Liaison à gauche avec le 151eRI.

 Limite gauche celle du Sous-Secteur

Limite droite lisière Est d'Avaux, PC cote 61 (sur la Retourne, 1600M Ouest de Poilcourt-Sidney.

- Quartier Centre 3e Bataillon du 5e RI.

 Limite gauche, la limite droite du 1er Bataillon du 5eRI

 Limite droite environs 800m Nord-Est d'Asfeld-la-Ville, PC à Vieux-les-Alfeld.

 - Quartier Est 2e Bataillon du 5eRI.

 Limite gauche, la limite droite du 3e Bataillon du 5eRI

 Limite droite celle du Sous-Secteur, PC Bois-d'Aire.

 Liaison à droite avec le 46eRI.

22 mai 40.

L'aviation de reconnaissance ennemie reprend une assez vive activité. Les relèves prévues dans la nuit du 21 au 22 mai 40 n'ont pas pu être terminées avant le lever du jour :

Parce que le 2e Bataillon du 151e RI n'a commencé à relever le 1er Bataillon du 5e RI qu'à 23h30 et que celui-ci n'a pas eu le temps de relever le 3e Bataillon du 5e RI qui lui même n'a pas pu relever les éléments du Bataillon **GEVERT** dont il devait occuper le quartier et parce que le 2e Bataillon du 5eRI trop éloigné de son nouveau quartier n'a pas pu l'atteindre avant le lever du jour.

En conséquence le 3e Bataillon du 5e RI reste sur ses anciennes positions avec le 1er Bataillon du 5e RI et le 2e Bataillon du 5e RI attend la nuit dans les bois de Roizy.

A 21h00, parvient au PC l'ordre particulier N° 68 (annexe N°230) organisant un groupement temporaire en 1 compagnie de FV + 15 x) pouvant être actionné en cas d'urgence par le Colonel commandant le 45e RI.

23 mai 40.

La relève pour les 2e Bataillon du 5e RI et 3e Bataillon du 5e RI des quartiers qui leur avait été désignés et qui n'avait pu être réalisés la nuit précédente a été faite cette nuit. L'opération était terminée à 3h30 sans incident. La journée s'est déroulée dans le calme.

1er Bataillon le commandement de la compagnie 10/2 du génie divisionnaire prévient seul le dispositif au Pont-de-Blanzy-la-Salonnaise pourra être chargé dans la nuit (annexe N°231) demande 4118 s/t (annexe N°232) et note de service 4121 s/G (annexe N°233) relatives aux destructions.

Vers 17h00, parvient au PC l'ordre particulier N°70 (annexe N°234) mettant à la disposition du Colonel commandant le 5e RI 2 a.m .D du groupement **PROST-TOMBOM** ?????. A ce propos la note de service 4017 s/t (annexe N°235).

24 mai 40.

A 1h00, la DI téléphone pour prévenir de redoubler de vigilance une attaque de l'ennemi en direction du Fort-de-Brimont paraissant imminente. Dans la matinée la DI prescrit de préparer des moyens de passage de fortune sur l'Aisne et sur le canal ?? en vue de réaliser sans inconvénient pour la défense des destructions des ponts.

A 9h30, parviennent au PC l'ordre pour la défense contre les engins blindés (Annexe N°236), l'ordre particulier N°72 (annexe N°237). Celui-ci confirme des indications téléphoniques reçues à 1h00 et donne des ordres dans cette éventualité. Par ordre particulier (annexe 238) non numéroté non daté, la 10e DI donne l'ordre de faire sauter les ponts sur l'Aisne et sur le canal-des-Ardennes.

Ordre transmis aux chefs de Bataillons (Annexe 239).

25 mai 40.

Journée calme. Réception de l'ordre particulier N°75(annexe 240) prescrivant d'envoyer des patrouilles

Archives Internet

sur la rive Nord de l'Aisne. Les destructions des ponts ordonnées la veille ont été réalisées en partie.
A 20h30, escarmouche dans le quartier Est (2e Bataillon) contre des nageurs ennemis cherchant à franchir l'Aisne.
A ce sujet le capitaine du Bataillon **POUVREAU** signale à nouveau, comme l'on fait aussi les commandants des deux autres bataillons les sérieuses difficultés qu'ils rencontrent pour assurer la défense (annexe N°241).

26 mai 40.
Journée calme. RAS. CR du Capitaine **POUVREAU** sur les destructions des ponts dans son quartier (annexe N°242).

27 mai.
Journée calme. RAS. Réception de l'ordre particulier N°79 (annexe N°243) organisant des dispositifs contre blindés.

28 mai 40.
Dans le cours de la nuit, les patrouilles prescrites au 1er Bataillon sont faites. Elles ont reconnue toute la rive Nord de l'Aisne dont le pont du quartier du Bataillon jusqu'à la route Avaux – Evergnicourt et ont exploré le village d'Avaux. Des patrouilles doivent partir dans la journée pour le 2e Bataillon et à la tombée de la nuit pour le 3e Bataillon. Une grosse attaque est déclenchée par l'ennemi à 13h30 sur le 2e Bataillon (annexe N°244). Un avion meserchmitt ????? qui pendant toute l'action a survolé nos positions est abattu vers 18h00 par des tirs de FM du 2e Bataillon.
L'aviation de reconnaissance allemande fait du reste preuve tous les jours d'une très vive et très gênante activité.

29 mai 40.
Très vive activité de l'aviation ennemie. Réception de l'O.G.O N°20 (annexe N°245) pour la défense de l'Aisne.

30 mai 40.
Introduction de la 2e Division sur front de l'Aisne. Activité aérienne.
A11h45, parvient l'ordre préparatoire pour le remaniement (ou réarmement??) de la 10e DI par suite de l'arrivée de la 2e Division (annexe N°246). L'ordre préparatoire du 5e RI (annexe N°247) est envoyé pour aviser les bataillons. Le Capitaine **DASSAS** est blessé.

31 mai 40.
Dans la nuit, une attaque ennemie est déclenchée sur le 24e RI, presque à la limite des Sous-Secteurs. Nos éléments de droite appuyent efficacement la défense par leur feux.
A 13h10, parvient l'ordre préparatoire (annexe N°248) annulant celui de la veille et provoquant un nouvel ordre du Colonel (annexe 249).

1 juin 40.
Journée calme. Très vive activité de l'aviation ennemie. Ordre particulier N°80 prescrivant les actions à exécuter (annexe N°250). Ordre particulier au 5e RI fixant les relèves (annexe N°251). Ordre Général d'Opération N°23 et ordre de défense contre les blindés (annexe N°252).

Ancestramil

2 juin 40.
Circulation et activité de l'aviation ennemie très intense. Les 2 unités mises à disposition en renfort sont arrivées au 5e RI. Envoi aux commandants des 1er Bataillon et 2e Bataillon un ordre d'organisation du Sous/Secteur après les relèves (annexe N°253). Citation à l'ordre du régiment voir registre spécial.

3 juin 40.
Aviation ennemie particulièrement active. La région de l'Aisne est survolée à 12h55 par plus de 100 avions de bombardement accompagnés de chasseurs se dirigeant d'Est en Ouest.
Le général de division **SISTERON** quitte le commandement de la 10e DI qui est pris à la date d'aujourd'hui par le Général de Brigade **AYME**. Ordre général N°24 (annexe N°254).
Les relèves prévues sont terminées et le dispositif du régiment (Sous-Secteur Ouest du Secteur de la 10e DI) est le suivant :
Encadré : à gauche par le 151e RI (42e DI) et à droite par le 46eRI.

- Limites du Sous-Secteur : à gauche Bois-des-Grands-Usages (exclus) (NdT à vérifier)
 : à droite Asfeld-la-Ville (inclus)
 - PC du 5e RI à Saint-Etienne-sur-Suippe
 - bataillons sur l'Aisne 1er Bataillon et 3e Bataillon.
 - 1 bataillon 2e Bataillon moins :
 - Une compagnie en FV et un SM en cloisonnement entre retourne et Bourgogne.
 - Une compagnie en FV et un SM en réserve de DI à Bourgogne.

4 juin 40.
Le PC du 5e RI est transféré à Saint-Etienne-sur-Suippe.
RAS.

5 juin 40.
Modifications des limites du Secteur (ordre particulier N°83 (annexe N°255) entraînant le déplacement de la compagnie de réserve de Bourgogne à Fresne-lès-Reims. Organisation de la défense au Sud de la ligne d'unité (ordre particulier N°84 (annexe N°256).

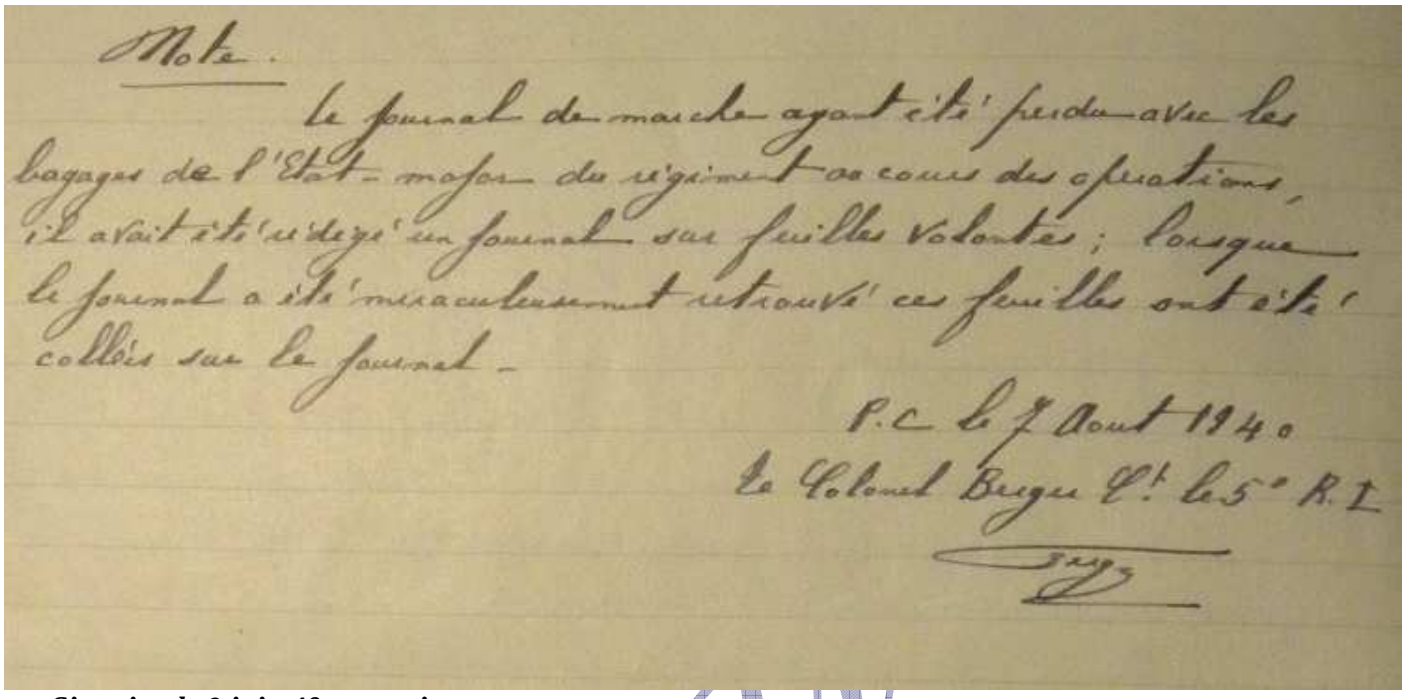
6 juin 40.
RAS. Ordre particulier 4559 s/t du Colonel (annexe N°257).

7 juin 40.
Journée calme. Aviation active.

8 juin.
Journée calme. La compagnie **BRIMONT** xx DI est transférée de Fresne-lès-Reims à Saint-Etienne-sur-Suippe (annexe N°257).
Note : Le journal de marche ayant été perdu avec les bagages de l'EM du régiment au cours des opérations, il avait été rédigé un journal sur feuilles volantes.
Lorsque le journal a été miraculeusement retrouvé ces feuilles ont été collées sur le journal.
PC le 7 Août 40.
Le Colonel Berger Commandant le 5e RI.

Ancestramil

5° REGIMENT D'INFANTERIE
JOURNAL DE MARCHE



Note.

Le journal de marche ayant été perdu avec les bagages de l'Etat-major du régiment au cours des opérations, il avait été tenu un journal sur feuilles volantes ; lorsque le journal a été miraculeusement retrouvé ces feuilles ont été collées sur le journal.

P.C. le 7 Août 1940
Le Colonel Bruge Cdt le 5e R.I.

Situation le 9 juin 40 au matin :

Le 5e RI occupe le Sous-Secteur Ouest du Secteur de la 10e DI
Il est en liaison :

à sa gauche, avec la 42e DI (151e RI, postes mixtes de liaisons à l'Est du Bois-des-Grands-Usages, sur l'Aisne et à la carrière-Sud ???? du bois-des-grands-Usages sur le canal ??).

à sa droite, avec le 46eRI (postes mixtes de liaison sur l'Aisne en 44-37. Plan directeur Brimont 1/20.000 sur le canal ?? au Nord-Est d'Asfeld-la-Ville, à proximité du Pont-d'Asfeld-la-Ville.

- **LES LIMITES DE SOUS-SECTEUR OUEST SONT :**

- à gauche : le bois-des-grands-Usages (exclus), la cote 97 (exclue), le bois-de-la-vigne, la cote 61, les bois à l'Est du bois de la-Minguette, le carrefour-de-la-diane (exclus), Aumenantcourt-le-grand (exclus), Bourgogne (exclus).

- à droite : Asfeld-la-ville (exclue), cote 90 (incluse), partie Ouest d'Houdilcourt, jusqu'à l'église, cote 71, cote 93, ferme-de-la-Louvetière.

- **LE DISPOSITIF DU REGIMENT EST LE SUIVANT :**
-

DISPOSITIF D'ENSEMBLE :

1. PC du 5 RI ► Saint-Étienne-sur-Suippe
2. Ligne de résistance ► Aisne et Canal-des-ardennes.

3. Ligne d'arrêt ► sur la ligne allant, de l'Ouest à l'Est ► contre pente cote 97, cote 100, mont-du-Mesnil (1/20000)
4. Cloisonnement sur la gauche : point d'appui :
 entre Aisne et Retourne ► Bois-de-la-Vigne, cote 61
 entre Retourne et Suippe ► bois à l'Ouest du *bois de* La-Minguette, Languette-de-Bois ???? au Sud Est du Carrefour-de-la-Diane, Ferme-le-Moulin-de-Guerlet.
 entre Suippe et Bourgogne ► bois Ouest Sud Ouest cote 89, cote 83 (1/20.000).

REPARTITION DU DISPOSITIF DU SOUS-SECTEUR :

Quartier Ouest : (1er Bataillon - Capitaine **PARADE**).

- Limite gauche : celle du Sous-Secteur
- Limite droite : église D'Avaux 200 m Nord de l'écluse sur le Canal ????, carrefour cote 100 (inclus) voie ferrée Asfeld-la-ville ??? à Poilcourt-SIDNEY (incluse)
- PC : 500 m Est cote 61.

Sous Quartier Ouest : 2e Compagnie - Capitaine **VAUTRAVERS**
Sous Quartier Est : 3e Compagnie - Lieutenant **HERVIEUX**
Cloisonnement : Aisne / Retourne: 1re Compagnie - Capitaine **MONPEZAT**.
Quartier Est : (3eBataillon - commandant **MUSSAT**)

- Limite gauche : la limite droite du quartier Ouest
- Limite droite : celle du Sous-Secteur
- PC : Vieux-Les-Asfeld.

Sous Quartier Ouest : 9eCompagnie - Capitaine **POTIN**
Sous Quartier Centre : 11eCompagnie - Capitaine **BOURGET**
Sous Quartier Est : 10eCompagnie - Capitaine **VERGES**.

Cloisonnement entre : Retourne et Suippe, et entre Suippe et Bourgogne (2e Bataillon - Commandant **POUVREAU**)

PC : ferme-le-Moulin-de-Guerlet.
Entre Retourne et Suippe : 1 compagnie (6e Compagnie - Lieutenant **DELAMARE**) et un SM.
Tenant :
avec une compagnie du 602e Pionniers (Capitaine **DABOUT**)
Sur la Retourne, la partie affectée au Sous-Secteur du village d'Houdilcourt, le village de Poilcourt-Sidney :

- 1 peloton armé sur la route Poilcourt-sidney - Saint-Étienne-sur-Suippe, à 800m Sud de Poilcourt-Sidney.
- 1 peloton armé à l'Ouest du bois-de-la-Minguette.
- 1 peloton armé au Sud.Est du carrefour-de-la-Diane.

Entre Suippe et Bourgogne:1 compagnie (7eCompagnie (Lieutenant Freneaux) et 2 SM.
Tenant :

- Les abords Nord et le village de Saint-Etienne-sur-Suippe.
- *La* Ferme-le-Moulin-de-Guerlet
- 1 P.A. Sud Ouest de la cote 89
- 1 P.A. Cote 83

En réserve de la 10e DI

Une compagnie (5eCompagnie – Capitaine **BACQUEVILLE**) et 1 S.M. stationnant le 9 juin 40 au matin à la Ferme-le-Moulin-de-Guerlet

Ancestrami

Combat sur l'Aisne les 9 et 10 juin 40 :

9 juin 40.

A 3h45, l'ennemi déclenche un violent tir d'artillerie sur tout le front du sous-secteur. Ce bombardement s'étend à toute la profondeur du dispositif du Sous-Secteur, intéressant particulièrement les positions de batterie, les PC (PC du 5e RI bombardé de 3h50 à 4h15) et le QG de la 10e DI ; Les observatoires signalent à ce moment près de 20 batteries ennemies en action ; nous signalons à l'artillerie plusieurs batteries ennemies en action sur des positions antérieurement repérées.

En même temps, un feu très nourri d'armes automatiques est ouvert par l'ennemi sur notre 1ère ligne.

A 4h15, l'observatoire du 5e RI signale que le cours de la rivière est masqué par la fumée se dégageant des incendies provoqués par le bombardement d'Asfeld-la-ville et Vieux-les-Asfeld ; Il indique en même temps que le tir d'artillerie sur la 1ère ligne se ralentit.

A 4h20 toutes les liaisons téléphoniques avec les bataillons et la 10e DI étant coupées, l'écoute permanente est prise par les ER 17 et l'ER 12.

A 5h23, le 3e Bataillon demande le tir d'arrêt devant le Sous-Quartier Ouest et signale en même temps qu'aucune infiltration ennemie ne s'est produite jusqu'à ce moment.

A 5h30, le 3e Bataillon demande par radio le tir d'interdiction prévu sur tout le front de son quartier.

A 5h32, le 3e Bataillon demande le tir d'arrêt devant Vieux-les-Asfeld. Tous ces tirs demandés par radio sont obtenus dans les délais minima. Compte-rendu de tous ces événements, est envoyé par radio à la 10e DI au fur et à mesure.

A 5h45, le 1er Bataillon demande le tir d'arrêt sur le Bois-du-Routy, et signale qu'il résiste sur tout son front.

A 5h50, le 3eBataillon signale que des infiltrations se sont produites dans le Sous-Quartier Centre, que le front continu a été rétabli mais que la situation est grave. (Il est probable que c'est à ce moment que la section du sergent-chef-**LEGRAND**-de la 11eCompagnie a été enlevée par l'ennemi)

A 6h12, le 3eBataillon demande le déclenchement du tir (il n'est pas possible de localiser l'emplacement de ce tir faute de document).

A 6h15, Compte-rendu à la 10e DI résumant les événements ci dessus.

A 6h45, L*es communications téléphoniques ayant pu être rétablies avec le 1er Bataillon, celui-ci signale que sa ligne tient, que la Compagnie* **VAUTRAVERS** *(Sous-Quartier Ouest) a subi des pertes importantes et que la Compagnie* **HERVIEUX** *(Sous-Quartier Est) a subi peu de perte. Il signale en outre, que la liaison avec le 3eBataillon est fortement altérée et que les lignes sont constamment survolées par l'aviation ennemie.*

A 7h10, notre ER 12 capte une radio du 46e RI signalant un très fort bombardement sur la cote 221, une très forte pression sur le quartier d'Asfeld-la-ville, Balham et le Pré-Colbert.

Le 3e Bataillon signale que l'ennemi atteint le canal-des-Ardennes dans le Sous-Quartier-Centre et demande une contre-attaque sur l'axe cote 115 Vieux-les-Asfeld, renseignements et demande transmis à la 10e DI à 7h30.

A 7h25, l'observatoire du 5eRI signale que le feu de l'artillerie amie devient plus intense que celui de l'ennemi. Par contre le feu des armes automatiques reprend avec violence. D'après des renseignements non contrôles, Vieux-les-Asfeld serait pris en partie par l'ennemi. Toutefois l'observatoire signale que l'artillerie continue à tirer sur ce village.

A 7h30, CR de ces renseignements transmis à la 10e DI ainsi que les renseignements et la demande indiquée ci-dessus.

A 7h32, l'observatoire du 2e Bataillon signale des engins blindés ennemis à Neufchâtel-sur-Aisne.

A 7h39, l'observatoire du 10e RI signale que 6 Heinkel 111 mitraillent les premières lignes et que

l'aviation d'observation ennemie continue à survoler la position.
A 7h42, la 10e DI transmet un renseignement émanant de la 42eDI signalant que des éléments ennemis sont arrêtés sur le canal-de-Menneville.
A 8h10, Le Commandant **DUTRON** (commandant l'artillerie d'appui direct du sous-secteur signale qu'il croit avoir aperçu des engins blindés ennemis sur la route de Brienne-sur-Aisne - Vieux-les-Asfeld à la hauteur de la cote 97. Sur demande adressée au 1er Bataillon, ce renseignement est confirmé. Il est immédiatement transmis à la 10e DI.
A 8h15, la 10e DI répondant à notre demande de 7h30 :
donne l'ordre de se mettre en liaison avec le 46e RI pour l'utilisation en vue d'une contre-attaque des chars R55 stationnant dans le Sous-Secteur. La liaison n'ayant pu être réalisée, la 10eCompagnie occupant le Sous-Quartier Est ayant disparu, la contre-attaque fût effectuée dans l'après-midi par la compagnie réservée du 46eRI et les chars , mais ne réussit pas) le Général laisse le Colonel juge de l'opportunité d'abandonner la rivière , mais nécessité de tenir sur le canal-des-Ardennes ; Comme suite à cet ordre des instructions sont données aux 1er Bataillon et 3e Bataillon d'abandonner l'Aisne en cas de nécessité, mais de tenir à tout prix sur le canal ???en conservant les liaisons à leur droite et à leur gauche.
A 8h25, le 1er Bataillon demande un tir d'artillerie sur les pentes Sud-Ouest du Calvaire-de-la-garde, d'où descend une forte colonne ennemie en rang par Trois
A 8h30, le 1er Bataillon transmet un renseignement émanant du Bataillon du 151eRI avec lequel il se trouve en liaison « Les allemands ont passé l'Aisne à Menneville, Pignicourt et Neufchâtel-sur-Aisne » Transmis à la 10e DI.
A 8h40, le Colonel demande au 3e Bataillon de préciser sa première ligne pour permettre une action plus efficace de l'artillerie.
A 8h45, renseignement venant du 1er Bataillon : Evergnicourt tient bon. Gros afflux ennemi sur Avaux. Tir demandé à l'Artillerie sur Avaux à 8h50.
A 8h46, bombardement par avion de la partie Nord de Saint-Etienne-sur-Suippe.
A 8h55, réponse du 3e Bataillon à notre demande de 8h40 : l'ennemi est au contact sur 1000 m le long du
Canal-des-Ardennes dans le Quartier Centre.
A 9h05, le groupe d'appui direct nous signale avoir reçu les renseignements suivants de l'AD : les chars ennemis ont franchi l'Aisne sur la gauche du groupe **GUTRON**. L'Aisne est franchie à Menneville, Guignicourt et Neuchâtel-sur-Aisne; A notre droite, Sous-Secteur Fournier calme. L'artillerie prend des dispositions pour faire appuyer notre gauche par le groupe Houdaille. On peut envisager l'emploi de la compagnie réservée sur la bretelle entre Retourne et Suippe.
A 9h10, le 3e Bataillon télégraphie : plus de réserve .Grosses pertes. Télégramme au sujet de la contre-attaque avec chars compris.
A 9h20, le Général **AYME** téléphone au Colonel **BERGER**. Les chars ennemis seraient entre Retourne et Suippe.
A 9h30, renseignement venant du 151e RI (rassemblement important de chars ennemis vers cote 97, Nord de la Retourne)
A 9h35, le Commandant **MUSSAT** signale que son PC est toujours à Vieux-les-Asfeld.
A 9h50, le 3e Bataillon demande : envoyez renfort infanterie. Très urgent.
A 10h00, télégramme de la 10e DI: il n'y a pas de char ennemi à Menneville, Guignicourt, Neuchatel-sur-Aisne, mais seulement de l'infanterie sur laquelle l'artillerie fait des tirs de concentration.
A 10h15, répondant à notre demande de 8h40 et précisant ses réponses de 8h55 et 9h55, le 3eBataillon donne sa première ligne : front Sous-Quartier Ouest intact 65-19 canal-des-Ardennes 71-28-67-31.
A 10h30, le 1er Bataillon téléphone : le Capitaine **VAUTRAVERS** a parcouru tout le front du quartier.

Toute la ligne tient. Quelques éléments ennemis épars sur la rive Nord semblent se diriger vers l'Est.
De 10h30 à 12h00, un certain calme s'établit sur le front du sous-secteur.
A 11h55, nous interrogeons l'observatoire du 10e RI qui signale seulement des rafales sporadiques d'armes automatiques ennemies et des tirs d'artillerie amies.
A 12h00, la 10e DI transmet des renseignements venant de la 42e DI. Brienne-sur-Aisne tient encore. Le canal ???? est franchi au Sud de Neuchatel-sur-Aisne et de Pignicourt. Les premiers éléments du 151e RI sont encerclés. Le 151eRI tiendra au minimum Le Bois-des-Grands-usages, la ferme-l'Utilité et se reliera à nous sur la retourne.
A 12h05, une reconnaissance d'éclaireurs moto est envoyée vers le Bois-des-grands-Usages et Brienne-sur-Aisne.
A 13h05, Situation: Bois-des-grands-usages tenu par les troupes amies. Le 151e RI se replie. Les éléments de DCB ont reçu du commandement l'ordre de repli. Le Bataillon de gauche du 151e RI tient sur le canal ??. Un éclaireur de pointe a été envoyé pour prendre renseignements au PC du 151e RI. Le 151e RI a fait sauter à 12h15 le pont (Brienne) sur le canal ?? au Nord de Brienne-sur-Aisne.

Vers la fin de la matinée (à une heure impossible à préciser, les ordres ayant été donnés verbalement), après autorisation de la 10e DI ordre a été donné au Capitaine **BACQUEVILLE** (Compagnie réservée -3ème ou 6ème ?) de se porter en lignes avec 2 sections et un S.M. en ligne et de rétablir la liaison entre le 3e Bataillon quartier est et le 46e RI à hauteur de la ligne d'arrêt.
De 13h40 à 14h40, les renseignements fournis par le 3e Bataillon à l'observatoire du 5e RI et celui du 2e Bataillon du 32e RI permettent d'établir ???? le front du Quartier Est (3e Bataillon) l'ennemi a pris pied dans Vieux-les-Asfeld où résistaient encore quelques éléments du 3e Bataillon.
A 15h30, le Commandant **GUTRON** signale que la situation sur notre gauche est critique ;
A 15h32, le 2e Bataillon signale que les camions transportant de l'infanterie sont arrêtés et en cours de déchargement sur la route à la sortie Sud-Ouest de Neuchâtel-sur-Aisne. Un tir est demandé à l'artillerie. Le commandant du groupe d'appui direct exécute le tir mais signale qu'il a déjà tiré 3000 obus et qu'il y a lieu de se montrer économe dans l'emploi de l'artillerie.
A 15 h40, en réponse à nos demandes réitérées, le 46e RI téléphone que la contre-attaque avec chars demandée à 7h10 allait partir.
A 16h00, sur notre demande, le 46e RI nous informe que les chars sont très longs à venir et qu'ils seront appuyés par une compagnie du 46e RI.
A 16h02, ordre est donné au 1er Bataillon de raccourcir son front en se repliant sur le canal et de faire front sur sa droite en liaison avec la Compagnie Potin (Sous-Quartier Ouest du 3eBataillon).
A 16h10, Saint-Etienne-sur-Suippe est bombardée par l'artillerie ennemie.
A 16h25, les observatoires signalent de gros rassemblements ennemis dans Avaux, un tir de concentration sur ce village est demandé directement à l'A.D.
A 16h50, le Capitaine **BACQUEVILLE** envoie un compte-rendu disant qu'il tient 2 points d'appui sur la ligne d'arrêt, mais qu'il restait peu de troupes amies devant lui.
Le commandant **GUTRON** transmet un renseignement reçu à 16h30 d'un de ses observatoires : une colonne d'infanterie, peut-être ennemie, monte du Sud (sic) pour s'engager dans le Bois-des-Grands-Usages. Il ajoutait : « l'infanterie amie tient-elle encore ce bois » ? (Il a été impossible de faire confirmer l'exactitude de ce renseignement).
A 17h25, le Commandant **GUTRON** signale que la ferme-l'Utilité a été occupée par l'ennemi. Renseignement transmis au 2e Bataillon qui tient la bretelle.
A 17h27, le 1er Bataillon demande pour exécuter l'ordre de repli sur le canal, qui lui a été donné à 16h02, que les tirs d'arrêt prévus devant le front de son quartier soient déclenchés et poursuivis pendant 10 minutes. Après entente avec l'artillerie il lui est indiqué que les tirs commenceront à 17h50.

A 17h40, nous recevons un Compte-rendu écrit du Sous-Lieutenant **ODINETZ** de la CA3 indiquant qu'il prend position sur la ligne d'arrêt dont la garnison comprend 1 SM et un groupe de mortiers de 81 du 3eBataillon, 2 sections de FV et 1 SM du 2e Bataillon .
Des postes de guet indiquent une descente de parachutistes dans la région de Saint-Etienne-sur-Suippe. Une patrouille de la 7e Compagnie envoyée en reconnaissance revient sans avoir pu confirmer les renseignements.
A 17h45, le Commandant **POUVREAU** communique les renseignements suivants provenant du 151 RI.
Dans le carré 45 (plan directeur ; 1/20000ème) le carrefour-de-la-Diane et le chemin le joignant au Bois-des-grands-usages sont occupés par l'ennemi, la lisière Sud du Bois-des-grands Usages est occupée par environ 1 bataillon du 151eRI, le Bois-des-Diamants ???? dans le carré 16 serait occupé par des éléments identiques du régiment voisin du 151e RI
A 17h47, le 1er Bataillon signale : Compagnie **HERVIEUX** fortement pressée sur 3 côtés demande tir d'arrêt sur le front du Sous-Quartier ???? . Tir demandé.
A 17h58, la 10e DI nous avise que le Bataillon de la 235e DI en réserve de CA sera mis à notre disposition dans 1 heure pour renforcer la bretelle Sud. Une compagnie de ce bataillon doit être gardée en réserve. Le GRDI ???/ 15 est mis à notre disposition pour colmater la ligne devant la ferme-l'Utilité.
A18h15, le Commandant **POUVREAU** envoie une forte reconnaissance avec un groupe de mortiers de 81 pour occuper le bois face à la ferme-l'Utilité et s'assurer de la présence de l'ennemi dans la ferme.
A 18h17, le 1er Bataillon signale qu'il éprouve des difficultés à se décrocher et demande le renouvellement des tirs d'artillerie précédemment demandés et exécutés. Demande transmise au Groupe d'appui direct.
A 18h25, l'observatoire du 5eRI signale à nouveau de fortes concentrations de troupes ennemies dans Avaux. Un tir sur cette localité est demandé directement à l'AD.
A 18h35, l'ordre formel est envoyé au 3e Bataillon de tenir coûte que coûte sur la ligne d'arrêt.
A 18h36, nous recevons copie des ordres donnés par le Colonel commandant le 151e RI :

1 compagnie se portera sur la lisière Nord du Bois-des-Grands-Usages

1 compagnie se portera sur la lisière Est et assurera la liaison avec le 5eRI, sur la Retourne, la partie Ouest du bois sera défendue par des éléments du 3e Bataillon du 151e RI. La ferme-l'Utilité sera occupée ; Le 2e Bataillon du 151e RI défendra la région d'Aumenancourt. (le Grand et le Petit ?)

A 18h46, en réponse à une demande, le 46e RI indique que la contre-attaque avec chars est partie il y a une heure et qu'on en est sans nouvelles.
A 18h58, le 1er Bataillon demande qu'un tir d'artillerie soit effectué le plus près possible de l'Aisne dans le carré 51, de nombreux éléments ennemis s'y rassemblant.
A 19h10, les communications téléphoniques peuvent être rétablies avec le 3e Bataillon qui indique comme sa position. Sommes sur la ligne d'arrêt : Compagnie **POTIN** (9e Compagnie) : une section à l'écluse-2??, une section entre l'écluse-2? et l'embranchement de route près de la cote 100, une section à la Terrière-des-Carreaux, le reste du bataillon sur la ligne d'arrêt. Les pertes atteignent 50%. Demande de munitions immédiatement à Poilcourt-Sidney, demande renfort armes anti-chars. 5 chars allemands sont vus sur la ligne d'arrêt.
A 19h25, le Colonel **BERGER** envoie un renfort à la Compagnie **BACQUEVILLE** 1 peloton 1/3 de l'escadron moto du GRDI avec comme mission d'assurer la liaison avec le 46e RI. En attendant l'arrivée des 2 sections encore en réserve de la Compagnie **BACQUEVILLE** qui reçoivent l'ordre de monter en ligne.
A 19h28, le 1er Bataillon signale que 4 sections qui sont sur le canal-des-Ardennes en liaison avec Brienne-sur-Aisne avec le 151e RI sont l'objet d'un tir d'artillerie ennemie sur leurs arrières.
A 19h30, en réponse à l'ordre transmis à 18h35, le 3e Bataillon communique : ordre exécuté. Le PC est

installé à l'extrémité Ouest de Poilcourt-Sidney.
A 19h34, les ordres suivants sont donnés au Commandant de-la-Rochefordière, commandant le bataillon du 9eRI (235eDI) réserve de CA.

1 compagnie et un S.M. à Saint-Etienne-sur-Suippe (compagnie réservée)
1 compagnie, 1 S.M. et un canon de 25 sur la bretelle entre Retourne et Suippe
1 compagnie et 1 S.M. sur la bretelle entre la Suippe et Bourgogne.

Ces ordres ne peuvent être exécutés qu'après l'arrivée de ces unités qui ont été précédées par leur chef.

Celui-ci signale l'état d'extrême fatigue et le manque de nourriture de ses troupes.
Le 3e Bataillon signale à nouveau la présence d'engins blindés au Sud du canal-des-Ardennes.
A la chute du jour, la situation du régiment est la suivante :
- liaison perdue sur la gauche avec le 151e RI, dont le seul élément au contact avec nous est une section établie au point d'appui du Grand-Marais, à proximité de la cote 61 sur la Retourne.
- le 1er Bataillon (quartier Ouest) tient la Carrière (Retourne)? Ouest cote 97, son front initial sur le canal-des-Ardennes, en liaison avec la compagnie de gauche (9eCompagnie) du 3e Bataillon qui occupait lui-même la ligne indiquée par son compte-rendu de 19h10.
- à la droite du 3e Bataillon, la liaison avec le 46eRI n'est pas certaine.

Le 10 juin
La nuit du 9 au10 juin 40, s'écoule sans incident, 2e Compagnie de F.V. du Bataillon de-la-**ROCHEFORDIERE** rejoignent dans la nuit dans un état de profonde lassitude. La 3e Compagnie a été retenue à son passage à Boult-sur-Suippe, par la 10e DI pour une mission qui ne nous est pas connue. La CA n'a jamais rejoint.
A 6h30, la 10e DI signale que la 151e RI tient le Bois-des-grands-Usages mais a abandonné le Nord de la Retoune et demande des renseignements sur notre situation.
A 6h40, ordre est donné au 1er Bataillon de tenir même encerclé.
A 6h48, la 10e DI renouvelle sa demande de renseignements sur notre situation.
A 6h55, ordre de la 10e DI : tenir même encerclés. Secours vient. Ordre transmis à tous les bataillons.
A 7h16, ordre du Général : les éléments disponibles du GRDI Se rendront à Roisy en passant par Boult-sur-Suippe ► Bazancourt qu'ils exploreront et iront tenir le Sud de la Retourne entre Roizy et l'Ecaille.
A 7h28, fait envoi à la 10e DI d'une note donnant les renseignements demandés de notre situation (inchangée depuis la veille) et sur la situation du 151e RI qui vient de répondre à un questionnaire que nous lui avons adressé: P.A. du Grand-Marais tenu, Bois-des-grands-Usages, non tenu, ferme-l'Utilité non tenue, bois-des-diamants ?? tenu, Aumenancourt-le-grand sera tenu par 2 sections, Aumenancourt-le-petit sera tenu, PC du 5e RI à Bourgogne.
A 7h35, le 3e Bataillon signale l'irruption momentanée à 7h15, de forces ennemies importantes sur la cote 100. Il indique d'autre part que les éléments du GRDI établissant autant que faire se peut, la liaison avec le 46e RI sont attaqués à la mitraillette.
A 8h40, le 2e Bataillon signale que des infiltrations ennemies sont signalées entre Retourne et Suippe et au Sud de la Suippe vers la ferme-le-moulin-de-Guerlet et la route de Bourgogne. Renseignements transmis à la 10e DI.
Le Commandant **LAGACHE**, du 46e RI signale que la contre-attaque tentée la veille sur Vieux-les-Asfeld a échoué par suite de l'action de l'artillerie ennemie.
A 10h15, le 3e Bataillon signale que 18 chars ennemis avancent dans la direction d'Houdilcourt, que la Compagnie **POTIN** est attaquée par 15 chars et que les éléments du GRDI à la droite de son dispositif sont encerclés.

A 10h50, le 2e Bataillon signale que l'ennemi occupe Aumenancourt-le-grand. Il ne reste plus dans Aumenancourt-le-petit qu'une poignée d'hommes du 151eRI commandés par le Sous-Lieutenant **CURTENELLE.** Ils résisteront encerclés dans 1 ou 2 maisons dans le village en feu jusqu'à la nuit.
Dans le cours de la matinée :
- de nombreuses reconnaissances effectuées par le 2e Bataillon établissent que de nombreuses infiltrations ennemies se produisent dans la direction de Bourgogne.

- de nombreux tirs d'artillerie sont exécutés à notre demande, ainsi que des tirs de mortiers sur la ferme-l'Utilité, le carrefour-de-la Diane, la lisière du bois-des-grands-usages, la route du carrefour-de-la diane à Aumenancourt-le-grand, pour gêner les infiltrations.

- des chars des automitrailleuses, des camions transportant des troupes sont signalés à la Corne Sud-Est du bois-des-grands-usages.

A 11h32, le 3e Bataillon signale qu'une section de la Compagnie **BACQUEVILLE** est entourée par des chars, qu'un canon de 25 est détruit et demande ravitaillement en munitions de 81.
A 11h35, la Compagnie **MICHEL** (1eCompagnie du bataillon **de-la-ROCHEFORDIERE**) qui occupe les Positions Avancées de la bretelle la Suippe - Bourgogne, signale que l'ennemi s'infiltre le long de la route Aumenancourt (le Grand et le Petit ?)- bourgogne.

A partir de ce moment la documentation pouvant permettre de fixer avec précision les faits n'a pas pu être conservée. La relation des événements n'a pu donc être rédigée qu'avec l'aide des souvenirs des Officiers de l'EM du 5eRI et de quelques documents.

L'ennemi commence à attaquer la bretelle entre la retourne et la Suippe. Les points d'appui au Nord de la Suippe sont menacés d'encerclement et vivement pressés par l'ennemi. De nombreux tirs de mortiers sont exécutés sur eux par l'ennemi. Les Positions-Avancées résistent.
Le 1er Bataillon tient toujours sur le canal, et le 3eBataillon sur la ligne d'arrêt. Ils ne peuvent arrêter l'ennemi qu'au prix de lourdes pertes. Une contre-attaque de chars annoncée par la 10e DI est attendue. Elle n'a pas été vue dans le Sous-Secteur. Des chars ennemis attaquent le 3e Bataillon.
Vers 13 heures, un plan de feux d'artillerie est établi sur notre demande par le groupe d'appui direct. Ces feux d'artillerie combinés avec des tirs de mortiers exécutés par le 2e Bataillon permettent de dégager la bretelle. Les allemands se retirent à la hauteur du bois-des-grands-usages et tiennent nos positions avancées sous des feux intenses d'armes automatiques.

L'ennemi arrive en force : des automitrailleuses, des camions, des troupes à pied sont vus en lisière Est du bois-des-grands-usages et sont pris à parti par l'artillerie. Ces éléments ne nous attaquent pas et semblent se diriger vers le Sud.
Vers 14h30, le lieutenant **VERNEUIL**, officier de liaison du 5eRI arrive de la 10e DI porteur d'un ordre de repli sur la retourne
Des feux d'artillerie sont prévus à la disposition des chefs de bataillon, pour permettre leur décrochage.
Le capitaine **DILLEMANN**, commandant de la B.D.A.C. venu se renseigner au PC du 5e RI se charge de porter cet ordre aux 1er Bataillon et 3e Bataillon.
Vers 16h30, l'ordre parvient au 1er Bataillon et son décrochage commence à s'effectuer vers 18h30 sous la protection des feux d'artillerie.
L'ennemi s'est déjà infiltré au Sud de la Retourne. La passerelle sur le ruisseau est prise à partie par des armes automatiques ennemies, les divers éléments qui se replient doivent passer à la nage. le PC du

bataillon se trouve au Sud du bois-des Couleuvres ?? en 67-46.
Pendant ce temps, le 3e Bataillon est pressé très fortement par l'ennemi. Il signale vers 18h30 qu'il ne lui sera pas possible d'occuper la ligne qui lui a été assignée : Houdilcourt inclus, Poilecourt-Sidney inclus, Houdilcourt étant occupé par l'ennemi. Il est du reste répondu à ce moment au Commandant **MUSSAT**, personnellement au téléphone, de faire pour le mieux d'autant plus qu'il allait recevoir un ordre prescrivant le repli sur la Suippe. Le 3e Bataillon repousse à différentes reprise des assauts de l'ennemi notamment sur Poilcourt-Sidney ou se trouve son PC.
Ensuite parvient au PC du 5e RI le dernier message du 3e Bataillon signalant une attaque massive sur la ligne d'arrêt d'environ 1000 hommes au coude à coude et tirant en marchant. Un tir d'artillerie est exécuté, mais le Commandant **GUTRON** signale qu'il lui est impossible de le continuer. Son groupe n'a cessé de tirer depuis le matin, que les tubes sont brûlant et les munitions manques.
Vers 18h15, parvient au PC du 5e RI l'ordre de repli émanant du Général commandant la 10e DI et donnant le front à tenir par la 10e DI : Bourgogne exclu, Saint-Etienne-sur-Suippe, Boult-sur-Suippe, Bazancourt, Isle-sur-Suippe. Il ordonne également le repli de l'artillerie au Sud de la Suippe, Mouvement que la pression de l'ennemi avait contraint le groupe d'appui direct à réaliser auparavant.
En exécution de cet ordre, le Colonel commandant le 5e RI décide de porter son PC à Caurel, celui de la 10e DI étant lui-même au Fort-de-Nogent-l'Abesse.

11 juin 40.
En arrivant à Caurel, des renseignements reçus du Colonel **MASSE**, nous apprennent que Witry-les-Reims est aux mains de l'ennemi. Il indique en outre qu'il stationne pour la nuit dans la région d'Epoye.
Le colonel commandant le 5e RI décide de rejoindre le Colonel **MASSE** et de prendre liaison avec la 10e DI à ce nouveau point de stationnement.
Arrivé dans les bois au Sud-Ouest d'Epoye à proximité du PC du Colonel masse, nous recevons le Lieutenant Verneuil, officier de liaison avec L'ID10 qui apporte de nouveaux ordres se résumant ainsi :
Les éléments de la 10e DI groupés sous les ordres de Colonel Berger commandant le 5eRI passent sous les ordres du Général commandant la 235e DI. Le 2e Bataillon du 5e RI est mis aux ordre du Colonel commandant le 108e RI.
Les éléments aux ordres du Colonel **BERGER**, occupent la ligne Berru (exclus) Ferme-Milan (incluse) en liaison à gauche avec le 108e RI, à droite avec le 9e RI. Le Bataillon **de-la-ROCHEFORDIERE** du 9e RI reste aux ordres du Colonel Berger.
En exécution de ces ordres, le Colonel **BERGER**, donne l'ordre au Bataillon **de-la-ROCHEFORDIERE** d'occuper la ligne indiqué et le fait renforcer par des éléments de la compagnie de Pionniers divisionnaires commandés par le Capitaine **THEYSSIER**, gardant en réserve les éléments rassemblés du 1er Bataillon du 5e RI.
D'autre part, conformément aux ordres de la 235e DI le PC du 5e RI est installé à Beine-Nauroy.
Vers 5h00, le Général **TROLLEY-de-PREVAUX**, commandant la 235e DI arrive au PC du 5e RI et approuve les RI.
Vers 13h00, l'observatoire du 5e RI signale des échanges de coups de feu et des tirs d'armes automatiques sur le front tenu par le régiment. Peu après des tirs d'artillerie sont demandés devant le front du régiment.
Vers 13h15, le Commandant **SANTONI**, du 45e RI rend compte que, sur ordre de la 10e DI il cesse d'appartenir au groupement et qu'il reçoit une mission spéciale.
Vers 15h00, le Capitaine **MENARD** du 9e RI vient personnellement informer le Colonel que sa Compagnie (2e Compagnie, compagnie de gauche du 9e RI en liaison avec le Bataillon **de-la-ROCHEFORDIERE**) se battait depuis 11h00 heures du matin contre des Sénégalais (sic), que sous leur pression il avait dû se replier ce qui avait permis à des engins blindés ennemis de s'infiltrer derrière

Ancestramil

notre ligne, se dirigeant notamment vers beine-Nauroy et Epoye.
Compte-rendu de ces faits est aussitôt envoyé à la 235e DI en même temps qu'une demande de contre-attaque.
Le Colonel **BERGER** ordonne au Capitaine **MENARD** d'installer une bretelle sur la ligne : cote 100, cote 115 (carte 1/50000) avec bouchon à la lisère Est du bois de la Ferme-Milan, sur la route Epoye - Berru. De plus, il fait placer 4 canons anti-chars sur les routes venant vers Beine-Nauroy.
En l'absence d'ordre de la 235e DI (ordre qui nous est parvenu à Verzy, le 12 juin 40 dans la matinée) le Colonel décide, sur le vu d'un ordre donné par la 10e DI au 2e Bataillon du 5e RI et sur l'indication que le mouvement de repli est commencé sur sa gauche, de donner un ordre de repli en liaison avec la 10e DI.

- En même temps, il part pour rendre compte et prendre contact personnellement avec la 235e DI qu'il trouve finalement dans le bas de Verzy.

Le Général Commandant la 235eDI approuve la décision prise par le Colonel Commandant le 5eRI et lui donne comme instructions:
1. d'occuper face au Nord.Ouest. la ligne groupe O. de Verzy – Beaumont-sur-Vesle - Wez.
2. de pousser sur le Mont-Cornillet, une section avec mission de chercher à savoir si des éléments du 9e RI se trouvent encore dans la région Nauroy - Epoye et de prendre liaison avec la 2e DI.
3. d'installer le PC du 5e RI à Courmelois, rive Sud du Canal ??????????????.

12 juin
L'occupation de la ligne indiquée par la 235e DI n'ayant pas pu être réalisée en raison de l'absence du bataillon de-la-Rochefordière, qui n'avait pu rejoindre et de la présence de l'ennemi à Beaumont-sur-Vesle et à Courmelois.

- A 3h00 du matin, le Colonel, décide d'occuper les croupes N.O. de Verzy, les bois à l'Est deVerzy et de faire patrouiller par le peloton d'éclaireurs motocyclistes des 5e RI et 24e RI la région entre Verzy et le Canal. Canal-de-l'Aisne-à-la-Marne ????????????

Le PC 5e RI est installé à la Maison-Forestière 1000 m Sud de la station de Verzy, sur la route de Louvois, où se trouve également le PC du Colonel **GLADE**.
Vers 5h00, le Colonel commandant le 5e RI prend personnellement liaison avec le Colonel commandant le 108e RI à sa gauche. Le 2e Bataillon du 5e RI et les éléments du 46e RI sont sous les ordres du Colonel Commandant le 108e RI.
Vers 8h00, le Commandant **SAUZET** de l'E.M. de la 235e DI arrive au PC et apporte l'ordre de tenir la ligne Verzy, route de Verzy à la route Nouvelle N° 44 ; le CANAL *Canal-de-l'Aisne-à-la-Marne* ????????????? ,de Courmelois à Sept-Saux et de prendre liaison avec la 2e DI vers Les Petites Loges.
Sur la remarque qu'il lui est faite, que les effectifs sous les ordres du Colonel Commandant le 5e RI représentent environ la valeur de 3 compagnies , le Commandant **SAUZET** fait savoir qu'il ne fait que transmettre des ordres et qu'il conseille de faire ce que nous pourrons mais qu'il faut tenir 24h .
Une compagnie du 23e BCC stationnée dans les environs sous les ordres du Capitaine **ROUSSEL**, vient spontanément se mettre à la disposition du Colonel Commandant le 5e RI. Celui-ci décide d'utiliser les chars avec les éléments du GRDI sous les ordres du Capitaine **BRUN** et leur adjoint en outre les éléments restants des pelotons motocyclistes des 5e RI et 24e RI. Ce groupement est chargé de nettoyer la zone comprise entre Verzy - Villers Marmery-Courmelois-Beaumont-sur-Vesle des éléments ennemis qui s'y sont infiltrés et de s'opposer à l'avance de l'ennemi dans cette zone.

- A ce moment, le dispositif du groupement sous les ordres du Colonel commandant le 5e RI est le suivant:
- Les croupes au Nord-Ouest de Verzy sont tenues par des éléments du 1er Bataillon du 5e RI

(sous les ordres du Capitaine **GRISONI** remplaçant le Capitaine Parade, évacué), en liaison à Verzenay avec le groupement aux ordres du Colonel commandant le 108e RI.

- Les pentes Nord de Verzy sont tenues par les éléments du 3e Bataillon du 5e RI sous les ordres du Lieutenant Dauphin.
- Verzy est tenu face au Nord-Est par les éléments du GRDI aux ordres du Capitaine **BRUN**.
- La zone comprise entre Verzy – Villers-Mammery – Courmelois – Beaumont-sur-Vesle est patrouillée par les chars et les éclaireurs motocyclistes des 5e RI et 24e RI.

Le Colonel **GLADE**, sur la demande du Colonel commandant le 5e RI fait préparer des tirs qui seront exécutés au cours de la bataille par le groupe du Commandant Houdaye (232e RAD). Dans le courant de la matinée des éléments du 9e RI (1 section environ) rejoignent. Ils seront utilisés par la suite pour établir un bouchon à Bouzy.

Dès le début de la matinée, le contact s'établit sur toute la ligne et les patrouilles de chars et d'éclaireurs motocyclistes repoussent à diverses reprises des éléments ennemis qui se sont infiltrés dans la zone qu'ils ont mission de défendre.

Dans le courant de la matinée, le Sous-Lieutenant **CUZIN**, commandant le peloton d'éclaireurs motocyclistes du 24e RI rapporte à diverses reprises des renseignements montrant que l'ennemi s'infiltre à l'Est de la montagne-de-Reims.

Un officier du 23e BCC envoyé en mission à Conde-sur-Marne, revient pour annoncer qu'il ne peut passer, deux équipages avec FM du PEM du 5e RI qui lui ont été donnés sont accrochés après avoir dépassé Bouzy.

Le Colonel envoie alors 6 chars et des éléments du PEM du 5e RI pour nettoyer la région comprise entre Bouzy et la Marne.

A partir de 12h00, arrivent au PC, le Capitaine Jonas commandant une batterie du 32e RAD, remplissant une mission de DCB. Le Commandant du 602e Pionniers et le Lieutenant **SORASIO** officier adjoint au Chef de Bataillon **POUVREAU** commandant le 2e Bataillon du 5e RI.

Ces officiers apprennent au Colonel **BERGER** que le Colonel commandant le 108e RI s'est replié avec son régiment découvrant ainsi entièrement le flanc gauche du 2e Bataillon du 5e RI et par répercussion le notre, le 2e Bataillon du 5e RI n'ayant pas reçu l'ordre de repli.

A la réception de ces renseignements, le colonel **BERGER** jugeant qu'il allait être lui-même contraint de se replier, modifie les ordres qu'il a précédemment donnés aux chars et au PEM et leur prescrit d'établir une bretelle entre Bouzy et la Marne, il les renforce d'un peloton de mitrailleuses du GRDI/15.

En même temps, il donne aux éléments sous ordres, ainsi qu'au 2e Bataillon du 5e RI et aux éléments du 46eRI qui n'avaient pas reçu d'ordre du Colonel commandant le 108e RI, l'ordre de se replier dans les conditions suivantes : Itinéraire Louvois ► Tauxières-Mutry ► Tours-sur-Marne ► Athis où se regroupent les éléments de la 10e DI.

Horaire de départ
13h45 ► 46e RI
13h55 ► 1er Bataillon du 5e RI
14h05 ► 3e Bataillon du 5e RI
14h15 ► 2e Bataillon du 5e RI.

Il donne à la section de chars (3 chars et aux éléments du GRDI, disponibles à Verzy l'ordre de protéger la retraite après le décrochage du 2e Bataillon du 5e RI.

Vers 16h00, le Colonel **BERGER** arrive à Athis, suivi des éléments sous ses ordres. Il les regroupe dans les couverts aux environs d'Athis et se rend à Pocancy prendre les ordres du Général Ayme, commandant la 10e DI.

Ordre est donné au Colonel de regrouper ainsi les éléments de l'ID10.

PC 5e RI à Bury.
2e Bataillon du 5e RI stationnement à Bury.

Archives familiales

Eléments des 1er Bataillon et 3e Bataillon du 5e RI, bois Sud-Est du Château-des-Marais.
Eléments des 24e RI et 46e RI, au Château-des-Marais.

D'autre part on fait savoir au Colonel commandant le 5e RI, que la 10e DI n'existe plus provisoirement et qu'un groupement aux ordres du général **KELLER** commandant la 42e DI est constitué dont font parties les éléments restants de la 10e DI.

13 juin 40.

Vers 9h00, parvient au PC du 5e RI, un ordre du Général **AYME** commandant la 10e DI qui prescrit d'une part, de tenir prêt le 2e Bataillon du 5e RI à Bury à partir à 12h00, aux ordres du général Kiopfenstein commandant la 2e DI et d'autre part de constituer un bataillon de marche commandé par le Chef de Bataillon **SANTONI**, avec les éléments restant des 1er Bataillon et 3e Bataillon du 5e RI , du 24e RI et 46e RI.

Ce bataillon de marche devra être prêt à 16h00 dans la région Est de Bury aux ordre du général commandant la 2e DI.

A la demande du Colonel **BERGER**, ce bataillon reçoit à titre de recomplètement les FM et mitrailleuses qui restent au PAD10.

Vers 16h30, parvient au PC du 5e RI un ordre préparatoire du Colonel **BORNECQUE**, commandant l'ID10 : Les bataillons se tiendront prêt à faire mouvement pour s'embarquer en camions à Pocancy à partir de 18h00.

Le Commandant **POUVREAU**, prendra le commandement de l'ensemble des unités ci-dessus et se rendra d'urgence à Velye pour y recevoir les ordres du Général commandant la 10e DI.

Vers 18h15, le Général commandant la 10e DI envoie l'ordre suivant:

La colonel **POUVREAU** disposera de 50 camions et se rendra dans la région de Sommesous en vue de tenir face au Nord Est de la Somme entre Lenharée inclus et Sommesous pour protéger le repli du 23e CA. Arrivé à destination, le Commandant **POUVREAU** renverra les 50 camions pour transporter à Lenharée l'EM du 5e RI, les éléments de la 10e DI regroupés à Pocancy et les éléments du 602e RP en vue de prolonger la défense de la somme jusqu'à Normée.

Le nombre de camions étant insuffisant, 2 voyages sont nécessaires pour transporter la colonne **POUVREAU**. Les camions renvoyés vers 1h00 le 14 juin 40 ne trouvent pas le 602e RP qui a fait mouvement à pied.

Le PC de la 10e DI se trouvera à Champfleury, celui du 5 RI à Connantray.

14 juin 40.

La bretelle set installée sur la Somme face au Nord-Est entre Normée, Lenharée et Sommesous, par les 2 bataillons de la colonne Pouvreau, le 602e RP n'étant pas arrivé. Les liaisons entre les bataillons et le PC du 5e RI sont assurées par agents de liaisons.

Vers 7h00, une liaison part pour la 10e DI à Champfleury, portant un CR de l'installation des troupes aux ordres du Colonel **BERGER** sur la ligne Normée – Sommesous et indiquant :

1. Que plusieurs PC de régiments (entre autres 5e RI, 127e RI et 33e RI) sont installés à Connantray-Vaurefroy.
2. Que la mission du 127eRI sur la partie de la ligne Lenharée – Normée fait double emploi avec celle du 5eRI. Cette liaison, par suite de l'encombrement des routes et d'incidents mécaniques ne peut pas atteindre Champfleury.

Vers 11h00, une seconde liaison est envoyée. Elle avait pour mission de donner des renseignements contenus dans le CR de 7h00 et en outre de faire préciser :

1. Si le Colonel commandant le 5e RI avait mission de coordonner la défense dans le secteur de Lenharée – Sommesous.

Amicalement

2 De quelle artillerie il pouvait disposer.
3 Quel était le tracé de la ligne à la droite de Sommesous. Cette liaison assurée par 2 officiers (Capitaine **GALIBERT** et **BOURCIER**?????) est parvenue à Champfleury à 15h00 mais n'a pu trouver la 10e DI dont le PC avait été transféré dans une localité qu'ils n'ont pas pu connaître.

Vers 10h00, les éléments du 602e RP arrivent à Connantray-Vaurefroy dans un état d'extrême fatigue. Ils sont placés en réserve dans les couverts à proximité de Connantray-Vaurefroy.
Vers 13h00, le 127e RI reçoit un télégramme chiffré qu'il lui est impossible de déchiffrer. Il le communique à l'officier de transmissions du 5e RI qui le déchiffre.
Ce télégramme donnait l'ordre de repli immédiat émanant de la 2e DI.
Il indiquait que le mouvement de repli serait protégé par un CRCA et que le point de regroupement pour la 2e DI était la Ferme-de-Beaulieu sur la rive Sud de l'Aube à l'Est de Mery-sur-Seine.
Peu après arrive par porteur, un ordre identique émanant de la 10e DI à destination du 5 eRI. En conséquence des ordres sont donnés aux bataillons en ligne de se replier en commençant par la gauche selon un horaire fixé.
Vers 15h00, au moment où le PC de 5e RI s'apprêtait à se replier un très violent bombardement par avions est exécuté par l'ennemi sur Connantray-Vaurefroy et les routes se dirigeant vers le Sud.
Le PC du 5eRI accompagné du peloton d'éclaireurs motocyclistes prend l'itinéraire Sommessous ► Mailly-le-Camp ► Arcis-sur-Aube et arrive à la Ferme-de-Beaulieu vers 18h30. Le peloton motocycliste arrêté à Pouan-le-Val par un nouveau bombardement aérien rejoint vers 19h00. Des éléments du peloton motocyclistes du 24e RI commandés par le Sous-Lieutenant **CUZIN** rejoignent plus tard, ainsi que quelques isolés.

15 juin 40.
Regroupement à la Loge-aux-Chèvres vers 4h00, à proximité du bivouac d'une colonne de ravitaillement d'artillerie.
Une colonne de cars et d'autobus transportant la valeur d'un bataillon d'infanterie se trouve également à proximité et poursuit son chemin vers la Seine avant que nous puissions nous renseigner auprès de son chef.
Peu après arrive le Chef d'escadron commandant le GRA qui nous dit avoir reçu l'ordre de sa DI de passer la Seine au plus tôt. Il ajoute « On m'a du reste dit que je n'en aurai probablement pas le temps ».
La route de Bar-sur-Seine étant d'après des renseignements très encombrée, le Colonel décide de passer la seine à Mussy-Sur-Seine, de rechercher un EM pouvant l'orienter à Bar-sur-Seine ou à Chatillon-sur-Seine, de se ravitailler et de faire reposer les hommes qui n'ont pas dormi depuis la nuit du 12 au 13 juin 40.
Départ de la Loge-aux-Chèvre vers 7h00. Itinéraire : Vendeuvre-sur-Barse ► Eguilly-Sous-Bois ► Essoyes – Mussy-Sur-Seine, regroupement à les-Riceys. La colonne est arrêtée avant les-Riceys à la ferme-Belluée près de Villedieu-1. Des renseignements indiquant que des éléments ennemis auraient déjà atteint Bar-sur-Seine, et d'autre part une direction d'étape se trouvant à Châtillon-sur-Seine, le Colonel fait prendre contact par un officier avec cet organisme.
Aucun renseignement sur un regroupement n'ayant pu être obtenu et l'EM de la direction d'étapes ayant signalé qu'il quitterait Châtillon-sur-Seine le lendemain, le Colonel décide qu'il repartirait le soir dans la direction Avallon ►moulins.
Vers 16h00, Châtillon-sur-Seine est violemment bombardé par l'aviation ennemie.
Départ à 18h00 : itinéraire Villedieu-1 ► Laignes ► Senne-Voye ► Nuits ► Aisy-sur-Armençon ► Vassy-Montréal ► Avallon.

Amestram

16 juin 40.
Arrêt à Avallon vers 0h00. Départ vers 1h00 direction Moulins par Lormes ► Château-Chinon ► Luzy ► Bourbon-Lancy. Arrêt à 5 Km de Moulins à Gennetines vers 17h00.

17 juin40.
Prise de contact avec l'EM de la place de Moulins qui nous indique de nous diriger vers la Palisse où se trouve le QG de la IV^{e} Armée. Départ à Gennetines à 16h00 pour la Palisse.
A notre arrivée nous apprenons que le QG et l'EM de la IV^{e}Armée se sont repliés dans l'après-midi dans la direction de Clermont. Départ de la Palisse vers 20h30 dans la direction de Clermont.

18 juin 40.
Itinéraire Vichy ► Gannat ► Riom. Arrivée à Clermont vers 7h00. Prise de contact avec l'EM de la 13^{e}Région qui nous envoie à Saint-Flour où se trouve le QG de la IV^{e}Armée. Départ de Clermont à 12h30. Arrivée à la Ferme-le-Rozier 3 Km avant Saint-Flour à 18h30.

Du 18 juin 40 au 22 juin 40.
Stationnement à la ferme-le-Rozier 3 Km Nord de Saint-Flour
Nombreuses prise de contact avec l'EM de la IV^{e} Armée et le Colonel **BITEAUD**, commandant le 151^{e} RI.
Le regroupement des fractions reconstituées, encadrées et armées est assuré par le Colonel **BITEAUD**, du 151^{e} RI.
Le regroupement des isolés, des hommes désarmés et des fractions provenant des services est confié au Colonel **BERGER** commandant le 5^{e} RI.
Il est chargé en outre de constituer avec les éléments qu'il reçoit un bataillon de marche qu'il armera comme il pourra et qui assurera la défense de bouchons entre Clermont-Ferrand et Saint-Flour.

22 juin 40.
Dans la matinée, le général **AYME**, commandant la 10^{e} DI arrive à Saint-Flour et prend la direction du regroupement ordonné par la IV^{e} Armée.
Pour la commodité de l'opération les cantonnements du 5^{e} RI sont transférés de la ferme-le-Rozier à Villedieu-2 à 6 Km Sud de Saint-Flour.
Les opérations se poursuivent activement.

Le 23 juin 40.
Le regroupement comprenait environ 975 hommes. Sur cet effectif il avait été possible d'armer 2 compagnies de FV, une ½ compagnie de mitrailleuses.
Ces éléments devaient former des bouchons à Murat et à Neussargues et étaient dans l'attente des ordres de mouvement quand est parvenu la note de service de la IV^{e}Armée N°3888/3 du 24juin 40 (annexe N°258).

LE 5° RÉGIMENT D'INFANTERIE APRÈS L'ARMISTICE.

1° PERIODE DE REGROUPEMENT (DU 25 JUIN AU 13 JUILLET)
Après l'armistice le régiment continue à recevoir de très nombreux isolés qu'il est chargé d'incorporer et de reprendre en main. Au fur et à mesure de l'augmentation des effectifs, de nouvelles compagnies sont créées.
Pour faciliter la future démobilisation et l'organisation de la nouvelle armée, les hommes sont groupés

Ancestrami

par classe, une compagnie recevant ceux qui sont encore liés au service, les autres compagnies recevant chacune les hommes de deux ou trois classes voisines de telle sorte que la démobilisation devant s'opérer par classes elle ne désorganise pas simultanément toutes les compagnies de marche.
Tout ce personnel est armé, habillé et équipé avec beaucoup de difficultés.
Le regroupement se poursuit jusqu'au 13 juillet, après cette date, seuls quelques isolés rejoindront le régiment.
A cette époque, le régiment comprend, une CHR un bataillon de marche à cinq compagnies, un second bataillon de marches à trois compagnies et un groupement d'instruction des transmissions de la valeur d'une compagnie.
Soit 55 officiers, 127 sous-officiers et 1449 hommes.
Il occupe les cantonnements de:

- Villedieu
- Bouzentes
- Ribeyrevieille
- Tanavelle
- Volzac.

(annexes numéro N°259, N°260, et N°261).
L'organisation du commandement pendant cette période a été profondément modifiée à l' ID, à la DI. et au CA. s'est substitué une organisation territoriale

- Général commandant le département du Cantal (Général **ETCHEBERRIGARAY).**
- Colonel commandant l'arrondissement de Saint-Flour (colonel **PUIG**)
- Colonel commandant les cantons Sud (Lieutenant-Colonel **MAES**).

Dès maintenant, en raison de la pénurie des moyens de transport le principe est posé que regroupement doit s'opérer sur place sans donner lieu à aucun mouvement, il en sera de même de la démobilisation.
Cette mesure a pour effet d'empêcher le regroupement auprès du Colonel de nombreux Officiers, Sous-Officiers et hommes du 5e RI qui se trouvent dans la région et ne peuvent malgré leur désir rejoindre le régiment.
Le 11 juillet, le régiment fait célébrer en l'église de Villedieu-2 une messe solennelle à la mémoire des morts du 5e RI et de la 10e DI. Le drapeau est à la place d'honneur dans le chœur. Une foule énorme assiste à cette cérémonie célébrée par des prêtres soldats de la 10e DI et chantée par les jeunes officiers du régiment.
(annexes N° 262 et N°263)
Le 13 juillet, avant que ne commence les opérations de démobilisation, le Colonel réunit ce qui reste du régiment autour de son glorieux Drapeau pour lui adresser un dernier adieu.
Cette cérémonie d'une grande et émouvante simplicité se déroule à Bouzentes dans une immense prairie dominant de vastes horizons.
Elle comporte une revue des troupes en armes, une brève allocution du Colonel qui demande à chacun de jurer devant le drapeau de continuer à le servir avec amour pour qu'il puisse toujours flotter avec honneur, elle se termine par un défilé devant le drapeau. (annexe N° 263 bis).

2° Période de démobilisation et de réorganisation (du 14 juillet au 7 août)
Les opérations de démobilisation commencent et se poursuivent avec lenteur. Elles portent tout d'abord sur les hommes des régions non occupées, sur les classes les plus anciennes et certaines professions en particulier les agriculteurs. Ultérieurement, elles s'étendront aux hommes des régions occupées, mais dans la mesure où il sera possible, d'accord avec les zones sous l'autorité Allemandes, de faire partir des trains. Au fur et à mesure que diminuent les effectifs, des compagnies sont dissoutes. Au 31 juillet, 4 officiers, un aspirant, 57 sous-officiers et 827 hommes avaient été démobilisés. Les cantonnements de

Tanavelle et Volzac cessent d'être occupée.
*(annexes N° 264). P*arallèlement à la démobilisation, commence la travail de réorganisation sur les bases indiquées par la note N° I94-I.E.M.A, complétée ultérieurement par la note 230-0/1 donnant les nouveaux tableaux d'effectifs.
La compagnie **GRISONI** entièrement composée d'hommes des classes 39 et 1938 qui cantonnait à Vibrezac (Pour les facilités d'instruction et pour être à l'écart de l'esprit de démobilisation) est envoyée à Saint-Flour pour constituer la 1eCompagnie du nouveau bataillon de protection de l'arrondissement de Saint-Flour. Elle y est bientôt rejointe par la Compagnie **LAFAILLE** qui, avec une compagnie de Zouaves, formera ce bataillon sous le commandement du Commandant **SANTONI** du 46e RI (annexe N°268 et N°269)
Le rythme de la démobilisation se précipite, ou plus exactement tout est fait pour l'accélérer, mais les moyens de transport accordés avec difficulté par l'autorité Allemande, les mesures prises par elle (ouverture et fermeture de la ligne de démarcation) sans cesse reportées par cette même autorité, ne permettent pas un renvoi rapide des démobilisables dans la zone occupée.
Pour faciliter ce départ, la création d'un centre de groupement à Saint-Flour à proximité de la gare est prescrite. Ce sera une Compagnie du Bataillon **SANTONI** (Compagnie **LAFAILLE**) qui en assurera la gestion, les autres compagnies du Bataillon étant envoyées à Saint-Etienne pour entrer dans la constitution du régiment de la-Loire, car il est décidé qu'il n'y aura plus de bataillon de protection de Saint-Flour, mais seulement un centre de groupement qui sera dissous à la fin de la démobilisation .Ordre est donné de passer avec son armement, habillement et équipement tout l'effectif restant du 5e RI au centre de groupement de Saint-Flour, aucun régiment, autre que les régiments de nouvelle création, ne devant subsister après le 7 août (annexe N°270)
A cette date, le régiment est dissous et ses archives envoyées au Dépôt. Son drapeau est remis, conformément aux ordres, à la 13e Région. Le procès verbal de dissolution est envoyé au Dépôt.
Il avait été organisé au régiment un service de renseignements avec fichier pour répondre aux demandes de familles inquiètes sur le sort de leurs enfants. Il a parfaitement fonctionné et a valu au Régiment des remerciements vraiment touchants des familles. Interrompu par la dissolution du Régiment ce service a été passé au dépôt qui saura continuer avec dévouement cette œuvre si utile.
Ainsi fini un des plus beaux Régiments de France, un des plus anciens; "***Navarre-Sans-Peur***". Il s'est au cours de cette guerre vaillamment battu et a toujours fait son devoir. Il méritait de vaincre? Peut-être un Jour renaîtra t-il et il faut espérer que ce jour là on pourra lire sur les plis de son drapeau le nom de la bataille de L'Aisne.
Car il a été proposé pour une citation à l'ordre de l'armée pour son Héroïque attitude et c'est un crève-cœur pour le Colonel et les Officiers du 5e RI que de clore ce journal de marche sans même savoir si cette ultime récompense a été accordée à leur drapeau. (annexe N° 371)

PC Le 7 Août I940
Le Colonel Berger, Commandant le 5e RI.

Archives Nationales